

Fonds Scotia^{MD}

Fonds privés Scotia^{MD}

Portefeuilles Apogée

Prospectus simplifié

Le 9 novembre 2018

2018

Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia du marché monétaire (parts des séries A, I, K et M)
Fonds privé Scotia de revenu à court terme (parts des séries Apogée et F)
Fonds Scotia des bons du Trésor (parts de série A)
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US (parts des séries A et M)

Fonds de revenu

Fonds Scotia d'obligations (parts des séries A, I et M)
Fonds Scotia de revenu canadien (parts des séries A, F, I, K et M)
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia (parts de série A)
Fonds Scotia de revenu à taux variable (parts des séries I, K et M)¹
Fonds Scotia d'obligations mondiales (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia hypothécaire de revenu (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (parts des séries I, K et M)
Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes (parts des séries I, K et M)
Fonds privé Scotia de créances mondiales (parts de série I)
Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé (parts des séries Apogée, F et M)
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur (parts des séries Apogée, F, I, K et M)
Fonds privé Scotia de revenu (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (parts des séries I, K et M)
Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total (parts de série M)
Fonds Scotia d'obligations à court terme (parts des séries I, K et M)²
Fonds Scotia d'obligations en \$ US (parts des séries A et F)

Fonds équilibrés

Fonds Scotia de perspectives équilibrées (parts des séries A, D et F)
Fonds Scotia canadien équilibre (parts des séries A, D et F)
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts des séries A, D, F et M)
Fonds Scotia équilibre de dividendes (parts des séries A, D et I)
Fonds Scotia équilibre mondial (parts des séries A, D et I)
Fonds Scotia revenu avantage (parts des séries A, D, K et M)
Fonds privé Scotia équilibre stratégique (parts des séries Apogée et F)
Fonds Scotia équilibre en \$ US (parts de série A)

Fonds d'actions

Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre (parts des séries A, F et I)³
Fonds Scotia de dividendes canadiens (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Scotia de croissance canadienne (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations (parts de série I)
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes (parts des séries I, K et M)
Fonds privé Scotia canadien de croissance (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds privé Scotia canadien de valeur (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales (parts de série I)
Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains (parts des séries K et M)
Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers (parts des séries I, K et M)
Fonds privé Scotia de dividendes américains (parts des séries I, K et M)
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds privé Scotia américain de valeur (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Scotia des ressources (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre (parts des séries A, F et I)⁴
Fonds Scotia de dividendes américains (parts des séries A et I)
Fonds Scotia de potentiel américain (parts des séries A, F et I)

Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia européen (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur (parts des séries A, F et I)⁵
Fonds Scotia d'Amérique latine (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia de la région du Pacifique (parts des séries A, F et I)
Fonds privé Scotia des marchés émergents (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds privé Scotia international d'actions de base (parts des séries I, K et M)
Fonds privé Scotia d'actions internationales (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F et I)

¹ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds privé Scotia de revenu à taux variable.

² À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds privé Scotia d'obligations à court terme.

³ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions canadiennes.

⁴ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions américaines.

⁵ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions internationales.

⁶ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions mondiales.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds et les parts qu'ils offrent aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis. Les parts des fonds ne peuvent être offertes et vendues aux Etats-Unis que conformément à des dispenses d'inscription.

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de dividende mondial (parts des séries A et I)
Fonds Scotia mondial de croissance (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia de potentiel mondial (parts des séries A, F et I)⁶
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation (parts des séries A, F et I)
Fonds privé Scotia d'actions mondiales (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures (parts des séries Apogée, F et M)
Fonds privé Scotia d'actions mondiales à faible volatilité (parts de série M)
Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux (parts des séries Apogée, F et I)

Fonds indiciens

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien (parts des séries A, D, F et I)
Fonds Scotia indiciel canadien (parts des séries A, D, F et I)
Fonds Scotia indiciel international (parts des séries A, D, F et I)
Fonds Scotia indiciel Nasdaq (parts des séries A, D et F)
Fonds Scotia indiciel américain (parts des séries A, D, F et I)

Fonds spécialisé

Fonds privé Scotia de revenu à options (parts des séries I, K et M)

Solutions Portefeuille

Portefeuilles Sélection^{MD} Scotia

Portefeuille de revenu Sélection Scotia (parts des séries A et T)
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)
Portefeuille de croissance Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)

Portefeuilles Partenaires Scotia^{MD}

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia (parts des séries A et T)
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)

Portefeuilles INNOVA Scotia^{MD}

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (parts des séries A et T)
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (parts des séries A et T)
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (parts des séries A et T)
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia (parts des séries A et T)
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia (parts des séries A et T)

Portefeuilles Scotia Aria^{MD}

Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution (parts de série Prestige)
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)
Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution (parts de série Prestige)
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)
Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution (parts de série Prestige)
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)

Portefeuilles Apogée

Portefeuille équilibré Apogée (parts des séries A et F)

Table des matières

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| INTRODUCTION | i | Fonds Scotia de la région du Pacifique | 136 |
| INFORMATION PROPRE À CHAQUE FONDS | 1 | Fonds privé Scotia des marchés émergents | 138 |
| FONDS DE QUASI-LIQUIDITÉS | 7 | Fonds privé Scotia international d'actions de base | 140 |
| Fonds Scotia du marché monétaire | 8 | Fonds privé Scotia d'actions internationales | 142 |
| Fonds privé Scotia de revenu à court terme | 10 | Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation | 144 |
| Fonds Scotia des bons du Trésor | 12 | <i>Fonds d'actions mondiales</i> | 146 |
| Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US | 14 | Fonds Scotia de dividendes mondiaux | 146 |
| FONDS DE REVENU | 17 | Fonds Scotia de croissance mondiale | 149 |
| Fonds Scotia d'obligations | 18 | Fonds Scotia de potentiel mondial | 151 |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 21 | Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | 153 |
| Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia | 24 | Fonds privé Scotia d'actions mondiales | 155 |
| Fonds Scotia de revenu à taux variable | 27 | Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures | 157 |
| Fonds Scotia d'obligations mondiales | 30 | Fonds privé Scotia d'actions mondiales à faible volatilité | 159 |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 32 | Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux | 161 |
| Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ | 34 | FONDS INDICIELS | 163 |
| Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes | 36 | Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | 164 |
| Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes | 39 | Fonds Scotia indiciel canadien | 166 |
| Fonds privé Scotia de créances mondiales | 42 | Fonds Scotia indiciel international | 168 |
| Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé | 44 | Fonds Scotia indiciel Nasdaq | 170 |
| Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur | 47 | Fonds Scotia indiciel américain | 172 |
| Fonds privé Scotia de revenu | 49 | FONDS SPÉCIALISÉ | 175 |
| Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes | 51 | Fonds privé Scotia de revenu à options | 176 |
| Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total | 53 | SOLUTIONS PORTEFEUILLE | 181 |
| Fonds Scotia d'obligations à court terme | 56 | <i>Portefeuilles Sélection Scotia</i> | 182 |
| Fonds Scotia d'obligations en \$ US | 59 | Portefeuille de revenu Sélection Scotia | 182 |
| FONDS ÉQUILIBRÉS | 61 | Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 185 |
| Fonds Scotia de perspectives équilibrées | 62 | Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 188 |
| Fonds Scotia canadien équilibré | 64 | Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 191 |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 66 | Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 194 |
| Fonds Scotia équilibré de dividendes | 69 | <i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i> | 197 |
| Fonds Scotia équilibré mondial | 72 | Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | 197 |
| Fonds Scotia revenu avantage | 75 | Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 200 |
| Fonds privé Scotia équilibré stratégique | 78 | Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 203 |
| Fonds Scotia équilibré en \$ US | 80 | Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 206 |
| FONDS D'ACTIONS | 83 | Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 209 |
| <i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i> | 84 | <i>Portefeuilles INNOVA Scotia</i> | 212 |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre | 84 | Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 212 |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 86 | Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 215 |
| Fonds Scotia de croissance canadienne | 88 | Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 218 |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation | 90 | Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 221 |
| Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations | 92 | Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 224 |
| Fonds privé Scotia d'actions canadiennes | 95 | <i>Portefeuilles Scotia Aria</i> | 227 |
| Fonds privé Scotia canadien de croissance | 97 | Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution | 227 |
| Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation | 99 | Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection | 230 |
| Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation | 101 | Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement | 234 |
| Fonds privé Scotia canadien de valeur | 103 | Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution | 238 |
| Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales | 105 | Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection | 241 |
| Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains | 107 | Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement | 245 |
| Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers | 109 | Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution | 249 |
| Fonds privé Scotia de dividendes américains | 112 | Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection | 252 |
| Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 115 | Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement | 256 |
| Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation | 117 | QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME? | 262 |
| Fonds privé Scotia américain de valeur | 119 | MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES FONDS | 270 |
| Fonds Scotia des ressources | 121 | ACHATS, SUBSTITUTIONS ET RACHATS | 274 |
| Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre | 123 | SERVICES FACULTATIFS | 279 |
| Fonds Scotia de dividendes américains | 125 | FRAIS | 281 |
| Fonds Scotia de potentiel américain | 128 | RÉMUNÉRATION DU COURTIER | 296 |
| <i>Fonds d'actions internationales</i> | 130 | INCIDENCES FISCALES POUR LES ÉPARGNANTS | 298 |
| Fonds Scotia européen | 130 | QUELS SONT VOS DROITS? | 300 |
| Fonds Scotia d'actions internationales de valeur | 132 | | |
| Fonds Scotia d'Amérique latine | 134 | | |

Introduction

Sauf si le contexte l'interdit, dans le présent document :

« Banque Scotia » comprend La Banque de Nouvelle-Écosse et les membres de son groupe, notamment Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia^{MD}), Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc. (y compris ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE^{MD}, chacune une division de Scotia Capitaux Inc.).

« Fonds », « Portefeuille » ou « Portefeuilles » s'entend d'un ou de plusieurs des organismes de placement collectif (« OPC ») offerts pour vente aux termes du présent prospectus simplifié.

« Fonds privés Scotia » s'entend de tous les OPC suivants, et de toutes leurs séries, offerts aux termes du présent prospectus simplifié :

- Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+
- Fonds privé Scotia canadien de croissance
- Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation
- Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation
- Fonds privé Scotia canadien de valeur
- Fonds privé Scotia des marchés émergents
- Fonds privé Scotia d'actions mondiales
- Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé
- Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures
- Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux
- Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur
- Fonds privé Scotia de revenu
- Fonds privé Scotia d'actions internationales
- Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation
- Fonds privé Scotia de revenu à court terme
- Fonds privé Scotia équilibré stratégique
- Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation
- Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation
- Fonds privé Scotia américain de valeur

« Fonds Scotia » s'entend des OPC Scotia offerts aux termes du présent prospectus simplifié et de tous les autres OPC Scotia offerts aux termes de prospectus simplifiés distincts

sous la bannière des Fonds Scotia, des Fonds privés Scotia et des Portefeuilles Apogée.

« fonds sous-jacent » s'entend d'un fonds d'investissement (que ce soit un Fonds Scotia ou un autre fonds d'investissement) dans lequel un Fonds investit.

« gestionnaire », « nous », « notre » et « nos » s'entendent de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

« Loi de l'impôt » s'entend de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

« PPS » s'entend du programme Portefeuilles de placements ScotiaMcLeod, qui est un programme de comptes gérés dans lequel il peut être permis aux épargnants d'investir par l'entremise de conseillers de ScotiaMcLeod.

« Portefeuilles Apogée » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles Apogée.

« Portefeuilles INNOVA Scotia » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles INNOVA Scotia.

« Portefeuilles Partenaires Scotia » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles Partenaires Scotia.

« Portefeuilles Sélection Scotia » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles Sélection Scotia.

« Portefeuilles Scotia Aria » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié et de tous les autres OPC Scotia offerts en vertu de prospectus simplifiés distincts sous la bannière des Portefeuilles Scotia Aria.

« Programme Apogée » s'entend du Programme Apogée^{MD} auquel les épargnants pourraient être autorisés à participer par l'intermédiaire de conseillers de ScotiaMcLoed^{MD}.

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée relativement aux Fonds et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant. Il se divise en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 261, contient de l'information propre à chacun des Fonds offerts pour vente aux termes du présent prospectus simplifié.

La deuxième partie, qui va de la page 262 à la page 300, contient de l'information générale sur tous les Fonds offerts pour la vente aux termes du présent prospectus simplifié ainsi que sur les risques généraux associés à un placement dans des OPC et les noms des entreprises chargées de la gestion des Fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans leur dernière notice annuelle et leurs derniers aperçus du fonds, rapports financiers intermédiaires, états financiers annuels et derniers rapports annuels et intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de la dernière notice annuelle, de l'aperçu du fonds, des états financiers des Fonds et des rapports de la direction sur le rendement du fonds, en composant le 1-800-387-5004 pour le service en français ou le 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou en vous adressant à votre professionnel en investissement inscrit. Vous trouverez aussi ces documents sur notre site Web, à l'adresse www.fondsscotia.com, www.banquescotia.com/fondsprivescotia ou www.banquescotia.com/portefeuillesapogee.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sur le site Web www.sedar.com.

Information propre à chaque fonds

Les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié font partie de la famille des OPC Scotia. Chaque Fonds a été constitué en tant que fiducie de fonds commun de placement. Chaque Fonds est associé à un portefeuille de placement disposant d'objectifs de placement précis. Chaque part d'une série représente une participation égale et indivise dans la partie de l'actif net du Fonds attribuable à la série en question. Les frais de chaque série sont comptabilisés séparément et un prix unitaire distinct est calculé pour les parts chaque série. Les Fonds Scotia offrent un certain nombre de séries de parts. Les Fonds offrent une ou plusieurs séries de parts parmi les séries A, D, F, I, K, M, T, Apogée, Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH.

Les séries comportent des frais de gestion et (ou) des politiques en matière de distributions différents et s'adressent à différents épargnants. Certaines séries ne sont offertes qu'aux épargnants qui participent à certains programmes de placement. Le placement minimal requis à l'égard d'une série peut différer entre les Fonds. Vous trouverez plus de renseignements à propos des différentes séries de parts à la rubrique « À propos des séries de parts ».

Descriptions des fonds

Dans les pages qui suivent, vous trouverez des descriptions détaillées de chacun des Fonds pour vous aider à prendre une décision quant au choix de placement. Le texte de chaque rubrique dans la description de chaque Fonds vous indique ce qui suit.

Détail du fonds

Il s'agit d'un bref aperçu de chaque Fonds comprenant sa date de création et son admissibilité pour les régimes enregistrés, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), les fonds enregistrés de revenu de retraite (« FERR »), et les régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE »), les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI »), les fonds de revenu viager (« FRV »), les fonds de revenu de retraite immobilisé (« FRRI »), les régimes d'épargne-retraite immobilisés (« RERI »), les fonds de revenu prescrit (« FRP ») et les comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») (collectivement, avec les régimes de participation différée aux bénéfices, les « régimes enregistrés »).

Les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié sont ou devraient être des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés, sauf indication contraire. Dans certains cas, nous pouvons limiter les achats de parts de certains Fonds par certains régimes enregistrés.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Cette rubrique vous indique les objectifs de placement fondamentaux de chaque Fonds et les stratégies utilisées par chacun d'eux afin de réaliser ces objectifs. Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Choix du conseiller en valeur des Fonds privés Scotia et suivi

Le gestionnaire a retenu les services d'un cabinet indépendant d'experts-conseils en placement, NT Global Advisors, Inc. (« NTGA »), filiale en propriété exclusive de Northern Trust Corporation, pour qu'il aide à choisir des conseillers en valeurs des Fonds privés Scotia et à surveiller leur rendement. Après consultation des conseillers en valeurs éventuels et après enquête sur eux, NTGA évalue et recommande un groupe de conseillers en valeurs compétents qui, à son avis, sont les plus aptes à réaliser les objectifs et les stratégies de placement des Fonds privés Scotia. Le gestionnaire en sélectionne ensuite un certain nombre en fonction de leur expertise, de leur rendement, de leur constance, de leur optique ou de leur style en matière de placement, de leur rigueur et de la qualité de leurs services. Chaque conseiller en valeurs doit respecter les objectifs de placement, les restrictions et les lignes directrices supplémentaires en matière de placement que le gestionnaire pourra lui imposer à l'occasion.

De façon continue, NTGA surveillera le rendement des conseillers en valeurs des Fonds privés Scotia et nous en fera rapport.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des placements qui tirent leur valeur du prix d'un autre placement ou des fluctuations anticipées des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers. Les instruments dérivés sont habituellement des contrats conclus avec une autre partie en vue

d'acheter ou de vendre un bien à une date ultérieure et à un prix convenu. Les options, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps constituent des exemples d'instruments dérivés.

- Les *options* confèrent généralement à leur porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Le porteur de l'option verse habituellement à l'autre partie un paiement en espèces, appelé prime, pour avoir convenu de lui accorder l'option.
- Les *contrats à terme de gré à gré* constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché. Les contrats à terme de gré à gré ne sont généralement pas négociés sur les bourses organisées et ils ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.
- Les *contrats à terme standardisés*, comme les contrats à terme de gré à gré, constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché. Les contrats à terme standardisés sont généralement négociés sur les marchés à terme enregistrés. Le marché impose généralement certaines modalités normalisées.
- Les *swaps* sont des contrats conclus entre deux parties ou plus dans le but d'échanger des montants en principal ou des paiements établis d'après le rendement de différents placements. Les swaps ne sont pas négociés sur les bourses organisées et ils ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.

Un Fonds peut recourir à des instruments dérivés tant qu'il les utilise conformément à ses objectifs de placement et qu'il respecte les règlements canadiens sur les valeurs mobilières. Tous les Fonds peuvent utiliser des instruments dérivés pour couvrir leurs placements à l'égard des pertes résultant de variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours boursiers. Certains des Fonds peuvent également utiliser les instruments dérivés pour obtenir une exposition aux marchés financiers ou pour investir indirectement dans des titres ou d'autres biens, ce qui peut être plus économique que d'acheter les titres ou biens directement. Si la législation en valeurs mobilières applicable le permet, les Fonds peuvent conclure des opérations bilatérales sur dérivés de gré à gré avec des contreparties liées au gestionnaire.

Si un Fonds utilise les instruments dérivés à des fins autres que de couverture, il doit détenir suffisamment d'espèces ou d'instruments du marché monétaire pour couvrir intégralement ses positions, comme l'exige la réglementation sur les valeurs mobilières.

Placements dans des fonds sous-jacents

Certains Fonds peuvent à l'occasion investir une partie ou la totalité de leur actif dans des fonds sous-jacents gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, y compris d'autres Fonds Scotia, ou qui sont gérés par des tiers gestionnaires de placement. Lorsqu'il décide d'investir dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut prendre en considération divers critères, dont le style de gestion, le rendement du placement et sa régularité, les caractéristiques de risque et la qualité du gestionnaire ou du conseiller en valeurs du fonds sous-jacent.

Fonds négociés en bourse

Certains Fonds peuvent investir dans des fonds négociés en bourse (« FNB »). En vertu de la législation sur les valeurs mobilières, un OPC ne peut investir dans les titres d'un FNB qui sont des « parts liées à un indice boursier » que si :

- l'OPC ne paie aucun frais de gestion ni aucun honoraires d'incitation qui, pour une personne raisonnable, dédoubleraient des frais payables par le FNB pour le même service;
- l'OPC ne paie aucune commission de vente ni aucun frais de rachat pour ses achats ou rachats de titres du FNB si ce dernier est géré par le gestionnaire de l'OPC ou un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec lui; et
- l'OPC ne paie aucune commission de vente ni aucun frais de rachat, sauf les honoraires de courtage, pour ses achats ou rachats titres du FNB qui, pour une personne raisonnable, dédoubleraient des frais payables par un épargnant dans l'OPC.

Les proportions et les types de FNB détenus par un OPC varieront en fonction du risque et des objectifs de placement de l'OPC. (Pour plus d'information, voir « Placements dans des fonds sous-jacents » ci-dessus.)

Les Fonds ont reçu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour investir dans certains titres de FNB inscrits à la cote d'une bourse de valeurs reconnue au Canada qui ne sont pas des « parts liées à un indice » lorsque : (i) un Fonds ne vend pas à découvert des titres du FNB; (ii) le FNB n'est pas un fonds marché à terme;

(iii) le FNB ne se fonde pas sur une dispense pour acheter des matières premières supports, acheter, vendre ou utiliser des instruments dérivés désignés ni utiliser un levier financier. Les Fonds ont obtenu une autre dispense pour investir dans certains FNB créés et gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée conformément à la dispense susmentionnée et à certaines autres conditions.

Fonds négociés en bourse liés au cours de l'or

Chaque Fonds, sauf les Fonds de quasi-liquidités, a reçu des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières l'autorisation d'investir, sans emprunter, dans des fonds négociés en bourse dont les titres sont négociés à une bourse de valeurs du Canada ou des États-Unis et qui détiennent de l'or, des certificats d'or autorisés ou certains instruments dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou des certificats d'or autorisés (les « FNB or »), ou qui cherchent à en dupliquer le rendement, à condition que cet investissement soit conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds et que l'exposition totale du Fonds à l'or en termes de valeur au marché (directe ou indirecte, y compris à des FNB or) n'excède pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds prise à la valeur marchande au moment de l'opération.

Les Fonds qui participent à des opérations de mise en pension et de prise en pension

Certains Fonds peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent en portefeuille. Lorsqu'un OPC accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter à une date ultérieure donnée (habituellement à un prix inférieur), il conclut une opération de mise en pension. Lorsqu'un OPC accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à une date ultérieure donnée (habituellement à un prix plus élevé), il conclut une opération de prise en pension. Vous trouverez une description des stratégies que les Fonds utilisent pour minimiser les risques associés à ces opérations à la rubrique « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Les Fonds qui prêtent leurs titres

Certains des Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent en portefeuille. Un OPC peut prêter certains des titres qu'il détient dans son portefeuille à des prêteurs admissibles moyennant une garantie appropriée. Vous trouverez une description des stratégies que les Fonds

utilisent pour minimiser les risques associés à ces opérations à la rubrique « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

Les Fonds qui ont recours à la vente à découvert

Les OPC peuvent conclure un nombre limité de ventes à découvert en vertu des lois en valeurs mobilières. Une « vente à découvert » a lieu lorsque l'OPC emprunte les titres d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou « vendre à découvert »). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par l'OPC et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où l'OPC les emprunte et celui où il les rachète et les retourne, l'OPC réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à payer au prêteur). L'OPC dispose ainsi de possibilités de gain plus nombreuses lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

La vente à découvert n'est utilisée par un Fonds que comme complément à sa stratégie première, qui consiste à acheter des titres ou des marchandises dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera. Veuillez vous reporter à la rubrique « Quels types de placement le fonds fait-il? – Stratégies de placement » dans le profil de chaque Fonds.

À propos des FPI

Une fiducie de placement immobilier (une « FPI ») est une entité qui achète, gère et vend des actifs immobiliers. Ces fiducies permettent à leurs participants d'effectuer des placements dans un portefeuille de biens immobiliers géré par des spécialistes. Les FPI sont admissibles à titre d'entités de transfert et sont ainsi en mesure de distribuer aux épargnants la majorité de leur flux de trésorerie provenant des revenus sans qu'elles soient elles-mêmes imposées (pourvu que certaines conditions soient respectées). En tant qu'entité de transfert, dont la fonction principale est de transférer les bénéfices aux épargnants, les activités d'une FPI sont généralement limitées à tirer un revenu de la location d'immeubles. Un autre avantage important d'une FPI est sa liquidité (ou la facilité de réaliser les actifs) comparativement aux placements immobiliers privés traditionnels, qui peuvent être difficiles à liquider. La nature liquide d'une FPI découle notamment du fait que ses parts sont négociées principalement à la cote de grandes bourses en valeurs, ce qui rend l'achat et la vente des parts et des actifs de la FPI plus facile que l'achat et la vente d'immeubles sur les marchés privés. Se reporter aux

rubriques « Risque associé au secteur de l'immobilier » et « Risque associé aux fiducies de revenu ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Cette rubrique présente les risques associés à un placement dans le Fonds. Vous trouverez une description de chacun des risques à la rubrique « Risques spécifiques aux organismes de placement collectif ».

Méthode de classification du risque de placement

Tel que le requièrent les lois sur les valeurs mobilières applicables, nous établissons le degré de risque de placement de chaque Fonds conformément à la méthode normalisée de classification du risque fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée en fonction de l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds.

L'écart-type est un outil statistique utilisé pour mesurer la variabilité historique des rendements d'un Fonds par rapport à son rendement moyen. Plus l'écart-type d'un Fonds est grand, plus les rendements du Fonds ont fluctué dans le passé. Un Fonds ayant un grand écart-type sera classé plutôt risqué.

Lorsqu'un Fonds offre des titres auprès du public depuis moins de dix ans, pour utiliser la méthode normalisée il faut tenir compte de l'écart-type d'un OPC de référence ou d'un indice de référence qui se rapproche le plus raisonnablement possible de l'écart-type du Fonds ou, s'il s'agit d'un Fonds nouvellement constitué, qui devrait se rapprocher le plus raisonnablement possible de l'écart-type du Fonds. L'OPC de référence ou l'indice de référence utilisé pour déterminer le degré de risque d'un Fonds est mentionné dans la partie B de ce Fonds, à la rubrique « À qui s'adresse le Fonds? ».

Pour cette méthode, nous attribuerons généralement un degré de risque se situant dans l'une des catégories suivantes : faible, de faible à moyen, moyen, de moyen à élevé, élevé.

Nous examinons le degré de risque attribué à chaque Fonds au moins une fois l'an et lorsqu'une modification importante est apportée aux objectifs de placement ou aux stratégies de placement d'un Fonds.

Le rendement antérieur pourrait ne pas être représentatif du rendement futur et la volatilité antérieure d'un Fonds pourrait ne pas être représentative de la volatilité future. Il est possible que dans certaines circonstances nous croyions que la méthode normalisée produise un résultat qui ne reflète

pas le risque du Fonds en fonction d'autres facteurs qualitatifs. Par conséquent, nous pourrions assigner un degré de risque plus élevé à ce Fonds si nous déterminons qu'il est raisonnable de le faire dans ces circonstances.

On peut obtenir sans frais et sur demande la méthode utilisée par le gestionnaire pour déterminer le degré de risque de placement d'un Fonds en communiquant sans frais avec nous au 1-800-387-5004 pour un service en français ou au 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour un service en anglais ou par courriel à fundinfo@scotiabank.com ou par écrit à l'adresse indiquée sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Cette rubrique peut vous aider à déterminer si le Fonds convient à votre portefeuille de placement. Elle ne constitue qu'un guide d'ordre général. Pour obtenir des conseils à propos de votre portefeuille de placement, vous devriez consulter votre professionnel en investissement inscrit. Si vous n'en avez pas, vous pouvez communiquer avec l'un de nos professionnels à toute succursale de la Banque Scotia ou en appelant à l'un des bureaux de Placements Scotia Inc. ou de ScotiaMcLeod.

Politique en matière de distributions

Cette rubrique vous indique à quel moment le Fonds distribue habituellement son revenu net et ses gains en capital et, s'il y a lieu, un remboursement de capital aux porteurs de parts. Le Fonds peut également effectuer des distributions à d'autres moments.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et dans des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces. Pour obtenir des renseignements sur l'imposition des distributions, veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants ».

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Il s'agit d'un exemple des frais que le Fonds pourrait payer. Il est conçu pour vous aider à comparer le coût d'un placement dans un Fonds avec le coût d'un placement dans d'autres OPC. Chaque Fonds paie ses propres frais. Comme ce paiement réduit le rendement du Fonds, il a des répercussions sur vous.

Le tableau vous indique combien le Fonds aurait payé de frais sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %. Les renseignements du tableau supposent que le ratio des frais de gestion (« RFG ») du Fonds est demeuré le même, pendant chaque période indiquée, que celui de son dernier exercice terminé. Si une série de parts ou un Fonds en particulier n'était pas offert au 31 décembre 2017, aucune information sur les frais du Fonds n'est disponible pour cette série. Vous trouverez plus de renseignements concernant les frais à la rubrique « Frais ».

Fonds de quasi-liquidités

Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia du marché monétaire

Fonds privé Scotia de revenu à court terme

Fonds Scotia des bons du Trésor

Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US

Fonds Scotia du marché monétaire

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds de quasi-liquidités |
| Date de création | Parts de série A : le 30 août 1990 Parts de série I : le 20 juin 2005 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 26 juillet 2000 |
| Type de titres | Parts des séries A, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer revenu et liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe à court terme de premier ordre émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit généralement dans des titres ayant une durée d'au plus une année. Il investit dans des titres qui ont reçu une note de crédit de R1 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les placements du Fonds auront une durée moyenne à l'échéance maximale de 180 jours et une durée moyenne à l'échéance maximale de 90 jours lorsqu'elle est calculée en tenant compte du fait que le terme d'une obligation à taux variable est la période qui reste avant la date de la prochaine détermination du taux.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt, des courbes de rendement et du crédit pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 \$ en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement, mais il existe un risque que le prix change.

Dans les périodes où les rendements du marché sont faibles, le gestionnaire peut choisir de renoncer à une portion des frais de gestion du Fonds qui aurait par ailleurs été exigible. Le gestionnaire peut annuler les frais de renonciation n'importe quand, sans préavis.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Au moins 95 % de l'actif du Fonds doit être libellé en dollars canadiens.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au crédit
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Le Fonds vise à maintenir la valeur unitaire de ses parts à 10,00 \$, mais il existe un risque que ce prix fluctue.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts et de la liquidité
- vous visez à préserver le capital
- vous investissez à court terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue le dernier jour ouvrable de chaque mois ou à un autre moment déterminé par le gestionnaire pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 8,00 | 25,20 | 44,18 | 100,56 \$ |
| Parts de série K | 0,21 | 0,65 | 1,13 | 2,58 \$ |
| Parts de série M | 0,41 | 1,29 | 2,27 | 5,16 \$ |

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds privé Scotia de revenu à court terme

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds de quasi-liquidités |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 juillet 2011 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée et F d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de préserver le capital du placement, de procurer des intérêts créditeurs et de maintenir la liquidité en investissant principalement dans des instruments du marché monétaire de premier ordre, de premier rang et hautement liquides (c'est-à-dire, des bons du Trésor et des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux) et des acceptations bancaires ayant une note minimale de R-1 (bas) ou de A-1 (bas).

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit généralement dans des titres ayant une durée maximale d'un an. Le Fonds investit dans des titres qui ont reçu une note de crédit de « R1 (bas) » ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente attribuée par une autre agence de notation désignée. Les placements du Fonds auront une durée à l'échéance moyenne maximale de 180 jours et une durée à l'échéance moyenne maximale de 90 jours lorsque la durée d'une obligation à taux variable constitue la période qui reste avant la date de la prochaine fixation du taux. Les placements du Fonds pourront également inclure :

- des instruments du marché monétaire émis par des gouvernements étrangers, à raison d'au plus 30 % de l'actif du Fonds
- d'autres instruments du marché monétaire

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10 \$ en créditant quotidiennement le revenu et les gains en capital et en les distribuant mensuellement.

Dans les périodes où les rendements du marché sont faibles, le gestionnaire peut choisir de renoncer à une portion des frais de gestion du Fonds qui aurait par ailleurs été exigible. Le gestionnaire peut annuler les frais de renonciation n'importe quand, sans préavis.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des taux d'intérêt.

Bien que le Fonds entende maintenir un prix par part constant de 10 \$, rien ne garantit que le prix ne fluctuera pas.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux séries
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez recevoir des intérêts créditeurs et maintenir la liquidité tout en ayant un haut niveau de sécurité
- vous investissez à court terme
- vous vissez à préserver le capital

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois ou à d'autres moments déterminés par le gestionnaire pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur : | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série Apogée | 5,64 | 17,77 | 31,15 | 70,91 \$ |
| Parts de série F | 6,66 | 21,00 | 36,81 | 83,80 \$ |

Fonds Scotia des bons du Trésor

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds de quasi-liquidités |
| Date de création | Le 3 octobre 1991 |
| Type de titres | Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer revenu et liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans les bons du Trésor du gouvernement du Canada et d'autres titres de créance à court terme garantis par le gouvernement du Canada.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des titres ayant une durée maximale de un an. Les placements du Fonds auront une durée moyenne à l'échéance maximale de 180 jours et une durée moyenne à l'échéance maximale de 90 jours lorsqu'elle est calculée en tenant compte du fait que le terme d'une obligation à taux variable est la période qui reste avant la date de la prochaine détermination du taux.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements individuels et gérer la durée moyenne des placements du Fonds.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 \$ en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement, mais il existe un risque que le prix change.

Dans les périodes où les rendements du marché sont faibles, le gestionnaire peut choisir de renoncer à une portion des frais de gestion du Fonds qui aurait par ailleurs été exigible. Le gestionnaire peut annuler les frais de renonciation n'importe quand, sans préavis.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Au moins 95 % de l'actif du Fonds doit être libellé en dollars canadiens.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts et de la liquidité
- vous visez à préserver le capital
- vous investissez à court terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue le dernier jour ouvrable de chaque mois ou à un autre moment déterminé par le gestionnaire pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série A | 6,77 | 21,33 | 37,37 | 85,09 \$ |

Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds de quasi-liquidités |
| Date de création | Parts de série A : le 3 septembre 1996 Parts de série M : le 14 novembre 2016 |
| Type de titres | Parts des séries A et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer revenu et liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans des bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire libellés en dollars américains et qui sont émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, par des sociétés canadiennes et par des entités supranationales comme la Banque mondiale.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit généralement dans des titres d'une durée d'au plus une année. Il investit dans des titres ayant reçu la note de crédit de R1 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les placements du Fonds auront une durée moyenne à l'échéance maximale de 180 jours et une durée moyenne à l'échéance maximale de 90 jours lorsqu'elle est calculée en tenant compte du fait que le terme d'une obligation à taux variable est la période qui reste avant la date de la prochaine détermination du taux.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt, des courbes de rendement et du crédit pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des titres des Fonds.

Dans les périodes où les rendements du marché sont faibles, le gestionnaire peut choisir de renoncer à une portion des frais de gestion du Fonds qui aurait par ailleurs été exigible.

Le gestionnaire peut annuler les frais de renonciation n'importe quand, sans préavis.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 \$ US en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement, mais il existe un risque que le prix change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres à l'extérieur des États-Unis. Au moins 95 % de l'actif du Fonds doit être libellé en dollars américains.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 18 octobre 2018, un épargnant détenait environ 15,2 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts et de la liquidité
- vous souhaitez une exposition au dollar américain
- vous visez à préserver le capital
- vous investissez à court terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue avant le dernier jour ouvrable de chaque mois, ou à un autre moment déterminé par le gestionnaire, pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Le Fonds distribuera également les gains en capital nets réalisés découlant de l'exigence de convertir les montants libellés en dollars américains en dollars canadiens aux fins de l'impôt.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 10,56 | 33,28 | 58,34 | 132,79 \$ |
| Parts de série M | 0,31 | 0,97 | 1,70 | 3,87 \$ |

Fonds de revenu

Fonds Scotia d'obligations

Fonds Scotia de revenu canadien

Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia

Fonds Scotia de revenu à taux variable¹

Fonds Scotia d'obligations mondiales

Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+

Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes

Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes

Fonds privé Scotia de créances mondiales

Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé

Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur

Fonds privé Scotia de revenu

Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes

Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total

Fonds Scotia d'obligations à court terme²

Fonds Scotia d'obligations en \$ US

¹ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds privé Scotia de revenu à taux variable.

² À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds privé Scotia d'obligations à court terme.

Fonds Scotia d'obligations

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série A : le 8 septembre 2009 Parts de série I : le 8 septembre 2009 Parts de série M : le 14 novembre 2016 |
| Type de titres | Parts des séries A, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à offrir un revenu constant et une appréciation du capital modeste. Il investit principalement dans des titres à revenu fixe de premier ordre émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada et des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tient compte de l'indice obligataire universel FTSE Canada dans l'élaboration du portefeuille du Fonds. Il choisit les placements en analysant les caractéristiques du titre, son prix actuel par rapport à sa valeur estimative à long terme, la note de crédit de l'émetteur ainsi que toutes les occasions d'opérations à court terme qui découlent des inefficiences du marché. Le conseiller en valeurs peut également répartir l'actif du Fonds dans des obligations qui comportent des durées différentes de celles comprises dans l'indice obligataire universel FTSE Canada dans la mesure où, globalement, leur durée demeure similaire à celle de l'indice.

Le Fonds investit principalement dans des titres dont l'échéance est d'au plus un an et la note d'au moins R2 (faible), et dans des titres dont l'échéance est supérieure à un an et qui étaient notés au moins BBB (faible) par Dominion Bond Rating Service Limited (ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée) au moment du placement.

Le Fonds peut aussi investir dans des instruments du marché monétaire, dans du papier commercial, des acceptations bancaires et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|--|---|
| Indice obligataire universel FTSE Canada | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts régulier
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 13,22 | 41,68 | 73,06 | 166,31 \$ |
| Parts de série I | 0,21 | 0,65 | 1,13 | 2,58 \$ |
| Parts de série M | 0,51 | 1,62 | 2,83 | 6,45 \$ |

Fonds Scotia de revenu canadien

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série A : le 1 ^{er} novembre 1957 Parts de série F : le 14 août 2001 Parts de série I : le 10 décembre 2002 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 20 septembre 2000 |
| Type de titres | Parts des séries A, F, K, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, et par des sociétés canadiennes;
- les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances hypothécaires et les certificats de placement garanti;
- les actions productives de dividendes de premier ordre de sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les titres ayant une durée de un an ou moins recevront une note de crédit de R2 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les titres dont la durée est de plus de une année recevront une note de crédit de BBB (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds variera en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs ajuste la durée moyenne des placements pour tenter

d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement plus élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste

des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 18 octobre 2018, le Fonds Scotia canadien équilibré détenait environ 14,6 % des parts du Fonds en circulation et le Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié détenait environ 11,4 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts régulier
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 13,22 | 42,01 | 73,63 | 167,60 \$ |
| Parts de série F | 7,69 | 24,23 | 42,48 | 96,69 \$ |
| Parts de série I | 0,21 | 0,65 | 1,13 | 2,58 \$ |
| Parts de série K | 1,23 | 3,88 | 6,80 | 15,47 \$ |
| Parts de série M | 1,03 | 3,23 | 5,66 | 12,89 \$ |

Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série A : le 27 janvier 2014 |
| Type de titres | Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu au moyen d'investissements dans des titres à revenu fixe principalement. Le Fonds investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC à revenu que nous gérons ou qui sont gérés par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds est un fonds de répartition d'actifs qui répartit votre placement selon diverses stratégies de placement axées sur le revenu.

Le Fonds investit surtout dans des fonds sous-jacents prudents qui investissent dans des titres à revenu fixe, notamment dans des obligations émises par des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux canadiens et américains, dans des obligations et des actions privilégiées émises par des sociétés canadiennes et américaines de premier et de deuxième ordres et dans des prêts hypothécaires résidentiels. Quand le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, les pondérations de ces fonds sous-jacents peuvent être rééquilibrées périodiquement, au gré du conseiller en valeurs, de façon que celui-ci puisse utiliser une approche de placement axée sur la gestion du risque et l'accroissement du rendement potentiel du Fonds. Le Fonds peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

La durée moyenne des placements du Fonds, généralement entre 2 et 4 ans, varie en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit peuvent changer à l'occasion. Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, aussi avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé à des titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 38,5 % dans la série I du Fonds Scotia d'obligations à court terme, de 30,9 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu à taux variable et de 29,0 % dans la série I du Fonds Scotia hypothécaire de revenu.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice obligataire global à court terme FTSE Canada | Cet indice suit les obligations canadiennes dont l'échéance varie entre un et cinq ans. Il présume du réinvestissement de tout l'intérêt gagné sur les coupons. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu
- vous investissez pour le moyen terme ou le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 14,86 | 46,85 | 82,12 | 186,94 \$ |

Fonds Scotia de revenu à taux variable¹

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série I : le 27 janvier 2014 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 6 février 2014 |
| Type de titres | Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

¹ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds privé Scotia de revenu à taux variable.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à générer un revenu conforme aux rendements courants des obligations de sociétés tout en stabilisant la valeur marchande en la préservant des effets de la fluctuation des taux d'intérêt.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le conseiller en valeurs investit surtout dans des obligations de sociétés de premier ordre nord-américaines tout en utilisant des swaps de taux d'intérêt pour minimiser le risque associé aux taux d'intérêt et procurer un revenu à taux variable. Le Fonds peut aussi investir dans des titres de créance à taux variable. De plus, le Fonds peut investir dans des titres à rendement élevé, à condition qu'immédiatement après un tel investissement, la note de crédit moyenne pondérée globale du portefeuille du Fonds demeure de premier ordre.

L'analyse de placements pour ce Fonds se fait dans le cadre d'une analyse par décomposition et par intégration, tout d'abord par l'analyse des économies mondiale et locale, puis par l'analyse des marchés du crédit, des actions, des devises et des taux d'intérêt, et enfin par l'évaluation approfondie de chaque titre, et plus particulièrement du rapport risque/rendement de chaque investissement, au cas par cas et dans le contexte d'un portefeuille diversifié.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des instruments dérivés, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin de se protéger contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et l'exposition au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Lorsqu'il détermine si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite plus haut pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats possibles à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats possibles à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chacun des placements en fonction de la conjoncture des marchés.

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions impossables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 18 octobre 2018, le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia détenait environ 14,4 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de revenu INNOVA Scotia détenait environ 14,0 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le

niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui des indices de référence suivants :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| À partir d'août 2011¹ Indice des obligations à taux variable FTSE Canada | Cet indice est conçu pour refléter le rendement des billets à taux variable libellés en dollars canadiens du gouvernement canadien et de sociétés canadiennes. |
| Avant août 2011 Indice obligataire global à court terme FTSE Canada | Cet indice suit les obligations canadiennes dont l'échéance varie entre un et cinq ans. Il présume du réinvestissement de tout l'intérêt gagné sur les coupons. |

¹ Cet indice n'était pas calculé avant août 2011.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez un flux de revenu à taux variable
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série I | 0,31 | 0,97 | 1,70 | 3,87 \$ |
| Parts de série K | 1,23 | 3,88 | 6,80 | 15,47 \$ |
| Parts de série M | 1,33 | 4,20 | 7,36 | 16,76 \$ |

Fonds Scotia d'obligations mondiales

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série A : le 4 juillet 1994 Parts de série F : le 19 novembre 2002 Parts de série I : le 28 avril 2003 |
| Type de titres | Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé. Il investit surtout dans les obligations libellées en devises et les instruments du marché monétaire émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, par des sociétés canadiennes, par des gouvernements et des sociétés à l'étranger et par des organismes supranationaux, comme la Banque mondiale.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La durée moyenne des placements du Fonds peut varier en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent une possibilité de rendement plus élevé et qui présentent un degré acceptable de risque.

À des fins de diversification, le Fonds détient des titres libellés en diverses devises.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne

des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé à des titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt

- risque associé à l'émetteur
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts tiré de titres à revenu fixe libellés en diverses devises
- vous investissez pour le moyen terme et le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution

de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 16,09 | 50,73 | 88,92 | 202,41 \$ |
| Parts de série F | 10,25 | 32,31 | 56,64 | 128,92 \$ |

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série A : le 4 novembre 1992 Parts de série F : le 22 juillet 2007 Parts de série I : le 28 avril 2003 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 6 février 2014 |
| Type de titres | Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier en investissant surtout dans des créances hypothécaires de premier ordre liés à des immeubles résidentiels au Canada.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Les créances hypothécaires qu'achète le Fonds sont généralement :

- garanties ou assurées par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada ou leurs organismes, ou
- des prêts hypothécaires de premier rang ordinaires dont le coefficient du prêt en fonction de la valeur est d'au plus 80 %, à moins que l'excédent ne soit assuré par une compagnie d'assurances agréée ou autorisée aux termes de la législation fédérale et provinciale.

Banque Scotia achètera toute créance hypothécaire qui est en défaut si elle a été achetée à la Société hypothécaire Scotia et l'achètera à un prix égal à son montant en capital plus tout intérêt impayé. Ainsi, le Fonds n'assume pas le risque de défaut à l'égard de ces créances hypothécaires.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres à revenu fixe émis par le gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des administrations municipales du Canada et par des sociétés.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux d'un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts régulier
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 15,38 | 48,47 | 84,96 | 193,39 \$ |
| Parts de série F | 9,94 | 31,02 | 54,37 | 123,77 \$ |
| Parts de série I | 2,87 | 9,05 | 15,86 | 36,10 \$ |
| Parts de série K | 2,97 | 9,37 | 16,42 | 37,39 \$ |
| Parts de série M | 3,79 | 11,96 | 20,96 | 47,40 \$ |

Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 14 février 2002 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 22 janvier 2009 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Logan Circle Partners, L.P. Philadelphie, Pennsylvanie |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme et de procurer un revenu ainsi qu'une croissance du capital en investissant principalement dans un portefeuille d'obligations d'État américaines et d'obligations de sociétés américaines ainsi que dans des titres adossés à des prêts hypothécaires. Le Fonds peut également investir dans des titres de marchés émergents libellés en dollars américains, des titres de créance de second ordre et des titres de créance de premier ordre d'États et de sociétés qui ne sont pas américains.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les placements du Fonds dans des obligations auront une note moyenne pondérée correspondant au moins à celle des titres de premier ordre.

Une tranche maximale de 20 % de l'actif du Fonds pourrait être investie dans des titres de créance de premier ordre émis par des sociétés ou des gouvernements de marchés émergents des États-Unis.

Au plus 20 % de la valeur liquidative du Fonds pourra être investie dans des obligations d'État non américaines et des obligations de sociétés non américaines.

Au moins 80 % de la valeur liquidative du Fonds sera investie dans des titres de premier ordre. Les placements dans des titres qui ne sont pas libellés en dollars américains et des titres qui n'ont pas une note de premier ordre seront effectués de façon stratégique en fonction de l'évaluation que le conseiller en valeurs fera de la gestion de l'écart au moyen d'une approche ascendante fondamentale.

Le Fonds pourra aussi investir dans :

- des instruments à court terme et des quasi-espèces
- des titres adossés à des créances, immobilières ou autres, et libellés en dollars américains

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varieront à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez recevoir un revenu en intérêts régulier et avoir une exposition au dollar américain
- votre niveau de tolérance au risque est moyen

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 2,05 | 6,46 | 11,33 | 25,78 \$ |
| Parts de série F | 9,12 | 28,76 | 50,41 | 114,74 \$ |
| Parts de série I | 0,31 | 0,97 | 1,70 | 3,87 \$ |

Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série I : le 9 juin 2008 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 3 décembre 2003 |
| Type de titres | Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans des obligations émises par des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les titres ayant une durée de un an ou moins auront généralement une note de crédit de R2 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les titres dont la durée est de plus de un an doivent avoir reçu une note de crédit de BBB (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres ayant reçu une note de crédit d'au moins B (bas) de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

Le conseiller en valeurs analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable. Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds en fonction de la conjoncture de marché.

La qualité du crédit associée aux placements du Fonds pourra fluctuer au gré des cycles économiques, de la situation dans un secteur donné, de la situation particulière d'une société ainsi que de considérations liées au prix du marché dans le but de tenter d'optimiser le rendement tout en réduisant le risque qui touche le portefeuille.

Le conseiller en valeurs peut :

- investir dans les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ainsi que par les organismes constitués par ceux-ci
- investir dans les autres titres à revenu fixe, dont les actions privilégiées, les titres adossés à des créances hypothécaires et mobilières ainsi que les obligations coupons détachés
- investir dans les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires et les certificats de placement garanti
- en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré, les instruments dérivés de crédit et les swaps, pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour rajuster le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt ou des taux de change

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou d'autres gestionnaires de tels organismes. Vous trouverez plus de renseignements sur l'investissement dans d'autres OPC à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut fréquemment effectuer des opérations sur les placements du Fonds. Ces opérations peuvent faire augmenter les frais d'opérations, ce qui peut faire diminuer le rendement du Fonds et augmenter également la possibilité que vous receviez des gains en capital imposables si vous détenez les parts du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur

- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts régulier
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la

distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série I | 0,21 | 0,65 | 1,13 | 2,58 \$ |
| Parts de série K | 1,23 | 3,88 | 6,80 | 15,47 \$ |
| Parts de série M | 1,03 | 3,23 | 5,66 | 12,89 \$ |

Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série I : le 12 mars 2012 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 15 décembre 2011 |
| Type de titres | Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu régulier et une possibilité de croissance modeste du capital à long terme. Il investit surtout dans un portefeuille diversifié composé d'actions privilégiées de sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des actions privilégiées de sociétés par actions canadiennes. Le processus de placement repose surtout sur l'analyse fondamentale de chaque émetteur. Le processus de sélection des titres du portefeuille est fondé sur une analyse approfondie des paramètres fondamentaux de crédit, des profils de risque, du rendement, du rendement relatif et de la liquidité.

Le conseiller en valeurs répartit l'actif du Fonds parmi les émetteurs dans différents secteurs du marché et principalement parmi des sociétés de premier ordre comme il est défini par au moins une des agences de notation reconnues.

Le Fonds peut également investir dans des espèces et quasi-espèces, des titres de créance de sociétés de premier ordre, des titres convertibles et d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés, tels des options, des contrats à terme, des contrats à livrer et des swaps aux fins suivantes :

- acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement
- couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut à l'occasion investir une partie de son actif dans des titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet des placements dans d'autres Fonds à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds

offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice des actions privilégiées S&P/TSX | Cet indice est composé d'actions privilégiées qui sont négociées à la Bourse de Toronto et qui remplissent des critères liés à la taille et à la liquidité, de même qu'à la note de crédit et aux inscriptions en bourse de l'émetteur. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez un revenu régulier et une possibilité de croissance modeste du capital à long terme
- vous souhaitez maximiser le revenu après impôt en tirant parti du crédit d'impôt pour dividendes canadiens (cette stratégie ne s'applique qu'aux comptes non enregistrés puisque vous ne payez en général aucun impôt sur les distributions reçues de Fonds que vous détenez dans des régimes enregistrés)
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en

réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série K | 2,46 | 7,76 | 13,59 | 30,94 \$ |
| Parts de série M | 1,33 | 4,20 | 7,36 | 16,76 \$ |

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds privé Scotia de créances mondiales

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série I : le 14 novembre 2016 |
| Type de titres | Parts de série I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Non |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Corporation PIMCO Canada Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à maximiser le revenu courant et à procurer des gains en capital modérés. Le Fonds investit surtout dans des obligations de sociétés de premier ordre, libellées en devises et très diversifiées sur le plan des secteurs, des émetteurs et des pays.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant la plus grande partie de son actif dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés à revenu fixe et à échéance variée.

Outre les titres de sociétés à revenu fixe, le Fonds peut notamment investir dans des titres d'entités souveraines, d'organismes gouvernementaux et d'organismes supranationaux, dans des émissions de sociétés de deuxième ordre, des titres et des instruments émis par des pays émergents ou qui leur sont liés économiquement et des actions ordinaires ou privilégiées.

Le Fonds peut, en se conformant aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés, tels des options, des contrats à terme standardisés et de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se couvrir contre la chute du cours des titres, des marchés financiers, des taux de change et des taux d'intérêt
- acquérir une exposition à des titres, à des marchés financiers et à des devises

- chercher à obtenir une exposition aux titres dans lesquels il investit principalement, en concluant une série de contrats d'achat et de vente ou à l'aide d'autres méthodes d'investissement comme les rachats sur le marché et les conventions de rachat de titres.

Le Fonds peut investir jusqu'à la totalité de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller peut avoir recours à la vente à découvert en tant que complément aux autres stratégies de placement du Fonds de la manière qui convient le mieux à l'atteinte des objectifs de placement généraux du Fonds et améliorer les rendements du Fonds, sous réserve des contrôles et restrictions prévues dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le conseiller en valeurs peut choisir de dévier de ses objectifs de placement en investissant temporairement une partie ou la totalité de son actif dans des espèces ou des titres à revenu fixe dans des périodes de repli du marché ou pour d'autres raisons.

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions impayables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds

- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 18 octobre 2018, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia détenait environ 28,6 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenait environ 21,0 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia détenait environ 19,8 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de revenu Partenaires Scotia détenait environ 13,2 % des parts du Fonds en circulation et le Fonds Scotia équilibré mondial détenait environ 10,7 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|--|---|
| Indice Bloomberg Barclays U.S. Credit (\$ CA, couvert) | Cet indice mesure les marchés d'obligations à taux fixe, de premier ordre, imposables et libellées en dollars américains émises par des sociétés et des entités liées à des gouvernements. Il est composé de l'indice des sociétés américaines et d'une composante hors sociétés qui inclut des agences hors États-Unis et des autorités étrangères, supranationales et régionales. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez une combinaison revenu et potentiel de croissance par un placement dans des obligations de sociétés
- vous investissez pour le moyen ou le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|---------|
| Parts de série I | 0,41 | 1,29 | 2,27 | 5,16 \$ |

Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 14 novembre 2017 Parts de série F : le 19 octobre 2018 Parts de série M : le 14 novembre 2017 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Allianz Global Investors U.S. LLC Londres, Royaume-Uni |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de réaliser des rendements totaux à long terme au moyen de la production de revenu et de la croissance du capital en investissant surtout dans des titres à revenu fixe de second ordre de partout dans le monde.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans des titres à revenu fixe de second ordre à rendement élevé, des actions privilégiées et (ou) des titres du marché monétaire à court terme émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des sociétés de partout dans le monde.

Le conseiller en valeurs investit surtout dans des titres ayant reçu une note inférieure à BBB de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation. Pour construire le portefeuille, le conseiller en valeurs utilise une approche par intégration pour analyser les facteurs économiques, y compris la croissance économique mondiale, l'inflation et la fluctuation des taux d'intérêt, ainsi que d'autres facteurs, notamment la conjoncture géopolitique, les prévisions cycliques du crédit et les tendances sur le plan des taux de défaillance des entreprises. Le conseiller en valeurs utilise aussi une approche par décomposition pour déterminer l'exposition spécifique au risque mesurée par les écarts de crédit, la notation et le cours.

Le conseiller en valeurs peut aussi choisir d'utiliser des bons de souscription et des instruments dérivés, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin de se protéger contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et l'exposition au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds

offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice ICE BofAML Global High Yield Index | Cet indice suit le rendement des titres de créance de sociétés libellés en dollars américains ou canadiens, en livres anglaises ou en euros, qui ne sont pas de premier ordre et qui sont placés auprès du public dans les grands marchés nationaux ou les marchés euro-obligataires. |

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez un revenu et une croissance du capital à long terme
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Aucune information n'existe pour les parts des séries Apogée, F ou M du Fonds, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 5 octobre 2010 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Société en commandite Guardian Capital Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme et de procurer un revenu ainsi qu'une croissance du capital en investissant principalement dans des obligations de sociétés canadiennes de deuxième ordre à haut rendement, des actions privilégiées et des titres du marché monétaire à court terme.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les placements du Fonds auront une durée moyenne de sept ans et une note moyenne située entre BB et BBB.

Le Fonds pourra également investir jusqu'à 55 % de son actif dans des titres ayant une note inférieure à BB.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez un revenu en intérêts régulier
- vous contribuez au volet revenu d'un portefeuille diversifié
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 1,33 | 4,20 | 7,36 | 16,76 \$ |
| Parts de série F | 9,23 | 29,08 | 50,97 | 116,03 \$ |
| Parts de série I | 0,41 | 1,29 | 2,27 | 5,16 \$ |
| Parts de série K | 1,33 | 4,20 | 7,36 | 16,76 \$ |
| Parts de série M | 3,79 | 11,96 | 20,96 | 47,70 \$ |

Fonds privé Scotia de revenu

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de préserver le capital du placement et de rechercher un revenu supérieur en investissant principalement dans un portefeuille d'obligations de sociétés canadiennes et du gouvernement canadien, d'actions privilégiées de sociétés canadiennes et de prêts d'organismes supranationaux.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds pourra également investir dans :

- des titres adossés à des créances immobilières, des obligations hypothécaires et des prêts hypothécaires garantis
- des prêts à terme
- des titres à court terme et des quasi-espèces

L'échéance peut varier d'au plus deux ans par rapport à l'échéance de l'indice obligataire universel FTME Canada. Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le conseiller en valeurs peut aussi choisir d'utiliser des bons de souscription et des instruments dérivés, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et

les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin de se protéger contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et l'exposition au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux séries
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez recevoir un revenu en intérêts régulier tout en suivant le rendement d'un important indice canadien d'obligations
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur : | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 0,82 | 2,59 | 4,53 | 10,31 \$ |
| Parts de série F | 8,61 | 27,14 | 47,58 | 108,30 \$ |
| Parts de série I | 0,31 | 0,97 | 1,70 | 3,87 \$ |

Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série I : le 21 janvier 2009 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 14 décembre 2007 |
| Type de titres | Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ou leurs organismes
- les instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires et les certificats de placement garantis

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les titres ayant une durée de un an ou moins auront généralement une note de crédit de R1 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les titres dont la durée est de plus de un an auront généralement une note de crédit de BBB (bas) ou une note supérieure d'une agence de notation agréée ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds variera en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations fréquentes sur les placements du Fonds. Ces opérations peuvent faire augmenter les frais d'opérations, ce qui peut faire diminuer le rendement du Fonds et augmenter également la possibilité que vous receviez des gains en capital imposables si vous détenez les parts du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des

limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 18 octobre 2018, le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia détenait environ 21,8 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de revenu INNOVA Scotia détenait environ 17,0 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous

utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez un revenu en intérêts régulier
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série I | 0,21 | 0,65 | 1,13 | 2,58 \$ |
| Parts de série K | 1,23 | 3,88 | 6,80 | 15,47 \$ |
| Parts de série M | 1,03 | 3,23 | 5,66 | 12,89 \$ |

Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série M : le 14 novembre 2016 |
| Type de titres | Parts de série M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu et des gains en capital grâce à un portefeuille diversifié activement géré composé principalement de titres canadiens à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe tout en gérant activement les risques liés aux taux d'intérêt et au crédit. Le Fonds investira surtout dans des obligations de sociétés de premier ordre, mais il peut aussi investir dans d'autres formes de titres de créance et à revenu fixe ainsi que dans des instruments assimilables à des titres de créance, y compris :

- des obligations de gouvernements municipaux et provinciaux et du gouvernement fédéral
- des obligations indexées sur l'inflation et des obligations à rendement réel
- des titres non notés
- d'autres titres productifs de revenu courant élevé, comme des titres de fiducies de revenu et de fiducies de placement immobilier, des obligations convertibles et des titres hybrides
- des investissements privés, des prêts et des hypothèques garanties

Le conseiller en valeurs utilisera une combinaison de stratégies de placement axées sur des méthodes analytiques fondamentales et spécialisées qu'il a en règle générale lui-même développées. Les rendements proviendront du revenu en intérêts et des gains en capital. Les stratégies utilisées pour réduire les risques comprennent la sélection active de titres, la diversification sectorielle, la gestion de la courbe de rendement et de la duration, et la diversification du portefeuille dans un contexte de volatilité des taux d'intérêt. Les titres à revenu fixe sont activement négociés en réaction à la fluctuation des taux obligataires, de la forme de la courbe de rendement, des rendements réels et des écarts de taux. Chaque opération est effectuée en fonction du profil risque/bénéfice du titre.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des instruments dérivés, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin de se protéger contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et l'exposition au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension afin de réaliser ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir l'actif du Fonds dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Lorsqu'il détermine si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite plus haut pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu

à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats possibles à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats possibles à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chacun des placements en fonction de la conjoncture des marchés.

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet des placements dans d'autres Fonds à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions impayables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice obligataire universel FTSE Canada | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez une croissance du capital à long terme modeste
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun

impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série M | 1,03 | 3,23 | 5,66 | 12,89 \$ |

Fonds Scotia d'obligations à court terme¹

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série I : le 29 janvier 2014 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 4 octobre 2010 |
| Type de titres | Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

¹ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds privé Scotia d'obligations à court terme.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans :

- les obligations et les bons du Trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, les organismes de ces gouvernements et les sociétés par actions canadiennes
- les instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires et les certificats de placement garantis

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les titres ayant une durée de un an ou moins auront généralement une note de crédit de R2 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds variera, généralement entre deux et cinq ans, en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et le risque associé au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement généraux et améliorer ses rendements. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet des placements dans d'autres Fonds à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer

cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice obligataire global à court terme FTSE Canada | Cet indice suit les obligations canadiennes dont l'échéance varie entre un et cinq ans. Il présume du réinvestissement de tout l'intérêt gagné sur les coupons. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez un revenu en intérêts régulier
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série I | 0,31 | 0,97 | 1,70 | 3,87 \$ |
| Parts de série K | 1,23 | 3,88 | 6,80 | 15,47 \$ |
| Parts de série M | 1,13 | 3,55 | 6,23 | 14,18 \$ |

Fonds Scotia d'obligations en \$ US

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série A : le 27 novembre 1991 Parts de série F : le 11 juillet 2001 |
| Type de titres | Parts des séries A et F d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts élevé. Le Fonds investit surtout dans les obligations et les bons du Trésor libellés en dollars US émis par des gouvernements, des sociétés ou des organismes supranationaux de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les titres dont la durée est de une année ou moins recevront une note de crédit de R2 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les titres dont la durée est de plus de une année recevront une note de crédit de BBB (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds peut varier en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent une possibilité de rendement plus élevé et qui présentent un degré acceptable de risque.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé aux instruments dérivés

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts régulier et une exposition aux dollars américains
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi

de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 13,33 | 42,01 | 73,63 | 167,60 \$ |
| Parts de série F | 7,69 | 24,23 | 42,48 | 96,69 \$ |

Fonds équilibrés

Fonds Scotia de perspectives équilibrées

Fonds Scotia canadien équilibré

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

Fonds Scotia équilibré de dividendes

Fonds Scotia équilibré mondial

Fonds Scotia revenu avantage

Fonds privé Scotia équilibré stratégique

Fonds Scotia équilibré en \$ US

Fonds Scotia de perspectives équilibrées

Détail du fonds

| | |
|--|--|
| Type de fonds | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 1 ^{er} mai 1989 Parts de série D : le 27 mars 2015 Parts de série F : le 22 mars 2001 |
| Type de titres | Parts des séries A, D et F d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée Vancouver (Colombie-Britannique) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer à la fois une croissance du capital à long terme et un revenu modeste en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens. Il peut également investir dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés situées partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La composition des actifs du Fonds variera généralement selon les proportions suivantes : 20 % à 80 % de titres de participation et 20 % à 80 % de titres à revenu fixe. Le Fonds peut également investir une partie de ses actifs dans des instruments du marché monétaire. Le conseiller en valeurs détermine la composition en fonction de son analyse de la situation du marché et de ses prévisions du rendement de chaque catégorie d'actifs.

Le conseiller en valeurs gère de façon active la répartition entre les titres de participation et de revenu fixe afin d'optimiser le rendement. Il recherchera activement les possibilités de gains en capital ou de revenu de placement, mais prendra des mesures pour éviter les risques exagérés ou le faible rendement d'un titre particulier.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer

cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir une croissance par la répartition de l'actif entre les trois grandes catégories d'actifs
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 19,89 | 62,69 | 109,88 | 250,11 \$ |
| Parts de série D | 11,28 | 35,54 | 62,30 | 141,82 \$ |
| Parts de série F | 11,07 | 34,90 | 61,17 | 139,24 \$ |

Fonds Scotia canadien équilibré

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 18 juin 1990 Parts de série D : le 19 décembre 2014 Parts de série F : le 22 mars 2001 |
| Type de titres | Parts des séries A, D et F d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un équilibre entre revenu et croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La composition des actifs du Fonds variera généralement selon les proportions suivantes : de 30 % à 70 % dans des titres de participation, et de 30 % à 70 % dans des quasi-liquidités et des titres à revenu fixe. Le conseiller en valeurs détermine la composition de l'actif en fonction de son analyse de la situation du marché et de ses prévisions du rendement à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le sous-conseiller peut utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les variations des cours, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change, des écarts de taux d'intérêt et des taux d'intérêt et pour obtenir ou réduire une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit

- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 41,0 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir à la fois un revenu en intérêts et une croissance par la répartition de l'actif entre les trois grandes catégories d'actifs
- vous investissez pour le moyen terme et le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 19,89 | 62,69 | 109,88 | 250,11 \$ |
| Parts de série D | 11,28 | 35,54 | 62,30 | 141,82 \$ |
| Parts de série F | 10,76 | 33,93 | 59,47 | 135,37 \$ |

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 20 juin 2005 Parts de série D : le 13 février 2015 Parts de série F : le 13 novembre 2006 Parts de série M : le 19 octobre 2018 |
| Type de titres | Parts des séries A, D, F et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu mensuel régulier et une certaine appréciation du capital.

Il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres générant un revenu, dont les suivants :

- des actions ordinaires productives de dividendes
- des actions privilégiées
- des obligations de premier ordre
- des débentures convertibles
- des hypothèques
- des obligations à rendement élevé
- des titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- des parts de fiducie de revenu

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs détermine la composition de l'actif en fonction de son analyse de la situation du marché et de ses prévisions du rendement de chaque catégorie d'actifs de manière à respecter les objectifs de placement du Fonds. En ce qui concerne les placements du Fonds dans des titres de participation, le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale afin de repérer les placements à long terme pertinents. Cela demande une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et

de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire les risques. En ce qui a trait aux titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs analyse le risque associé au crédit pour déterminer les titres offrant des rendements plus élevés, mais dont le niveau de risque est acceptable. L'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement est utilisée pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds en fonction de la situation du marché. La qualité du crédit des placements du Fonds variera en fonction de l'étude du cycle économique, des facteurs du secteur, des situations spécifiques d'une société et de la fixation des prix par le marché, et ce, afin de maximiser les rendements tout en diminuant les risques liés au portefeuille.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change, les écarts de taux d'intérêt et les cours boursiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 25,8 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et jusqu'à concurrence de 12,9 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu mensuel régulier majoré d'une plus-value du capital
- vous investissez pour le moyen terme et le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année selon l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle

générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 14,97 | 47,18 | 82,69 | 188,23 \$ |
| Parts de série D | 11,07 | 34,90 | 61,17 | 139,24 \$ |
| Parts de série F | 7,89 | 24,88 | 43,61 | 99,27 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série M du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds Scotia équilibré de dividendes

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 30 août 2010 Parts de série D : le 28 janvier 2015 Parts de série I : le 27 août 2010 |
| Type de titres | Parts des séries A, D et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à produire une croissance du capital à long terme et un revenu. Il investit, directement ou par l'intermédiaire de placements dans des titres d'autres fonds, surtout dans des titres de participation de société versant des dividendes ou dont on s'attend à ce à ce qu'elles en verseront, des titres à revenu fixe et d'autres titres dont on s'attend à ce qu'ils produisent un revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui procurent des dividendes et un revenu et (ou) qui présentent des possibilités de croissance du capital à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée, et il peut également investir dans des titres dont on prévoit qu'ils produiront un revenu. Pour ce qui est des titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs analyse le risque associé au crédit afin de cibler les titres qui offrent un rendement plus élevé en fonction d'un niveau de risque acceptable. L'analyse des taux d'intérêt et de la courbe de rendement est utilisée pour gérer la durée moyenne jusqu'à l'échéance du Fonds selon la conjoncture du marché. La qualité du crédit des placements du Fonds variera en fonction

de l'étude du cycle économique, des facteurs du secteur, des situations particulières d'une société et de la fixation des prix par le marché, et ce, afin de maximiser les rendements tout en réduisant les risques liés au portefeuille.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer

cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 26,6 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds

offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice composé S&P/TSX | 70 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 30 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez optimiser le revenu après impôt en tirant parti des crédits d'impôt pour dividendes canadiens (cette stratégie ne s'applique qu'aux comptes non enregistrés puisque vous ne payez en général aucun impôt sur les distributions reçues de Fonds que vous détenez dans des régimes enregistrés)
- vous recherchez un certain potentiel de croissance à long terme
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre.

La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital

nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 19,58 | 61,72 | 108,18 | 246,25 \$ |
| Parts de série D | 11,17 | 35,22 | 61,74 | 140,53 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds Scotia équilibré mondial

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 23 août 2010 Parts de série D : le 9 mars 2015 Parts de série I : le 27 août 2010 |
| Type de titres | Parts des séries A, D et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer revenu et croissance du capital à long terme en investissant surtout dans une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche axée sur la répartition de l'actif. Aucune limite ne s'applique au poids attribué à un pays ou à une catégorie d'actif en particulier. Cette répartition de l'actif variera en fonction de la conjoncture du marché. Dans la mesure où le Fonds investit dans des titres de participation, ceux-ci peuvent inclure des actions ordinaires et des actions privilégiées qui sont diversifiées par secteur et par style. Les placements dans des titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations du gouvernement ou de sociétés, des débentures, des prêts et des billets. Ces placements peuvent comprendre des titres qui ne sont pas notés ou qui ont obtenu une note inférieure à une note de premier ordre. La durée jusqu'à l'échéance de ces titres pourra varier selon la perspective du conseiller en valeurs quant aux taux d'intérêt.

Pour sélectionner les placements du Fonds, le conseiller en valeurs a recours à l'analyse macro-économique descendante et à l'analyse fondamentale ascendante. Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient également compte de la valeur du placement

par rapport à son prix actuel. En outre, le Fonds peut rechercher un revenu additionnel au moyen de ce qui suit :

- des placements dans des fiducies de placement immobilier, des fiducies de redevances, des fiducies de revenu, des sociétés en commandite principales et d'autres placements semblables

- la vente d'options d'achat couvertes

Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés et de gré à gré et des swaps :

- pour se protéger contre les pertes découlant des variations des taux d'intérêt, des cours de ses placements et de l'exposition aux devises
- pour offrir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement

Les instruments dérivés peuvent uniquement être utilisés de la façon permise par la législation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC qui sont gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi-liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente

la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions impo-sables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents

- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 40,4 % dans la série I du Fonds privé Scotia de créances mondiales.

.Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 60 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |
| Indice Bloomberg Barclays U.S. Credit (\$ CA, couvert) | 40 | Cet indice mesure les marchés d'obligations à taux fixe, de premier ordre, imposables et libellées en dollars américains émises par des sociétés et des entités liées à des gouvernements. Il est composé de l'indice des sociétés américaines et d'une composante hors sociétés qui inclut des agences hors États-Unis et des autorités étrangères, supranationales et régionales. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez une exposition à une combinaison de titres de participation et de titres à revenu fixe de partout dans le monde
- vous investissez à moyen et à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre professionnel en investissement inscrit que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 20,40 | 64,30 | 112,71 | 256,56 \$ |
| Parts de série D | 11,89 | 37,48 | 65,70 | 149,55 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds Scotia revenu avantage

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 12 juillet 2011 Parts de série D : le 21 juin 2016 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 13 septembre 2013 |
| Type de titres | Parts des séries A, D, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu régulier et une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et de titres de participation axés sur le revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche polyvalente à l'égard de l'investissement, privilégiant les titres à revenu fixe et les titres de participation axés sur le revenu sans restriction quant à la capitalisation boursière, au secteur d'activité ou à la répartition géographique. La répartition de l'actif du Fonds variera en fonction de la perception qu'a le conseiller en valeurs de la conjoncture du marché et de la conjoncture économique.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée, ce qui comprend les obligations de gouvernements et de sociétés, les obligations convertibles et les débentures. Ces titres peuvent comprendre des titres auxquels aucune note n'a été attribuée ou qui ont obtenu une note inférieure à une note de bonne qualité. La durée jusqu'à l'échéance de ces titres variera en fonction de la perspective du conseiller en valeurs à l'égard des taux d'intérêt.

S'il investit dans des titres de participation, le Fonds peut notamment investir dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des actions privilégiées convertibles, des fonds de placement immobilier et d'autres titres de participation à

haut rendement qui sont diversifiés selon le secteur, le style et la géographie.

Le Fonds peut également détenir des titres adossés à des créances hypothécaires, des participations dans des prêts, des billets, des fonds de placement à capital fixe et des placements privés dans des titres de participation et (ou) des titres de créance de sociétés ouvertes ou fermées.

Dans le cadre de l'achat et de la vente de titres, le conseiller en valeurs :

- analyse les perspectives financières et de gestion d'une société en particulier et de son secteur connexe
- évalue la conjoncture du marché du crédit, la courbe de rendement ainsi que la perspective de la situation monétaire
- au besoin, mène des entrevues auprès de la direction des sociétés pour connaître la stratégie d'entreprise et le plan d'affaires et évalue les capacités de gestion

Le conseiller en valeurs peut :

- en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés, tels des options, des contrats à livrer et des swaps pour couvrir les pertes résultant des fluctuations des cours des placements, des prix des marchandises, des taux d'intérêt, du risque associé au crédit, des indices boursiers ou des taux de change, et pour obtenir une exposition aux marchés financiers
- chercher à obtenir un revenu additionnel au moyen de stratégies axées sur les instruments dérivés

Le Fonds peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre ses objectifs de placement généraux et améliorer ses rendements. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de son actif dans des titres d'autres OPC qui sont gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir la majeure partie, voire la totalité des actifs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi-liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents gérés par nous peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements

de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 50 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |
| Indice composé S&P/TSX | 50 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez un revenu régulier et une croissance du capital à long terme;
- vous investissez pour le long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année selon l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en

réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 19,48 | 61,40 | 107,61 | 244,96 \$ |
| Parts de série D | 11,17 | 35,22 | 61,74 | 140,53 \$ |
| Parts de série K | 1,54 | 4,85 | 8,50 | 19,34 \$ |
| Parts de série M | 1,74 | 5,49 | 9,63 | 21,91 \$ |

Fonds privé Scotia équilibré stratégique

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds équilibré / de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée et F d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Lincluden Investment Management Oakville (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant à la fois sur la croissance du capital et le revenu par des investissements principalement dans des titres de sociétés canadiennes à grande capitalisation et des obligations du gouvernement canadien. Le portefeuille du Fonds sera pondéré en fonction des catégories d'actif selon les fourchettes suivantes : de 40 % à 80 % en actions, de 20 % à 60 % en titres à revenu fixe et de 0 % à 30 % en titres du marché monétaire à court terme et en espèces.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise une stratégie de placement qui consiste à répartir des placements entre des espèces, des titres à revenu fixe et des titres de participation. Les réaffectations effectuées entre ces catégories d'actif sont habituellement progressives et suivent des fourchettes précises. La proportion de l'actif investi dans différentes catégories de titres variera selon les conditions du marché, les perspectives économiques, les niveaux des taux d'intérêt et les rendements boursiers.

Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et pour offrir une exposition plus efficace tout en réduisant les coûts d'opération.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez à la fois recevoir des intérêts créditeurs et obtenir une croissance par une répartition stratégique de l'actif parmi les trois principales catégories d'actif
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur : | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 3,38 | 10,66 | 18,69 | 42,55 \$ |
| Parts de série F | 11,99 | 37,81 | 66,27 | 150,84 \$ |

Fonds Scotia équilibré en \$ US

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 12 juillet 2011 |
| Type de titres | Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer à la fois une croissance à long terme du capital et un revenu à court terme en dollars américains. Le Fonds investit surtout dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de participation libellés en dollars américains.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche axée sur la répartition de l'actif en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe et de titres de participation libellés en dollars américains. La répartition de l'actif variera en fonction de la perception du conseiller en valeurs de la conjoncture du marché et de la conjoncture économique.

L'analyse des placements pour le volet des titres de participation du portefeuille du Fonds se fait selon une démarche ascendante centrée sur un examen attentif des fondamentaux de chaque société, ce qui signifie qu'il faut évaluer la situation financière et la direction de chaque société, son secteur et l'économie de façon générale. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources d'information
- évalue la qualité de la direction
- mène des entrevues au sein de la société, au besoin

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée. Pour les titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs :

- analyse les perspectives financières et de gestion d'une société en particulier et de son secteur connexe
- évalue, entre autres données, la conjoncture du marché du crédit, la courbe de rendement ainsi que la perspective de la situation monétaire
- au besoin, mène des entrevues auprès de la direction des sociétés pour connaître la stratégie d'entreprise et le plan d'affaires et évalue les capacités de gestion

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres libellés en dollars américains d'émetteurs situés à l'extérieur des États-Unis. Les investissements du Fonds dans différents pays et régions peuvent varier à l'occasion, selon la perception que le conseiller en valeurs a des occasions de placement particulières qui se présentent et des facteurs macro-économiques. Le Fonds peut également investir à l'occasion dans des titres qui ne sont pas libellés en dollars américains.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés, tels des options, des contrats à terme, des contrats à livrer et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des prix des marchandises, des taux d'intérêt ou des indices boursiers
- acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés financiers plutôt que d'acheter les titres directement
- chercher à obtenir un revenu additionnel au moyen de stratégies axées sur les instruments dérivés

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre ses objectifs de placement généraux et améliorer ses rendements. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut décider de détenir des espèces ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques. En raison d'une conjoncture boursière, économique et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir la majeure partie, voire la totalité de l'actif du Fonds dans des espèces ou des titres quasi-liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements

de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|---|---|--|
| Indice composé de rendement global S&P 500 (\$ US) | 50 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement de l'ensemble de l'économie américaine d'après les fluctuations de la valeur marchande globale de 500 actions représentant tous les grands secteurs. |
| Indice Bloomberg Barclays Capital U.S. Aggregate Bond (\$ US) | 50 | Il s'agit d'un large indice qui mesure les marchés d'obligations à taux fixe, de premier ordre, imposables et libellées en dollars américains. Il inclut des bons du Trésor, des titres émis par des sociétés et des entités liées à des gouvernements, des titres adossés à des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez être exposé à une combinaison de titres de participation et de titres à revenu fixe
- vous souhaitez être exposé au dollar américain
- vous investissez de moyen à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions

changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 19,78 | 62,36 | 109,31 | 248,82 \$ |

Fonds d'actions

Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre¹
 Fonds Scotia de dividendes canadiens
 Fonds Scotia de croissance canadienne
 Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation
 Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations
 Fonds privé Scotia d'actions canadiennes
 Fonds privé Scotia canadien de croissance
 Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation
 Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation
 Fonds privé Scotia canadien de valeur
 Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales
 Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains
 Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers
 Fonds privé Scotia de dividendes américains
 Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation
 Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation
 Fonds privé Scotia américain de valeur
 Fonds Scotia des ressources
 Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre²
 Fonds Scotia de dividendes américains
 Fonds Scotia de potentiel américain

Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia européen
 Fonds Scotia d'actions internationales de valeur³
 Fonds Scotia d'Amérique latine
 Fonds Scotia de la région du Pacifique
 Fonds privé Scotia des marchés émergents
 Fonds privé Scotia international d'actions de base
 Fonds privé Scotia d'actions internationales
 Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation

 Fonds d'actions mondiales
 Fonds Scotia de dividendes mondiaux
 Fonds Scotia de croissance mondiale
 Fonds Scotia de potentiel mondial⁴
 Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation
 Fonds privé Scotia d'actions mondiales
 Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures
 Fonds privé Scotia d'actions mondiales à faible volatilité
 Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux

¹ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions canadiennes.

² À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions américaines.

³ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions internationales.

⁴ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions mondiales.

Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre¹

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Date de création | Parts de série A : le 31 décembre 1986 Parts de série F : le 1 ^{er} juin 2011 Parts de série I : le 20 juin 2005 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

¹ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions canadiennes.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de premier ordre de grandes sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds met l'accent sur les grandes sociétés bien établies prédominantes dans leur secteur.

Le conseiller en valeurs investit surtout dans des titres de participation cotés en bourse de sociétés situées au Canada. Le conseiller en valeurs tente d'acquérir les titres des entreprises à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque.

L'efficience fiscale est un élément important de la stratégie de placement et le Fonds conserve généralement ses titres durant une longue période. Des titres peuvent être vendus à l'occasion afin de réaliser des pertes fiscales. Ils peuvent être liquidés lorsque le conseiller en valeurs estime qu'ils ont perdu des caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, pour une raison quelconque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change

- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les placements dans les titres de participation de premier ordre de grandes sociétés canadiennes
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 21,12 | 66,57 | 116,67 | 265,58 \$ |
| Parts de série F | 14,76 | 46,53 | 81,56 | 185,65 \$ |
| Parts de série I | 0,72 | 2,26 | 3,96 | 9,02 \$ |

Fonds Scotia de dividendes canadiens

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Date de création | Parts de série A : le 1 ^{er} décembre 1992 Parts de série F : le 21 janvier 2002 Parts de série I : le 28 avril 2003 Parts de série K : le 12 juillet 2006 Parts de série M : 3 janvier 2001 |
| Type de titres | Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu de dividendes élevé et une possibilité de croissance du capital à long terme. Il investit surtout dans des actions ordinaires productives de dividendes et dans un large éventail d'actions privilégiées comme les actions privilégiées à taux flottant, convertibles et rachetables au gré de leur porteur émises par des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui procurent des dividendes et un revenu et qui présentent des possibilités de croissance du capital à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré

et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers

- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez optimiser le revenu après impôt en tirant parti du crédit d'impôt pour dividendes canadiens (cette stratégie ne s'applique qu'aux comptes non enregistrés puisque vous ne payez en général aucun impôt sur les distributions reçues de fonds que vous détenez dans des régimes enregistrés)
- vous recherchez un certain potentiel de croissance à long terme
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 17,63 | 55,58 | 97,42 | 221,75 \$ |
| Parts de série F | 8,61 | 27,14 | 47,58 | 108,30 \$ |
| Parts de série I | 0,21 | 0,65 | 1,13 | 2,58 \$ |
| Parts de série K | 2,26 | 7,11 | 12,46 | 28,63 \$ |
| Parts de série M | 1,33 | 4,20 | 7,36 | 16,76 \$ |

Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds Scotia de croissance canadienne

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Date de création | Parts de série A : le 20 février 1961 Parts de série F : le 14 juin 2002 Parts de série I : le 28 avril 2003 |
| Type de titres | Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille de titres de participation sélectionnés en fonction d'un style de placement axé sur la croissance. Le conseiller en valeurs utilise un style de placement visant à repérer des sociétés affichant une croissance des bénéfices actuelle ou future supérieure à la moyenne par rapport à l'ensemble du marché et à leur groupe de sociétés comparables. Au moment de décider d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs considère également le fait que celui-ci constitue ou non une bonne valeur, compte tenu de son cours actuel.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser différentes techniques, comme l'analyse fondamentale, pour évaluer le potentiel de croissance. Il évalue alors la situation financière et la gestion de la société, son secteur et l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la gestion;

- effectuer, si possible, des entrevues auprès de dirigeants de chacune des sociétés.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 18 octobre 2018, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia détenait environ 17,0 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un large éventail de titres de participation canadiens
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 21,42 | 67,63 | 118,37 | 269,45 \$ |
| Parts de série F | 11,89 | 37,48 | 65,70 | 149,55 \$ |
| Parts de série I | 0,62 | 1,94 | 3,40 | 7,74 \$ |

Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Date de création | Parts de série A : le 30 novembre 1992 Parts de série F : le 30 novembre 2000 Parts de série I : le 28 avril 2003 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 20 décembre 2010 |
| Type de titres | Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance marquée du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de petites et de moyennes sociétés canadiennes inscrites à la cote des principales bourses canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille activement négocié de titres de participation sélectionnés en fonction d'un style de placement axé sur la croissance. Le conseiller en valeurs utilise un style de placement visant à repérer des sociétés affichant une croissance des bénéfices parmi les plus solides dans l'ensemble du marché et leur groupe de sociétés comparables.

Le conseiller en valeurs :

- choisit les placements en repérant les titres qui sont réputés offrir un potentiel de croissance supérieur aux titres de sociétés comparables dans le même secteur
- analyse les paramètres financiers d'une société, sa part du marché et le rôle qu'elle y joue ainsi que la conjoncture dans son secteur; il peut utiliser des paramètres comme les bénéfices, les multiples du rapport cours/bénéfices et la croissance de la part du marché pour évaluer les placements

- peut rencontrer la direction de sociétés afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et pour évaluer les compétences de la direction

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de petites sociétés canadiennes

- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 22,76 | 71,74 | 125,74 | 286,21 \$ |
| Parts de série F | 12,92 | 40,71 | 71,36 | 162,44 \$ |
| Parts de série K | 2,56 | 8,08 | 14,16 | 32,23 \$ |

Aucun renseignement n'existe pour les parts des séries I et M du Fonds, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice complet.

Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Date de création | Parts de série I : le 14 novembre 2016 |
| Type de titres | Parts de série I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Non |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller | Hillside Investment Management Inc. Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un large éventail de titres de participation canadiens provenant de tous les niveaux de capitalisation boursière.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans une sélection diversifiée de titres de participation canadiens négociés dans les grandes bourses canadiennes.

Le conseiller en valeurs utilise un processus d'investissement exclusif multifacteurs et multifréquences basé sur les faits pour effectuer sa sélection de titres. Ce processus est mis en application au moyen d'un cadre rigoureux de gestion du risque. Utilisant des approches quantitative et qualitative, le conseiller en valeurs compile et distille les fondamentaux des entreprises et les transforme en des facteurs d'investissement et des projections exclusifs. La construction de portefeuille découle de recherches fondamentales, prospectives et techniques qui reflètent la diversité des agents, des styles d'investissement et des horizons de placement qui prévalent sur le marché. L'approche multidimensionnelle donne lieu à un style d'investissement de base dont l'objectif est l'accroissement de la valeur dans toutes les conjonctures du marché.

Le conseiller en valeurs examine régulièrement les investissements du Fonds, d'une part, pour s'assurer qu'ils sont conformes aux règles de décision spécifiques les plus susceptibles de permettre l'atteinte de l'objectif de placement et, d'autre part, aux fins d'accroissement des rendements et (ou) de réduction du risque.

La recherche quantitative du conseiller en valeur est entièrement intégrée à l'ensemble des marchés financiers, des facteurs de recherche, des projections de rendement, de la construction de portefeuille, de la surveillance des risques et des facteurs d'investissement, et de la mesure de rendement. Cela permet au conseiller en valeurs d'élaborer et de tester des hypothèses par le biais de la recherche de nouvelles variables et de nouveaux facteurs d'investissement qui permettent de prévoir les rendements ou d'avoir une emprise sur ceux-ci. Toute nouvelle donnée ou tout nouvel algorithme qui permet un accroissement de rendement ou une réduction du risque est immédiatement communiqué au Fonds aux fins d'amélioration des caractéristiques de risque et de rendement de ce dernier.

Le conseiller en valeurs tentera de faire en sorte que l'actif du Fonds demeure entièrement investi, à l'exclusion de l'encaisse payable à court terme dans le cadre d'opérations ou de rééquilibrages en cours, mais ce solde ne doit pas excéder 10 % de l'actif du Fonds.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin de se couvrir contre des pertes dues à la fluctuation des investissements du Fonds ou des pertes de change. Il utilisera des instruments dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension, pour atteindre ses objectifs de placement généraux et améliorer ses rendements. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque

associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui entraîne la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions impo-sables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Au 18 octobre 2018, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenait environ 34,3 % des parts du Fonds en circula-tion, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia détenait environ 25,5 % des parts du Fonds en circula-tion et le Portefeuille de croissance maximale Partenaires

Scotia détenait environ 14,1 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnantes dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classifi-cation du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|------------------------|---|
| Indice composé S&P/TSX | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans les titres de participation de sociétés canadiennes
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classifi-cation du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, pour chaque année d'imposition du Fonds, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour ne payer aucun impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre profes-sionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série I | 0,82 | 2,59 | 4,53 | 10,31 \$ |

Fonds privé Scotia d'actions canadiennes

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Date de création | Parts de série I : le 21 janvier 2009 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 3 octobre 2005 |
| Type de titres | Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de l'économie. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur l'investissement dans d'autres OPC à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds n'investira pas dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 18 octobre 2018, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenait environ 20,2 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un large éventail de titres de participation canadiens
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables avant le 31 décembre de chaque année ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série I | 0,21 | 0,65 | 1,13 | 2,58 \$ |
| Parts de série K | 2,15 | 6,79 | 11,89 | 27,07 \$ |
| Parts de série M | 1,33 | 4,20 | 7,36 | 16,76 \$ |

Fonds privé Scotia canadien de croissance

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Gestion d'actifs Manuvie Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés canadiennes à grande et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez détenir des titres canadiens de croissance dans un portefeuille diversifié
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 1,64 | 5,17 | 9,06 | 20,63 \$ |
| Parts de série F | 12,20 | 38,45 | 67,40 | 153,42 \$ |
| Parts de série I | 0,41 | 1,29 | 2,27 | 5,16 \$ |

Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 14 février 2002 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Gestion de placements Barrantagh Inc. Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez détenir des titres de valeur de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation dans un portefeuille diversifié
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 2,67 | 8,40 | 14,73 | 33,52 \$ |
| Parts de série F | 12,20 | 38,45 | 67,40 | 153,42 \$ |
| Parts de série I | 0,92 | 2,91 | 5,10 | 11,60 \$ |

Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 22 janvier 2009 Parts de série M : le 14 novembre 2016 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Van Berkum et associés inc. Montréal (Québec) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance qui est modéré par une sensibilité aux prix (croissance à prix raisonnable) pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son dans des espèces et des quasi-espèces.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous déteznez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le cours des actions de sociétés à petite capitalisation est habituellement plus volatil en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts

- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez détenir des titres de croissance de sociétés canadiennes à petite capitalisation dans un portefeuille diversifié
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 2,46 | 7,76 | 13,59 | 30,94 \$ |
| Parts de série F | 12,51 | 39,42 | 69,10 | 157,29 \$ |
| Parts de série I | 0,31 | 0,97 | 1,70 | 3,87 \$ |
| Parts de série M | 7,28 | 22,94 | 40,21 | 91,54 \$ |

Fonds privé Scotia canadien de valeur

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des titres de sociétés canadiennes.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres »

et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont

le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez détenir des titres canadiens de valeur dans un portefeuille diversifié
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 1,64 | 5,17 | 9,06 | 20,63 \$ |
| Parts de série F | 12,10 | 38,13 | 66,83 | 152,13 \$ |
| Parts de série I | 0,62 | 1,94 | 3,40 | 7,74 \$ |

Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Date de création | Parts de série I : le 14 novembre 2016 |
| Type de titres | Parts de série I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Non |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Jarislowsky, Fraser Limitée Montréal (Québec) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de participation émis principalement par des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant surtout dans des actions à forte capitalisation de sociétés canadiennes à potentiel de croissance élevé.

Le conseiller en valeurs utilise une approche de placement fondamentale axée sur des entreprises de qualité jouissant de perspectives de bénéfice attrayantes à des évaluations raisonnables. À l'aide des analyses fondamentales, le conseiller en valeurs repère des occasions de placement parmi les leaders de l'industrie dont le potentiel de croissance est sous-estimé.

Dans le cadre de la recherche fondamentale, le conseiller en valeurs réalise des analyses détaillées et rigoureuses sur les sujets suivants :

- l'équipe de direction et la structure de gouvernance
- l'historique des bénéfices
- le levier financier
- les évaluations
- le potentiel de croissance

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription ou, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement afin de se protéger contre les pertes issues des variations des cours des placements du Fonds et de l'exposition au change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le conseiller en valeurs peut choisir de dévier de ses objectifs de placement en investissant temporairement une partie ou la totalité de son actif dans des espèces ou des titres à revenu fixe dans des périodes de repli du marché ou pour d'autres raisons.

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions impossibles et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 18 octobre 2018, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia détenait environ 45,2 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenait environ 40,6 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia détenait environ 13,6 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|------------------------|---|
| Indice composé S&P/TSX | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez bénéficier du potentiel de croissance que procure un placement dans une vaste gamme de titres de participation canadiens
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur Parts de série I | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--|------|-------|-------|----------|
| | 0,82 | 2,59 | 4,53 | 10,31 \$ |

Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions géographiques |
| Date de création | Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 22 août 2005 |
| Type de titres | Parts des séries K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu de dividendes tout en offrant une appréciation à long terme du capital. Le Fonds investit surtout dans des sociétés situées au Canada et aux États-Unis.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de faire croître leurs dividendes avec le temps et d'offrir une plus-value du capital à long terme. Le conseiller en valeurs est d'avis que l'historique de la croissance des dividendes est un excellent indicateur de santé financière et de perspectives de croissance et que, à long terme, le revenu peut constituer un apport important au rendement global. Cette stratégie suppose l'évaluation du modèle d'entreprise, des paramètres financiers et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de son cycle économique. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur l'investissement dans d'autres OPC à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers cotés hors Nord-Amérique et dans des certificats américains d'actions étrangères de sociétés étrangères.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change

- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez un revenu de dividendes ainsi que le potentiel de croissance qu'offre un large éventail de titres de participation canadiens et américains
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables avant le 31 décembre de chaque année ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série K | 2,87 | 9,05 | 15,86 | 36,10 \$ |
| Parts de série M | 1,74 | 5,49 | 9,63 | 21,92 \$ |

Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions sectorielles |
| Date de création | Parts de série I : le 25 novembre 2014 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 26 novembre 2012 |
| Type de titres | Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à fournir un rendement de placement total élevé composé de revenu et de gains en capital. Il investit surtout dans des titres de participation et des titres de créance d'actifs immobiliers situés partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des titres de sociétés situées partout dans le monde offrant un potentiel de plus-value provenant de la détention ou de la gestion d'actifs immobiliers ou d'autres placements effectués dans le secteur immobilier. Le Fonds peut également investir dans des entreprises qui sont associées au secteur immobilier.

Des techniques comme l'analyse fondamentale peuvent être utilisées pour évaluer les possibilités de croissance et de valeur. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières ainsi que les autres sources de renseignements
- évalue la qualité de la direction
- effectue des entrevues auprès des membres de la société, si possible

Le conseiller en valeurs peut également choisir :

- d'investir l'actif du Fonds dans des fonds d'investissement à capital fixe immobiliers ou liés à l'immobilier ainsi que dans d'autres fiducies d'investissement à l'occasion
- d'utiliser des bons de souscription et des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, afin :
 - de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements du Fonds et de l'exposition aux devises
 - d'acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement
 - de générer un revenu
 - de détenir des espèces ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet des placements dans d'autres Fonds à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des

titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances immobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|---|---|---|
| Indice FTSE EPRA/NAREIT Canada (\$ CA) | 70 | Cet indice est conçu pour suivre le rendement de sociétés immobilières et de FPI cotées en bourse au Canada. |
| Indice MSCI des FPI américaines (\$ CA) | 30 | Cet indice est composé d'actions de FPI sur la base de l'indice MSCI du marché investissable américain (<i>MSCI USA Investable Market Index</i>), qui englobe les titres d'entreprises à petite, moyenne et grande capitalisations. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez la croissance du capital et du revenu à long terme qu'offrent les titres immobiliers
- vous recherchez une diversification de portefeuille par l'intermédiaire d'un placement dans des titres immobiliers
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital

nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année selon l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série I | 1,13 | 3,55 | 6,23 | 14,18 \$ |
| Parts de série K | 2,77 | 8,72 | 15,29 | 34,81 \$ |
| Parts de série M | 2,36 | 7,43 | 13,03 | 29,65 \$ |

Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds privé Scotia de dividendes américains

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Date de création | Parts de série I : le 27 juin 2012 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 15 décembre 2011 |
| Type de titres | Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif d'atteindre un rendement de placement global élevé, y compris un revenu de dividendes et de gains en capital. Il investit principalement dans des titres de participation de sociétés américaines qui paient, ou qui sont susceptibles de payer, des dividendes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tente de repérer les sociétés dont les modèles d'entreprise sont de grande qualité et qui ont, par le passé, toujours versé des dividendes et (ou) dont les dividendes sont en constante croissance.

Le conseiller en valeurs utilise principalement l'analyse fondamentale afin d'évaluer la valeur et les possibilités de croissance d'une société, d'évaluer les facteurs tels que la qualité de la direction, la position sur le marché, son avantage concurrentiel et sa capacité à verser des dividendes. Le conseiller en valeurs tient compte également de facteurs quantitatifs et techniques.

Le Fonds peut investir 10 % de son actif dans des titres cotés en bourse à l'extérieur des États-Unis et dans des certificats américains d'actions étrangères de sociétés situées à l'étranger.

Le Fonds peut également détenir des espèces et peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés, tels des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement et couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements et de l'exposition aux devises.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut à l'occasion investir une partie de son actif dans des titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet des placements dans d'autres Fonds à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|--|---|
| Indice composé de rendement global S&P 500 (\$ US) | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement de l'ensemble de l'économie américaine d'après les fluctuations de la valeur marchande globale de 500 actions représentant tous les grands secteurs. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans les titres de participation de sociétés américaines
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série K | 2,77 | 8,72 | 15,29 | 34,81 \$ |
| Parts de série M | 1,33 | 4,20 | 7,36 | 16,76 \$ |

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 23 février 2001 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010 |
| Type de titres | Parts de série M : le 21 septembre 2017 Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Polen Capital Management Boca Raton, Floride |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés américaines à grande capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif
- des titres de sociétés qui ne sont pas américaines, à raison d'au plus 10 % de son actif

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries

- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez tirer parti du potentiel de croissance d'un placement dans des titres de participation de sociétés américaines
- vous voulez détenir des titres de croissance de sociétés américaines dans un portefeuille diversifié
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 3,08 | 9,69 | 16,99 | 36,68 \$ |
| Parts de série F | 12,40 | 39,10 | 68,53 | 156,00 \$ |
| Parts de série I | 0,82 | 2,59 | 4,53 | 10,31 \$ |
| Parts de série M | 4,61 | 14,54 | 25,49 | 58,02 \$ |

Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 14 février 2002 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010 Parts de série M : le 2 novembre 2010 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Hahn Capital Management, LLC San Francisco, Californie |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation situées aux États-Unis.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif
- des titres de sociétés qui ne sont pas américaines, à raison d'au plus 10 % de son actif

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de

mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctuera plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez une exposition à des sociétés américaines de taille moyenne assorties de caractéristiques de valeur
- vous voulez détenir des titres de valeur de sociétés américaines à moyenne capitalisation dans un portefeuille diversifié
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 5,43 | 17,13 | 30,02 | 68,33 \$ |
| Parts de série F | 10,05 | 31,67 | 55,51 | 126,35 \$ |
| Parts de série I | 1,13 | 3,55 | 6,23 | 14,18 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série M du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds privé Scotia américain de valeur

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 22 janvier 2009 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Herndon Capital Management, LLC Atlanta, Géorgie |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés américaines à grande capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif
- des titres de sociétés qui ne sont pas américaines, à raison d'au plus 10 % de son actif

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries

- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur : | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 2,36 | 7,43 | 13,03 | 29,65 \$ |
| Parts de série F | 11,99 | 37,81 | 66,27 | 150,84 \$ |
| Parts de série I | 0,31 | 0,97 | 1,70 | 3,87 \$ |

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez obtenir une croissance du capital à long terme par l'intermédiaire de sociétés américaines bien établies et de premier ordre
- vous voulez détenir des titres de valeur de sociétés américaines dans un portefeuille diversifié
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Fonds Scotia des ressources

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions sectorielles |
| Date de création | Parts de série A : le 8 juillet 1993 Parts de série F : le 17 juin 2010 Parts de série I : le 8 septembre 2009 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à obtenir une croissance marquée du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans les titres de participation de sociétés de ressources canadiennes, notamment des sociétés qui œuvrent dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'or et des métaux précieux, des métaux et des minéraux, et des produits forestiers.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des titres de participation de sociétés dont les activités consistent à explorer ou à exploiter, mettre en valeur, produire, transformer, transporter ou négocier des métaux de base ou ferreux, des matières précieuses (tels que l'or, l'argent, le platine, le palladium et les pierres précieuses), le charbon, le minerai de fer, l'uranium, les matières premières énergétiques telles que le pétrole, le gaz naturel, le vent, l'énergie de remplacement et d'autres produits hydrocarbonés, le bois et les produits connexes, et d'autres matériaux industriels. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres genres de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement. Compte tenu du point de vue du conseiller en valeurs sur l'offre et la demande de ressources naturelles dans le monde, la pondération des secteurs des ressources dans le portefeuille peut varier et, à l'occasion, une bonne partie de l'actif du Fonds peut se retrouver dans un secteur donné.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette

stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer

cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans le secteur des ressources
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 21,53 | 67,86 | 118,94 | 270,74 \$ |
| Parts de série F | 11,48 | 36,19 | 63,43 | 144,40 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre¹

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Date de création | Parts de série A : le 1 ^{er} janvier 1987 Parts de série F : le 16 juin 2002 Parts de série I : le 28 avril 2003 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

¹ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions américaines.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation des États-Unis.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds met l'accent sur d'importantes sociétés bien établies qui sont des chefs de file dans leur secteur. Le conseiller en valeurs investit surtout dans des titres de participation cotés en bourse de sociétés situées aux États-Unis. Le conseiller en valeurs tente d'acquérir les titres des entreprises à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque. L'efficience fiscale est un élément important de la stratégie de placement et le Fonds conserve généralement ses titres durant une longue période. Des titres peuvent être vendus à l'occasion afin de réaliser des pertes fiscales. Ils peuvent être liquidés lorsque le conseiller en valeurs estime qu'ils ont perdu des caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, pour une raison quelconque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le Fonds peut investir une partie de son actif dans les titres de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit

- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans les titres de participation de sociétés des États-Unis
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 22,76 | 71,74 | 125,74 | 286,21 \$ |
| Parts de série F | 12,92 | 40,71 | 71,36 | 162,44 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds Scotia de dividendes américains

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Date de création | Parts de série A : le 26 novembre 2012 Parts de série I : le 27 novembre 2012 |
| Type de titres | Parts des séries A et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif d'atteindre un rendement de placement global élevé, composé d'un revenu de dividendes et de gains en capital. Il investit principalement dans des titres de participation de sociétés américaines qui paient, ou qui sont susceptibles de payer, des dividendes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui ont un historique constant de versement de dividendes et (ou) dont les dividendes sont en croissance et qui offrent une bonne valeur ainsi qu'un potentiel de croissance dans leur secteur.

Le conseiller en valeurs utilise des techniques telles que l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et la valeur. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière, de la concurrence et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières ainsi que les autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- effectue des entrevues auprès de la société, si possible.

Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient compte de la valeur du placement par rapport à son prix actuel.

Le Fonds peut investir 10 % de son actif dans des titres de participation cotés en bourse à l'extérieur des États-Unis, y compris des certificats américains d'actions étrangères de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds peut également détenir des espèces et peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription ou, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin de se protéger contre les pertes issues des variations des cours des placements du Fonds et de l'exposition au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des quasi-espèces.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux d'un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au change
- risque associé aux marchandises
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|--|---|
| Indice composé de rendement global S&P 500 (\$ US) | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement de l'ensemble de l'économie américaine d'après les fluctuations de la valeur marchande globale de 500 actions représentant tous les grands secteurs. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les placements dans les titres de participation de grandes sociétés américaines
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 19,58 | 61,72 | 108,18 | 246,25 \$ |

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds Scotia de potentiel américain

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Date de création | Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série F : le 18 avril 2001 Parts de série I : le 23 avril 2007 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés des États-Unis.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour déterminer quelles sont les sociétés dont les titres se négocient à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque estimative. Cela demande une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société par rapport à ses homologues du secteur. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers et (ou) générer un revenu.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le Fonds peut investir une partie de ses actifs dans des titres de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de grandes sociétés des États-Unis
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 23,78 | 74,97 | 131,40 | 299,10 \$ |
| Parts de série F | 13,52 | 42,65 | 74,76 | 170,18 \$ |
| Parts de série I | 1,23 | 3,88 | 6,80 | 15,47 \$ |

Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia européen**Détail du fonds**

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions géographiques |
| Date de création | Parts de série A : le 3 septembre 1996 Parts de série F : le 15 septembre 2004 Parts de série I : le 5 novembre 2008 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?**Objectifs de placement**

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de premier ordre de sociétés situées en Europe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans un seul pays. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Il détient des titres libellés en diverses devises afin de se protéger contre la volatilité sur les marchés de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers

- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de sociétés d'Europe
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions

seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 23,88 | 75,29 | 131,97 | 300,39 \$ |
| Parts de série F | 14,15 | 44,59 | 78,16 | 177,92 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia d'actions internationales de valeur¹

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions internationales |
| Date de création | Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série F : le 13 novembre 2001 Parts de série I : le 23 avril 2007 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

¹ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions internationales.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille très diversifié composé surtout de titres de participation d'entreprises situées en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient, et qui peut comprendre des titres de participation d'entreprises situées dans des marchés émergents. En fonction de la vision du conseiller en valeurs quant aux marchés financiers mondiaux, le Fonds peut investir à l'occasion dans un nombre limité de pays et de régions du monde.

Pour ce Fonds, l'analyse de placement est fondée sur une approche ascendante, où l'accent est mis sur une analyse attentive des données particulières à chaque société. En utilisant une approche axée sur la valeur du placement, le conseiller en valeurs investit dans des sociétés dont le rapport entre le cours actuel du titre et la valeur intrinsèque représente une bonne valeur.

Des techniques comme l'analyse fondamentale peuvent également être utilisées pour évaluer le potentiel de croissance et de valeur, c'est-à-dire que la situation financière et la gestion de chaque société, son secteur et l'économie dans

son ensemble sont évalués. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information
- évaluer la qualité de la direction
- effectuer, si possible, des entrevues au sein de chacune des sociétés

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC qui sont gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent

à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont

le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de sociétés étrangères
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 23,99 | 75,61 | 132,53 | 301,68 \$ |
| Parts de série F | 14,76 | 46,53 | 81,56 | 185,65 \$ |
| Parts de série I | 1,03 | 3,23 | 5,66 | 12,89 \$ |

Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia d'Amérique latine

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions géographiques |
| Date de création | Parts de série A : le 13 octobre 1994 Parts de série F : le 1 ^{er} mars 2004 Parts de série I : le 20 juin 2005 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. De C.V., Grupo Financiero Scotiabank Inverlat Mexico, Mexique |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de premier ordre de sociétés d'Amérique latine.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des fonds négociés en bourse (« FNB ») pour obtenir une exposition spécifique efficace à un pays donné. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 75 % de son actif dans un seul pays. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Il détient des titres libellés en diverses devises afin de se protéger contre la volatilité sur les marchés de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises

- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de sociétés d'Amérique latine
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 23,58 | 74,32 | 130,27 | 296,53 \$ |
| Parts de série F | 14,25 | 44,92 | 78,73 | 179,20 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds Scotia de la région du Pacifique

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions géographiques |
| Date de création | Parts de série A : le 13 octobre 1994 Parts de série F : le 27 février 2004 Parts de série I : le 20 juin 2005 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de sociétés du secteur ouest de la région du Pacifique.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des titres de participation de sociétés situées ou exerçant des activités principalement dans la région du Pacifique, ce qui comprend l'Australie, la République populaire de Chine, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, Singapour, le Sri Lanka, la Corée du Sud, Taïwan, la Thaïlande, le Bangladesh et le Vietnam. En fonction de la vision du conseiller en valeurs quant aux marchés financiers de la région du Pacifique, le Fonds peut investir à l'occasion dans un nombre limité de ces pays.

Pour ce Fonds, l'analyse de placement est fondée sur une approche ascendante, où l'accent est mis sur une analyse attentive des données particulières à chaque société. En utilisant une approche axée sur la valeur du placement, le conseiller en valeurs investit dans des sociétés dont le rapport entre le cours actuel du titre et la valeur intrinsèque représente une bonne valeur.

Des techniques comme l'analyse fondamentale sont également utilisées pour évaluer le potentiel de croissance et de valeur, c'est-à-dire que la situation financière et la gestion de chaque société, son secteur et l'économie dans son ensemble

sont évalués. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information
- évaluer la qualité de la direction
- effectuer, si possible, des entrevues au sein de chacune des sociétés

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent

à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons

l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de sociétés de la région du Pacifique
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 23,88 | 75,29 | 131,97 | 300,39 \$ |
| Parts de série F | 14,56 | 45,88 | 80,43 | 183,07 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds d'actions internationales

Fonds privé Scotia des marchés émergents

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions internationales |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 15 octobre 2010 Parts de série F : le 19 octobre 2018 Parts de série I : le 4 octobre 2010 Parts de série M : le 15 octobre 2010 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | LMCG Investments, LLC Boston, Massachusetts |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions et des titres rattachés à des actions de société situées dans des marchés émergents et dans des secteurs émergents de tous les marchés.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le conseiller en valeurs analyse la conjoncture économique mondiale ainsi que l'économie et les secteurs d'activités de divers marchés émergents. En fonction de cette analyse, il repère les pays, puis les sociétés, qui affichent, selon lui, un bon potentiel de croissance. Le conseiller en valeurs utilise des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance, c'est-à-dire qu'il évalue la situation financière et la direction d'une société, son secteur d'activités et l'économie en général au moyen de contrôles préalables, notamment des rencontres avec la direction de la société, l'analyse des états financiers et la modélisation. Le conseiller en valeurs se concentre également sur le potentiel de rendement à la hausse par rapport au risque de perte en cas de baisse de chaque titre.

Le Fonds peut temporairement détenir des espèces ou des titres à revenu fixe à des fins stratégiques.

Le Fonds peut utiliser les instruments dérivés à des fins de couverture de change et pour fournir une meilleure exposition tout en diminuant les frais d'opérations.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varieront en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation a tendance à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 18 octobre 2018, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia détenait environ 23,1 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenait environ 15,8 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia détenait environ 12,2 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|-------------------------------|---|
| Indice MSCI Marchés émergents | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des marchés boursiers des marchés émergents. |

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez une exposition à des marchés émergents
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur : | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 2,67 | 8,40 | 14,73 | 33,52 \$ |
| Parts de série I | 0,92 | 2,91 | 5,10 | 11,60 \$ |
| Parts de série M | 9,02 | 28,44 | 49,84 | 113,45 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série F du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds privé Scotia international d'actions de base

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions internationales |
| Date de création | Parts de série I : le 24 novembre 2008 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 22 août 2005 |
| Type de titres | Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les sociétés qui sont cotées en dessous de leur valeur intrinsèque estimative. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société par rapport à son secteur et à ses pairs. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds n'investira généralement pas plus de 20 % de son actif sur les marchés émergents.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur l'investissement dans d'autres OPC à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de

change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds

- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent des titres de participation de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables avant le 31 décembre de chaque année ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série K | 2,77 | 8,72 | 15,29 | 34,81 \$ |
| Parts de série M | 3,08 | 9,69 | 16,99 | 38,68 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds d'actions internationales

Fonds privé Scotia d'actions internationales

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions internationales |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 22 janvier 2009 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Strategic Global Advisors, LLC New Port Beach, Californie |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés à grande capitalisation d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds varie son style de placement, selon ce qui est jugé pertinent pour chaque pays ou région afin d'atteindre ses objectifs de placement, en utilisant, notamment, parmi les styles de placement orientés vers la valeur, des styles de placement orientés vers la croissance et la croissance à prix raisonnable.

Le Fonds pourra investir dans des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif, et dans des titres d'émetteurs de marchés émergents, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation a tendance à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez tirer parti du potentiel de croissance de titres de participation étrangers tout en suivant le rendement des principaux indices du marché
- vous détenez déjà suffisamment de placements canadiens et américains et cherchez une diversification géographique à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- vous voulez diversifier vos devises à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur : | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 2,77 | 8,72 | 15,29 | 34,81 \$ |
| Parts de série F | 12,30 | 38,78 | 67,97 | 154,71 \$ |
| Parts de série I | 0,51 | 1,62 | 2,83 | 6,45 \$ |

*Fonds d'actions internationales***Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation****Détail du fonds**

| | |
|--|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions internationales |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 14 février 2002 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Victory Capital Management Birmingham, Michigan |

Quels types de placement le fonds fait-il?**Objectifs de placement**

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds peut utiliser les instruments dérivés à des fins de couverture de change et pour fournir une meilleure exposition tout en diminuant les frais d'opérations.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux

rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varieront en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation a tendance à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les cours des actions des sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez une exposition à des sociétés de petite à moyenne taille qui ne sont pas situées en Amérique du Nord et qui sont assorties de caractéristiques de valeur
- vous voulez diversifier vos devises à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- vous cherchez à détenir des titres de sociétés internationales à petite et à moyenne capitalisation dans un portefeuille diversifié
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 5,64 | 17,77 | 31,15 | 70,91 \$ |
| Parts de série F | 12,51 | 39,42 | 69,10 | 157,29 \$ |
| Parts de série I | 1,13 | 3,55 | 6,23 | 14,18 \$ |

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de dividendes mondiaux

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions mondiales |
| Date de création | Parts de série A : le 30 août 2010 Parts de série I : le 13 septembre 2010 |
| Type de titres | Parts des séries A et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser un rendement de placement global élevé en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés mondiales qui versent, ou dont on s'attend à ce qu'elles versent des dividendes, ainsi que dans d'autres types de titres dont on s'attend à ce qu'ils génèrent un revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cible les sociétés ayant des chances de succès dans leur secteur et évalue ensuite l'incidence des tendances économiques.

Le conseiller en valeur utilise des techniques telles que l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et la valeur, ce qui implique l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, son secteur ainsi que l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières ainsi que les autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- effectue des entrevues auprès de la société, si possible.

Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient compte de la valeur du placement par rapport à son prix actuel.

Le conseiller en valeurs diversifie habituellement les placements du Fonds entre différents pays et régions, mais les placements peuvent varier à l'occasion, selon le point de vue du conseiller en valeurs sur les occasions de placement particulières et les facteurs macroéconomiques.

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chacun des placements en fonction de la conjoncture des marchés.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, choisir d'utiliser des bons de souscription ou des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin de se protéger contre les pertes issues des variations des cours des placements du Fonds et de l'exposition au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi-liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer activement

ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions impo-sables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert

- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 18 octobre 2018, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia détenait environ 22,8 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia détenait environ 19,8 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia détenait environ 12,0 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|-----------------------------|---|
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez à la fois un revenu de dividendes et le potentiel de plus-value du capital par l'intermédiaire de sociétés de partout dans le monde
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en

vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 18,35 | 57,84 | 101,38 | 230,77 \$ |
| Parts de série I | 0,62 | 1,94 | 3,40 | 7,74 \$ |

Fonds Scotia de croissance mondiale

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions mondiales |
| Date de création | Parts de série A : le 20 février 1961 Parts de série F : le 16 mai 2011 Parts de série I : le 23 avril 2007 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Baillie Gifford Overseas Limited Édimbourg, Écosse |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de sociétés situées partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu

- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 18 octobre 2018, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenait environ 18,2 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia détenait environ 15,8 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de croissance Sélection Scotia détenait environ 14,8 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de sociétés situées partout dans le monde
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 22,55 | 71,09 | 124,60 | 283,63 \$ |
| Parts de série F | 12,61 | 39,75 | 69,66 | 158,58 \$ |
| Parts de série I | 0,41 | 1,29 | 2,27 | 5,16 \$ |

Fonds Scotia de potentiel mondial

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions mondiales |
| Date de création | Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série F : le 16 mai 2001 Parts de série I : le 23 avril 2007 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille concentré de titres de participation de sociétés situées dans le monde entier.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans une vaste gamme de titres à travers le monde, notamment dans de petites sociétés. À l'occasion, le Fonds peut investir la majorité de son actif dans des titres de participation de sociétés à faible capitalisation.

Pour ce Fonds, le conseiller en valeurs utilise une analyse de placement fondée sur une approche ascendante, où l'accent est mis sur une analyse attentive des données particulières à chaque société. En utilisant une approche axée sur la valeur du placement, ce Fonds investit dans des sociétés dont le rapport entre le cours actuel du titre et la valeur intrinsèque représente une bonne valeur.

Des techniques comme l'analyse fondamentale peuvent également être utilisées pour évaluer le potentiel de croissance et de valeur, c'est-à-dire que la situation financière et la gestion de chaque société, son secteur et l'économie dans son ensemble sont évalués. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information
- évaluer la qualité de la direction

- effectuer, si possible, des entrevues au sein de chacune des sociétés

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises

- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 18 octobre 2018, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia détenait environ 36,8 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia détenait environ 35,6 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia détenait environ 15,6 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans un portefeuille concentré sur les titres de participation du monde entier
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 23,68 | 74,64 | 130,83 | 297,82 \$ |
| Parts de série F | 13,43 | 42,33 | 74,20 | 168,69 \$ |
| Parts de série I | 0,72 | 2,26 | 3,96 | 9,02 \$ |

Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions mondiales |
| Date de création | Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série F : le 29 octobre 2003 Parts de série I : le 23 avril 2007 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de petites sociétés situées dans le monde entier.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille activement négocié de titres de participation sélectionnés en fonction d'un style de placement axé sur la croissance. Le conseiller en valeurs utilise un style de placement visant à repérer des sociétés dont la croissance des bénéfices est parmi les plus solides dans l'ensemble du marché et de leur groupe de sociétés comparables.

Le conseiller en valeurs :

- peut investir la majorité de l'actif du Fonds dans des titres de participation de sociétés à petite et à moyenne capitalisation
- choisit les placements en repérant les titres qui sont réputés offrir un potentiel de croissance supérieur à celui des titres de sociétés comparables dans le même secteur
- analyse les paramètres financiers d'une société, sa part du marché et le rôle qu'elle y joue ainsi que la conjoncture dans son secteur. Il peut utiliser des paramètres comme les bénéfices, les multiples du rapport cours/bénéfices et la croissance de la part du marché pour évaluer les placements

- peut rencontrer la direction de sociétés afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et pour évaluer les compétences de la direction

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises

- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 18 octobre 2018, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia détenait environ 43,9 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia détenait environ 28,5 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia détenait environ 15,7 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans les titres de participation de petites sociétés mondiales
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 22,04 | 69,47 | 121,77 | 277,19 \$ |
| Parts de série F | 13,53 | 42,65 | 74,76 | 170,18 \$ |
| Parts de série I | 1,44 | 4,52 | 7,93 | 18,05 \$ |

Fonds privé Scotia d'actions mondiales

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions mondiales |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 22 janvier 2009 Parts de série M : le 19 octobre 2018 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Harding Loevner LP Somerville, New Jersey |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés à grande capitalisation d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise un style de placement fondamental orienté vers la valeur.

Le Fonds peut investir au plus 10 % de son actif dans des titres d'émetteurs de marchés émergents et au plus 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux

rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation a tendance à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix des parts du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez une vaste diversification géographique
- vous voulez diversifier quelque peu vos devises
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur : | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 3,49 | 10,99 | 19,26 | 43,83 \$ |
| Parts de série F | 11,89 | 37,48 | 65,70 | 149,55 \$ |
| Parts de série I | 0,41 | 1,29 | 2,27 | 5,16 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série M du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions mondiales |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 14 novembre 2017 Parts de série F : le 19 octobre 2018 Parts de série M : le 14 novembre 2017 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Colonial First State Asset Management (Australia) Limited Sydney, Australie |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à générer du revenu protégé de l'inflation et une croissance du capital à long terme en investissant dans des titres de participation émis par des sociétés de partout dans le monde qui détiennent ou exploitent des actifs liés aux infrastructures.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille globalement diversifié de sociétés d'infrastructures cotées en bourse, dont des sociétés présentes dans les secteurs suivants :

- Transport : routes, aéroports, ports et chemins de fer
- Services publics : eau, gaz et électricité
- Énergie : pipelines et stockage pétrogaziers
- Communications : tours et satellites

Le conseiller en valeurs mène des recherches fondamentales ponctuelles pour identifier des sociétés de premier ordre ayant de solides fondamentaux et exerçant leurs activités dans des marchés exclusifs. L'approche d'investissement par intégration du conseiller en valeurs est axée sur la capacité des sociétés à générer des flux de trésorerie au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie, de même que sur la qualité globale de la société mesurée par des facteurs comme le niveau des prix, le rendement d'exploitation, le

potentiel sur le plan du bilan, le contexte réglementaire et la viabilité.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin de se couvrir contre des pertes dues à la fluctuation des investissements du Fonds ou des pertes de change. Il utilisera des instruments dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour savoir s'il doit acheter les titres. Lorsque l'analyse produit de façon générale des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à l'achat, mais si elle produit des perspectives défavorables, ils s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut la pratiquer, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui entraîne la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varieront en fonction de la fluctuation des cours.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé au prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|--|---|
| Indice S&P Infrastructure mondiale (\$ CA) | Cet indice représente les titres cotés en bourse du secteur des infrastructures. Pour créer une exposition diversifiée, l'indice comprend trois blocs : énergie, transport et services publics. |

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous souhaitez une croissance à long terme
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Aucune information n'existe pour les parts des séries Apogée, F ou M du Fonds, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds privé Scotia d'actions mondiales à faible volatilité

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions mondiales |
| Date de création | Parts de série M : le 14 novembre 2016 |
| Type de titres | Parts de série M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme tout en cherchant à obtenir une volatilité plus faible que celle des marchés mondiaux en général. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés du monde entier.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Afin de réaliser son mandat, le Fonds adopte une stratégie de gestion d'actions mondiale quantitative visant à procurer des rendements comparables à ceux d'indices à des niveaux de risque inférieurs à ceux des indices. Le Fonds cherche à réduire la volatilité des rendements tout en maintenant le potentiel de croissance des actions sur le long terme.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, le conseiller en valeurs :

- investit dans des titres de participation de sociétés du monde entier
- investit dans des actions qui présentent un risque systématique peu élevé et une corrélation faible par rapport à d'autres catégories d'actif
- utilise un processus d'investissement quantitatif visant à maximiser la croissance tout en contrôlant l'exposition au risque

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin de se couvrir contre des pertes dues à la fluctuation des investissements du Fonds ou des pertes de change. Il utilisera des instruments dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour savoir s'il doit acheter les titres. Lorsque l'analyse produit de façon générale des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à l'achat, mais si elle produit des perspectives défavorables, ils s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut la pratiquer, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement en fonction de la conjoncture des marchés.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous

reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui entraîne la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions impossibles et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé au prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---------------------------------------|---|
| Indice MSCI Monde hors Canada (\$ CA) | Cet indice représente les entreprises à grande et à moyenne capitalisations des marchés développés, sauf le Canada. |

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous souhaitez une croissance à long terme
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série M | 2,87 | 9,05 | 15,86 | 36,10 \$ |

Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions sectorielles |
| Date de création | Parts de série Apogée : le 14 février 2002 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 22 janvier 2009 |
| Type de titres | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Macquarie Investment Management (anciennement appelé Delaware Investment Advisers) Philadelphie, Pennsylvanie |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur les revenus et la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des titres immobiliers et des fiducies de placement immobilier (des « FPI ») des États-Unis, du Canada et de l'étranger.

Toute modification des objectifs de placements fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds peut investir dans :

- des FPI, à raison d'au plus 100 % de son actif
- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques

associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des actions.

Les rendements peuvent être influencés par des facteurs comme la conjoncture économique et la situation politique mondiales ainsi que l'état des marchés étrangers.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé au secteur de l'immobilier
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital et des revenus à long terme de titres immobiliers libellés en diverses devises
- vous cherchez à diversifier votre portefeuille de placement par un placement dans des titres immobiliers
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Apogée | 1,23 | 3,88 | 6,80 | 15,47 \$ |
| Parts de série F | 12,30 | 38,78 | 67,97 | 154,71 \$ |
| Parts de série I | 0,31 | 0,97 | 1,70 | 3,87 \$ |

Fonds indiciens

Fonds indiciens

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

Fonds Scotia indiciel canadien

Fonds Scotia indiciel international

Fonds Scotia indiciel Nasdaq

Fonds Scotia indiciel américain

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds à revenu fixe |
| Date de création | Parts de série A : le 8 novembre 1999 Parts de série D : le 27 mars 2015 Parts de série F : le 18 septembre 2003 Parts de série I : le 20 juin 2005 |
| Type de titres | Parts des séries A, D, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé et des gains en capital modestes en suivant le rendement d'un indice obligataire canadien généralement reconnu, actuellement l'indice obligataire universel FTSE Canada. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada et par des sociétés canadiennes
- les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie et les acceptations bancaires

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tente de suivre le rendement de l'indice obligataire universel FTSE Canada aussi étroitement que possible de la façon suivante :

- en investissant dans des titres à revenu fixe ayant des caractéristiques semblables aux titres qui font partie de l'indice obligataire universel FTSE Canada
- en gardant le plus de placements possible dans le portefeuille
- en minimisant les coûts d'opérations

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir une exposition aux titres productifs de revenu et pour couvrir le Fonds contre les variations des taux d'intérêt.

Le Fonds n'investira aucune partie de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit

- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux indices
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts régulier tout en suivant le rendement d'un indice obligataire canadien important
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 8,71 | 27,47 | 48,14 | 109,59 \$ |
| Parts de série D | 6,36 | 20,03 | 35,12 | 79,93 \$ |
| Parts de série F | 4,72 | 14,86 | 26,05 | 59,31 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds Scotia indiciel canadien

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Date de création | Parts de série A : le 31 décembre 1996 Parts de série D : le 22 décembre 2014 Parts de série F : le 11 mai 2009 Parts de série I : le 20 juin 2005 |
| Type de titres | Parts des séries A, D, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice d'actions canadiennes généralement reconnu, actuellement l'indice composé S&P/TSX¹. Le Fonds investit surtout dans des actions faisant partie de l'indice.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tente de suivre aussi étroitement que possible le rendement de l'indice composé S&P/TSX de la façon suivante :

- en investissant dans les actions qui font partie de l'indice composé S&P/TSX, essentiellement dans la proportion correspondant à leur pondération par rapport à l'indice composé S&P/TSX
- en conservant le plus de placements possible dans le portefeuille
- en minimisant les coûts d'opérations

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés

et de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à l'indice composé S&P/TSX.

Le Fonds n'investira aucune partie de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés

¹ L'indice composé S&P/TSX est publié par la Bourse de Toronto et par Standard & Poor's. Cette dernière est une division de McGraw-Hill Companies Inc., et la Bourse de Toronto n'a aucun lien avec le gestionnaire et elle ne s'est pas prononcée sur le bien-fondé d'un placement dans le Fonds.

- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux indices
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance des titres de participation canadiens tout en suivant le rendement d'un indice boursier important
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en

vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 10,15 | 31,99 | 56,07 | 127,64 \$ |
| Parts de série D | 8,00 | 25,20 | 44,18 | 100,56 \$ |
| Parts de série F | 5,64 | 17,77 | 31,15 | 70,91 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds Scotia indiciel international

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions internationales |
| Date de création | Parts de série A : le 8 novembre 1999 Parts de série D : le 27 mars 2015 Parts de série F : le 25 octobre 2010 Parts de série I : le 28 avril 2003 |
| Type de titres | Parts des séries A, D, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en suivant le rendement d'indices largement reconnus des marchés boursiers internationaux établis. Le Fonds investit surtout dans des contrats à terme standardisés qui sont liés au rendement des indices et dans des espèces et des instruments du marché monétaire.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds fait actuellement le suivi du rendement d'indices de marchés boursiers établis en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient. Le conseiller en valeurs tente de suivre aussi étroitement que possible le rendement de ces indices en utilisant des contrats à terme standardisés qui sont liés aux rendements de ces indices. Il investit le solde de son actif dans des espèces et des instruments du marché monétaire. Cette stratégie permet au Fonds de couvrir ses positions sur les contrats à terme standardisés. Le Fonds utilisera les instruments dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux indices
- risque associé aux taux d'intérêt

- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous détenez vos parts dans un régime enregistré
- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les titres de participation étrangers tout en suivant le rendement d'indices boursiers importants
- vous investissez pour le long terme

Ce Fonds ne convient pas aux comptes non enregistrés. Les distributions du Fonds sont principalement considérées comme un revenu, qui est imposé à un taux plus élevé que les gains en capital lorsqu'il est reçu hors d'un régime enregistré.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets

réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 12,81 | 40,39 | 70,80 | 161,16 \$ |
| Parts de série D | 10,35 | 32,64 | 57,20 | 130,21 \$ |
| Parts de série F | 8,71 | 27,47 | 48,14 | 109,59 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds Scotia indiciel Nasdaq

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions sectorielles |
| Date de création | Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série D : le 27 mars 2015 Parts de série F : le 26 mai 2010 |
| Type de titres | Parts des séries A, D et F d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une croissance marquée du capital à long terme en suivant le rendement de l'indice Nasdaq 100². Le Fonds investit surtout dans les instruments dérivés qui sont liés au rendement de l'indice Nasdaq 100 et dans des espèces et des instruments du marché monétaire.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds tente de suivre le rendement de l'indice Nasdaq 100 aussi étroitement que possible en utilisant des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps qui sont liés au rendement de l'indice Nasdaq 100.

Le Fonds investit le solde de son actif dans des espèces et des instruments du marché monétaire. Cette stratégie permet au Fonds de couvrir ses positions dans les instruments dérivés. Le Fonds utilisera les instruments dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux indices

² L'indice Nasdaq 100 est publié par The Nasdaq Stock Market, Inc. The Nasdaq Stock Market, Inc. n'a aucun lien avec le gestionnaire et elle ne s'est pas prononcée sur le bien-fondé d'un placement dans le Fonds.

- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous détenez vos parts dans un régime enregistré
- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les titres de participation des États-Unis tout en suivant le rendement d'un indice du marché important
- vous investissez pour le long terme

Ce Fonds ne convient pas aux comptes non enregistrés. Les distributions du Fonds sont principalement considérées comme un revenu, qui est imposé à un taux plus élevé que les gains en capital lorsqu'il est reçu hors d'un régime enregistré.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 11,79 | 37,16 | 65,13 | 148,26 \$ |
| Parts de série D | 9,43 | 29,73 | 52,11 | 118,61 \$ |
| Parts de série F | 7,48 | 23,59 | 41,35 | 94,11 \$ |

Fonds Scotia indiciel américain

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Date de création | Parts de série A : le 31 décembre 1996 Parts de série D : le 27 mars 2015 Parts de série F : le 19 octobre 2011 Parts de série I : le 20 juin 2005 |
| Type de titres | Parts des séries A, D, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |
| Sous-conseiller en valeurs | Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice d'actions américaines largement reconnu, actuellement l'indice Standard & Poor's 500 (S&P 500)¹. Le Fonds investit surtout dans des actions qui font partie de l'indice.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tente de suivre aussi étroitement que possible le rendement de l'indice composé S&P 500 de la façon suivante :

- en investissant dans les actions qui font partie de l'indice S&P 500, essentiellement dans la proportion correspondant à leur pondération par rapport à l'indice
- en conservant le plus de placements possible dans le portefeuille
- en minimisant les coûts d'opérations

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à l'indice S&P 500.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds

¹ L'indice S&P 500 est publié par Standard & Poor's, filiale de McGraw-Hill Companies Inc. Standard & Poor's n'a aucun lien avec le gestionnaire et elle ne s'est pas prononcée sur le bien-fondé d'un placement dans le Fonds.

- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux indices
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les titres de participation des États-Unis tout en suivant le rendement d'un indice du marché important
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant

le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 10,97 | 34,58 | 60,60 | 137,95 \$ |
| Parts de série D | 8,71 | 27,47 | 48,14 | 109,59 \$ |
| Parts de série F | 6,46 | 20,36 | 35,68 | 81,22 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Fonds spécialisé

Fonds spécialisé

Fonds privé Scotia de revenu à options

Fonds privé Scotia de revenu à options

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Fonds spécialisé |
| Date de création | Parts de série I : le 24 juin 2015 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 13 juillet 2015 |
| Type de titres | Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à rechercher un revenu élevé et une plus-value du capital à long terme surtout en vendant des options de vente sur des titres de participation afin de toucher des primes, en investissant directement dans des titres de participation et (ou) en vendant des options d'achat sur ces titres.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise un large éventail de stratégies axées sur les options et les titres de participation pour produire une plus-value du capital à long terme et préserver le capital. Le processus d'investissement est principalement fondé sur des analyses fondamentales et est renforcé par des options exclusives et des analyses de la volatilité.

Le Fonds recherchera des cibles de placement avantageuses à l'aide de l'analyse fondamentale. Il évaluera la situation financière et la gestion de chaque société, son secteur et la conjoncture. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs analysera les données financières et les autres sources d'information, évaluera la qualité de la gestion et effectuera, si possible, des entrevues auprès de chacune des sociétés.

Une fois qu'il est établi qu'un titre est attrayant, le Fonds peut l'acheter, ou, si le conseiller en valeurs souhaite l'obtenir à un prix inférieur, le conseiller en valeurs peut envisager de vendre des options de vente couvertes en

espèces au prix inférieur désiré, si le prix de ces options est avantageux. Le conseiller en valeurs évaluera l'attrait de ces options en utilisant des options exclusives et des analyses de volatilité. Le processus l'amène à déterminer si la volatilité implicite prise en compte dans le cours des options de vente est élevée relativement aux attentes du conseiller en valeurs. Dans le cadre de cette stratégie, le Fonds peut acheter des titres de participation directement si ces titres lui ont été assignés par des porteurs d'actions de vente vendues par le fonds.

Le Fonds peut aussi vendre des options d'achat couvertes. Si le Fonds détient un titre de participation et que le conseiller en valeurs souhaite le vendre à un prix cible interne découlant d'une analyse fondamentale, le conseiller en valeurs peut envisager de vendre des options d'achat couvertes si ces dernières sont disponibles à prix avantageux. Le conseiller en valeurs évalue le niveau d'attrait des options d'achat à l'aide d'options exclusives et d'analyses de volatilité.

Les répartitions entre les placements directs dans des titres de participation et diverses stratégies d'option dépendront des conjonctures économique et financière.

Ces stratégies sont fondées sur une combinaison d'analyses fondamentales et d'analyses de la volatilité.

De plus, le conseiller en valeurs peut :

- investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers
- utiliser des bons de souscription, des titres de fonds négociés en bourse (« FNB ») et des instruments dérivés, comme des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps aux fins suivantes :
 - de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours du placement du Fonds et de l'exposition aux devises, et (ou)
 - d'acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement, et (ou)
 - de générer un revenu
- détenir des espèces ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques

Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres des marchés émergents.

Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés dans le cadre de ses stratégies de placement. Le fonds n'aura recours à des instruments dérivés que dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières et il se conformera à toutes les exigences applicables prévues dans les lois sur les valeurs mobilières et les lois fiscales relativement à l'emploi d'instruments dérivés. Un instrument dérivé constitue habituellement un contrat conclu entre deux parties dans le but d'acheter ou de vendre un actif à un moment ultérieur. La valeur du contrat est déterminée par un actif sous-jacent, par exemple une action, un indice boursier, une devise, une marchandise ou un panier de titres. Il ne représente pas un investissement direct dans l'actif sous-jacent. Les instruments dérivés peuvent être négociés à une bourse ou sur un marché hors cote. Pour obtenir une description des différents types d'instruments dérivés et des risques qui y sont associés, veuillez vous reporter à la rubrique « Instruments dérivés ».

Plusieurs risques sont associés à l'utilisation d'instruments dérivés par le Fonds (voir à cet égard la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »). Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés pour protéger ses investissements contre les pertes découlant de facteurs comme la fluctuation du change, les risques liés aux marchés boursiers et la fluctuation des taux d'intérêt, ou pour investir indirectement dans des titres ou des marchés financiers, à condition que l'investissement soit conforme aux objectifs de placement du fonds. Si le Fonds utilise des instruments dérivés pour d'autres motifs que la couverture, il le fera dans les limites permises par la réglementation sur les valeurs mobilières applicable.

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour

accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans l'or et l'argent lorsque le conseiller en valeurs le juge approprié. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières l'autorisation d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon la valeur marchande de celui-ci au moment du placement, dans l'or (y compris des FNB or) et l'argent (ou l'équivalent sous forme de certificats ou d'instruments dérivés précisés dont le sous-jacent est l'or ou l'argent).

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé à un fonds de fonds

- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 18 octobre 2018, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenait environ 15,6 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia détenait environ 10,4 % des parts du Fonds en circulation.

Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements

de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice de vente d'options d'achat couvertes S&P 500 CBOE (\$ US) | 50 | Cet indice est conçu pour suivre le rendement d'une stratégie hypothétique de vente d'options d'achat couvertes sur l'indice S&P 500. Il s'agit d'un indice de rendement total passif fondé sur (1) l'achat d'un portefeuille indiciel de titres du S&P 500, et (2) la « vente » d'options d'achat « couvertes » à court terme de l'indice S&P 500. |
| Indice de vente d'options de vente S&P 500 CBOE (\$ US) | 50 | Cet indice est conçu pour suivre le rendement d'une stratégie de placement passive (stratégie d'options de vente garanties S&P 500 CBOE) qui consiste à superposer des options de vente à découvert de l'indice S&P 500 CBOE sur un compte du marché monétaire investi dans des bons du Trésor à un et à trois mois. |

Le Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu élevé et une plus-value du capital à long terme
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution de chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de

revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|------|-------|-------|----------|
| Parts de série I | 0,82 | 2,59 | 4,53 | 10,31 \$ |
| Parts de série K | 2,77 | 8,72 | 15,29 | 34,81 \$ |
| Parts de série M | 2,26 | 7,11 | 12,46 | 28,36 \$ |

Solutions Portefeuille

Solutions Portefeuille

Portefeuilles Sélection Scotia

Portefeuille de revenu Sélection Scotia

Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia

Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia

Portefeuille de croissance Sélection Scotia

Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia

Portefeuilles Partenaires Scotia

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia

Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia

Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia

Portefeuille de croissance Partenaires Scotia

Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

Portefeuilles INNOVA Scotia

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia

Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

Portefeuilles Scotia Aria

Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution

Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection

Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement

Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution

Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection

Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement

Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution

Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection

Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement

Portefeuilles Apogée

Portefeuille équilibré Apogée

Portefeuille de revenu Sélection Scotia

Détail du fonds

| Type de fonds | Fonds de répartition de l'actif |
|-------------------------------------|--|
| Date de création | Parts de série A : 26 novembre 2012 Parts de série T : le 19 octobre 2018 |
| Type de titres | Parts de série A et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'atteindre une combinaison de flux de revenu stables et de gains en capital éventuels. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions. Le Portefeuille investit principalement dans des fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe, des titres de participation de sociétés qui versent des dividendes ou dont on s'attend à ce qu'elles en verseront, et dans d'autres titres dont on s'attend à ce qu'ils généreront un revenu.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégories d'actifs | Pondération cible |
|---------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 75 % |
| Actions | 25 % |

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements,

veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 50 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers

- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 22,5 % dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique, jusqu'à concurrence de 18,7 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, jusqu'à concurrence de 18,7 % dans la série I Fonds Scotia de revenu canadien et jusqu'à concurrence de 14,9 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 75 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 13 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |
| Indice composé S&P/TSX | 12 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base, avec une préférence pour le volet revenu, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution sur la série T est établi en fonction d'un taux de versement de 3 % sur la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 3 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille durant l'année civile antérieure. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Aucune information n'existe pour les parts de série T du Portefeuille, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série A | 18,04 | 56,87 | 99,68 | 226,91 \$ |

Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 28 avril 2003 Parts de série F : le 28 avril 2003 Parts de série T : le 19 octobre 2018 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet revenu. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégories d'actifs | Pondération cible |
|---------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 65 % |
| Actions | 35 % |

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu

- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 19,4 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, jusqu'à concurrence de 16,2 % dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique, jusqu'à concurrence de 16,1 %, dans la série I Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à concurrence de 13,0 %, dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes et jusqu'à concurrence de 10,2 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet revenu qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- votre tolérance au risque est faible ou moyenne

- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution sur la série T est établi en fonction d'un taux de versement de 4 % sur la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 4 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille durant l'année civile antérieure. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 19,17 | 60,43 | 105,91 | 241,09 \$ |
| Parts de série F | 7,48 | 23,59 | 41,35 | 94,11 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série T du Portefeuille, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 28 avril 2003 Parts de série F : le 5 juin 2008 Parts de série T : le 19 octobre 2018 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une légère préférence pour le volet appréciation du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégories d'actifs | Pondération cible |
|---------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 45 % |
| Actions | 55 % |

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu

- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 15,5 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, jusqu'à concurrence de 11,4 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens, jusqu'à concurrence de 11,2 % dans la série I du Fonds Scotia mondial de croissance, jusqu'à concurrence de 11,1 %, dans la série I Fonds Scotia de revenu canadien et jusqu'à concurrence de 10,4 %, dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez pour le moyen terme et le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution sur la série T est établi en fonction d'un taux de versement de 5 % sur la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 5 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille durant l'année civile antérieure. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté

de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 20,40 | 64,30 | 112,71 | 256,56 \$ |
| Parts de série F | 8,82 | 27,79 | 48,71 | 110,87 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série T du Portefeuille, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Portefeuille de croissance Sélection Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 28 avril 2003 Parts de série F : le 22 août 2011 Parts de série T : le 19 octobre 2018 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet appréciation du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégories d'actifs | Pondération cible |
|---------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 25 % |
| Actions | 75 % |

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu

- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 13,1 % dans la série I du Fonds Scotia mondial de croissance, jusqu'à concurrence de 12,4 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, jusqu'à concurrence de 12,2 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens et jusqu'à concurrence de 11,8 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet appréciation du capital qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution sur la série T est établi en fonction d'un taux de versement de 5 % sur la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 5 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille durant l'année civile antérieure. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté

de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Aucune information n'existe pour les parts de série T du Portefeuille, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 21,42 | 67,53 | 118,37 | 269,45 \$ |
| Parts de série F | 9,74 | 30,70 | 53,81 | 122,48 \$ |

Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 28 avril 2003 Parts de série F : le 28 avril 2003 Parts de série T : le 19 octobre 2018 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une appréciation à long terme du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions, et obtiendra une stabilité supplémentaire de placements dans des OPC de revenu, gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégories d'actifs | Pondération cible |
|---------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 10 % |
| Actions | 90 % |

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintenons la pondération suivante pour les catégories d'actifs : entre 70 % et 100 % pour les actions et jusqu'à 30 % pour les titres à revenu fixe. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu

- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 15,6 % dans la série I du Fonds Scotia mondial de croissance, jusqu'à concurrence de 12,3 % dans la série I du Fonds Scotia de potentiel mondial, jusqu'à concurrence de 11,8 % dans la série O du Fonds Valeur du Canada Dynamique et jusqu'à concurrence de 10,8 %, dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet appréciation du capital qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution sur la série T est établi en fonction d'un taux de versement de 5 % sur la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 5 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille durant l'année civile antérieure. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté

de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 22,86 | 72,06 | 126,30 | 287,50 \$ |
| Parts de série F | 11,79 | 37,16 | 65,13 | 148,26 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série T du Portefeuille, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 23 août 2010 Parts de série T : le 5 avril 2016 |
| Type de titres | Parts des séries A et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'atteindre une combinaison de flux de revenu stables et de gains en capital éventuels. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions. Il investit principalement dans des fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe, des titres de participation de sociétés qui versent des dividendes ou dont on s'attend à ce qu'elles en verseront, et dans d'autres titres dont on s'attend à ce qu'ils généreront un revenu.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégories d'actifs | Pondération cible |
|---------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 75 % |
| Actions | 25 % |

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements,

veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers

- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 26,6 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, jusqu'à concurrence de 19,0 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à concurrence de 11,5 % dans la série I du Fonds de revenu mensuel PIMCO (Canada) et jusqu'à concurrence de 11,4 % dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 75 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 13 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |
| Indice composé S&P/TSX | 12 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base, avec une préférence pour le volet revenu, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution mensuelle sur la série T correspondra à un taux de versement de 3 % de la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 3 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille au cours de l'année civile précédente. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de vos distributions mensuelles n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement du Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille peut être consistée d'un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 20,81 | 65,60 | 114,97 | 261,72 \$ |
| Parts de série T | 20,50 | 64,63 | 113,28 | 257,85 |

Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 9 décembre 2002 Parts de série F : le 1 ^{er} mars 2010 Parts de série T : le 7 avril 2016 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet revenu. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par d'autres gestionnaires d'OPC et par nous-mêmes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégories d'actifs | Pondération cible |
|---------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 65 % |
| Actions | 35 % |

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu

- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 16,4 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à concurrence de 13,2 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à concurrence de 13,2 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique et jusqu'à concurrence de 10,0 % dans la série I du Fonds de revenu mensuel PIMCO (Canada).

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet revenu, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et T, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution mensuelle sur la série T correspondra à un taux de versement de 4 % de la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 4 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille au cours de l'année civile précédente. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de vos distributions mensuelles n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement du Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille peut être consistée d'un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté

de vos parts aux fins fiscales. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 21,83 | 68,83 | 120,64 | 274,61 \$ |
| Parts de série F | 10,25 | 32,31 | 56,64 | 128,92 \$ |
| Parts de série T | 22,24 | 70,12 | 122,90 | 279,77 \$ |

Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 9 décembre 2002 Parts de série F : le 7 février 2003 Parts de série T : le 1 ^{er} février 2016 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet appréciation du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégories d'actifs | Pondération cible |
|---------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 40 % |
| Actions | 60 % |

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu

- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 12,9 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et jusqu'à concurrence de 10,1 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution mensuelle sur la série T correspondra à un taux de versement de 5 % de la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 5 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille au cours de l'année civile précédente. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de vos distributions mensuelles n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille peut être consistée d'un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 22,86 | 72,06 | 126,30 | 287,50 \$ |
| Parts de série F | 11,48 | 36,19 | 63,43 | 144,40 \$ |
| Parts de série T | 23,17 | 73,03 | 128,00 | 291,37 \$ |

Portefeuille de croissance Partenaires Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 9 décembre 2002 Parts de série F : le 16 septembre 2003 Parts de série T : le 3 mai 2016 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet appréciation du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégories d'actifs | Pondération cible |
|---------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 25 % |
| Actions | 75 % |

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu

- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet appréciation du capital, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour

n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution mensuelle sur la série T correspondra à un taux de versement de 5 % de la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 5 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille au cours de l'année civile précédente. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de vos distributions mensuelles n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille peut être consistée d'un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 23,88 | 75,29 | 131,97 | 300,39 \$ |
| Parts de série F | 12,71 | 40,07 | 70,23 | 159,87 \$ |
| Parts de série T | 23,27 | 73,35 | 128,57 | 292,66 \$ |

Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 9 décembre 2002 Parts de série F : le 17 juin 2004 Parts de série T : le 22 février 2016 |
| Type de titres | Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une appréciation à long terme du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions, tout en recherchant la stabilité supplémentaire que lui procurent des investissements dans des OPC de revenu, gérés par d'autres gestionnaires d'OPC et par nous-mêmes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégories d'actifs | Pondération cible |
|---------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 10 % |
| Actions | 90 % |

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintenons la pondération suivante pour les catégories d'actifs : entre 70 % et 100 % en actions et jusqu'à 30 % en titres à revenu fixe. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du

marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 11,8 % dans la catégorie I de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge (Placements CI).

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet appréciation du capital, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la

partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution mensuelle sur la série T correspondra à un taux de versement de 5 % de la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 5 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille au cours de l'année civile précédente. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de vos distributions mensuelles n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille peut être consistée d'un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 25,01 | 78,84 | 138,20 | 314,48 \$ |
| Parts de série F | 14,15 | 44,59 | 78,16 | 177,92 \$ |
| Parts de série T | 25,22 | 79,49 | 139,33 | 317,15 \$ |

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 20 janvier 2009 Parts de série T : le 11 janvier 2010 |
| Type de titres | Parts des séries A et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence marquée pour le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actifs | Pondération cible |
|--------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 75 % |
| Actions | 25 % |

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à plus ou moins 20 % des pourcentages susmentionnés. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds

sous-jacents, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques associés à un placement dans le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 19,2 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à concurrence de 15,7 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à concurrence de 11,4 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP et jusqu'à concurrence de 11,4 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu à taux variable.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible à moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 75 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 15 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |
| Indice composé S&P/TSX | 10 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence marquée pour le volet revenu, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire. À compter du 31 janvier 2019, le Portefeuille a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour l'année d'imposition 2019 et chaque année ultérieure sera payée ou payable chaque

année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution sur la série T est établi en fonction d'un taux de versement de 3 % sur la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 3 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille durant l'année civile antérieure. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 18,86 | 59,46 | 104,21 | 237,22 \$ |
| Parts de série T | 18,76 | 59,13 | 103,65 | 235,93 \$ |

Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 20 janvier 2009 Parts de série T : le 11 janvier 2010 |
| Type de titres | Parts des séries A et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actifs | Pondération cible |
|--------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 60 % |
| Actions | 40 % |

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à plus ou moins 20 % des pourcentages susmentionnés. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds

sous-jacents, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques associés à un placement dans le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 14,3 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et jusqu'à concurrence de 11,7 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 60 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 24 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |
| Indice composé S&P/TSX | 16 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence pour le volet revenu, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution sur la série T est établi en fonction d'un taux de versement de 4 % sur la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 4 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille durant l'année civile antérieure. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un taux de rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 20,09 | 63,33 | 111,01 | 252,69 \$ |
| Parts de série T | 20,09 | 63,33 | 111,01 | 25,69 \$ |

Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 20 janvier 2009 Parts de série T : le 11 janvier 2010 |
| Type de titres | Parts des séries A et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Canada) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet appréciation du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actifs | Pondération cible |
|--------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 40 % |
| Actions | 60 % |

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à plus ou moins 20 % des pourcentages susmentionnés. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds

sous-jacents, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques associés à un placement dans le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 11,2 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements

de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 40 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 36 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |
| Indice composé S&P/TSX | 24 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence pour le volet actions, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution sur la série T est établi en fonction d'un taux de versement de 5 % sur la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 5 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille durant l'année civile antérieure. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un taux de rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 21,32 | 67,21 | 117,81 | 268,16 \$ |
| Parts de série T | 21,22 | 66,89 | 117,24 | 266,87 \$ |

Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 20 janvier 2009 Parts de série T : le 12 février 2016 |
| Type de titres | Parts des séries A et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre l'appréciation à long terme du capital et un revenu courant, avec une préférence marquée pour le volet appréciation du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actifs | Pondération cible |
|--------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 25 % |
| Actions | 75 % |

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à plus ou moins 20 % des pourcentages susmentionnés. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le

conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques associés à un placement dans le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 10,2 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'actions internationales.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements

de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 45 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |
| Indice composé S&P/TSX | 30 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 25 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence marquée pour le volet actions, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution sur la série T est établi en fonction d'un taux de versement de 5 % sur la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 5 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille durant l'année civile antérieure. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnantes du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnantes ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnantes » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnantes

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un taux de rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|--------|--------|-----------|
| Parts de série A | 22,35 | 70,44 | 123,47 | 281,05 \$ |
| Parts de série T | 22,35 | 70,144 | 123,47 | 281,05 \$ |

Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série A : le 20 janvier 2009 Parts de série T : le 18 mars 2016 |
| Type de titres | Parts des séries A et T d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une appréciation à long terme du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement surtout parmi différentes actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actifs | Pondération cible |
|--------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 10 % |
| Actions | 90 % |

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération suivante pour chaque catégorie d'actifs : entre 70 % et 100 % pour les actions et jusqu'à 30 % pour les titres à revenu fixe. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs

pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques associés à un placement dans le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires

- risque associé au crédit
- risque associé aux marchandises
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 10,8 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'actions internationales.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 54 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |
| Indice composé S&P/TSX | 36 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 10 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez une répartition d'actifs surtout axée sur des avoirs en actions caractérisés par un style de placement, une répartition géographique et une capitalisation boursière diversifiés
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de la distribution sur la série T est établi en fonction d'un taux de versement de 5 % sur la valeur liquidative initiale du Portefeuille. Le taux de versement devrait demeurer à environ 5 % de la valeur liquidative moyenne des parts de série T du Portefeuille durant l'année civile antérieure. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un taux de rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 23,58 | 74,32 | 130,27 | 269,53 \$ |
| parts de série T | 24,09 | 75,94 | 133,10 | \$ |

Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution

Détail du fonds

| | |
|--|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 |
| Type de titres | Parts de série Prestige d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible pour les régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à réaliser une plus-value en capital à long terme modeste, avec comme seconde priorité la génération de revenu, au moyen d'une approche de placement équilibrée. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actif | Pondération cible |
|-------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 70 % |
| Actions | 30 % |

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs privilégie les placements axés sur la plus-value en capital à long terme en appliquant des stratégies axées sur la croissance et visant à la fois les titres à revenu fixe et les actions. Le Portefeuille peut être notamment exposé aux placements axés sur la croissance, comme les titres à revenu fixe tactiques, les obligations de second ordre, les titres de créance étrangers, les actions privilégiées et les titres de

participation des marchés à petite capitalisation et des marchés émergents.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des instruments dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux instruments dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir les actifs du

Fonds dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 24,5 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à concurrence de 10,6 % dans la série I du Fonds de revenu mensuel PIMCO (Canada), jusqu'à concurrence de 10,6 % dans la série I du Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur et jusqu'à concurrence de 10,5 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 70 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |
| Indice composé S&P/TSX | 20 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 10 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré avec une préférence pour le volet revenu fixe
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-------------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Prestige | 14,97 | 47,18 | 82,69 | 188,23 \$ |

Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection

Détail du fonds

| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
|--|--|
| Date de création | Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TL : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige T : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TH : le 24 novembre 2014 |
| Type de titres | Parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible pour les régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à réaliser une plus-value en capital à long terme modeste au moyen d'une approche de placement équilibrée sous forme de placements que le conseiller en valeurs estime comme affichant une volatilité moindre que celle des marchés en général. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actif | Pondération cible |
|-------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 70 % |
| Actions | 30 % |

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs :

- investit dans des placements en actions qu'il estime comme offrant un niveau de stabilité plus élevé que celui des marchés en général, principalement au moyen de stratégies à faible volatilité et d'autres stratégies défensives
- investit dans des placements en titres à revenu fixe visant à atténuer sa sensibilité aux taux d'intérêt principalement au moyen d'instruments en titres à revenu fixe ayant une durée plus courte et un taux variable

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des instruments dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux instruments dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise

en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir les actifs du Fonds dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 18,7 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu à taux variable, jusqu'à concurrence de 15,0 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à concurrence de 15,0 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP, jusqu'à concurrence de 11,3 % dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique et jusqu'à concurrence de 10,2 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 70 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |
| Indice composé S&P/TSX | 20 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 10 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré avec une préférence pour le volet revenu fixe
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série Prestige, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de

revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant en dollars de votre distribution mensuelle pourra être rétabli au début de chaque année civile ou au besoin. Le montant de la distribution correspondra à un facteur du taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH (le taux de distribution annualisé devrait s'élever à environ 1,5 % pour les parts de série Prestige TL, à 3 % pour les parts de série Prestige T et 4,5 % pour les parts de série Prestige TH de la valeur liquidative quotidienne moyenne par part des parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH au cours de l'année civile précédente) et du nombre de parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH du Portefeuille dont vous êtes propriétaire au moment de la distribution.

Le taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|----------------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Prestige | 14,97 | 47,18 | 82,69 | 188,23 \$ |
| Parts de série Prestige TL | 14,66 | 46,21 | 80,99 | 184,36 \$ |
| Parts de série Prestige T | 15,17 | 47,82 | 83,82 | 190,81 \$ |
| Parts de série Prestige TH | 14,86 | 46,85 | 82,12 | 186,94 \$ |

Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement

Détail du fonds

| | |
|--|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TL : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige T : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TH : le 24 novembre 2014 |
| Type de titres | Parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible pour les régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à générer du revenu et une plus-value en capital à long terme modeste au moyen d'une approche de placement équilibrée axée sur des placements dans des titres de participation et des titres à revenu fixe productifs de revenu. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actif | Pondération cible |
|-------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 70 % |
| Actions | 30 % |

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs privilégie les placements dans les titres à revenu fixe et les actions qui génèrent un niveau de revenu stable. Le

Portefeuille peut notamment être exposé à des placements comme les obligations gouvernementales, les obligations de sociétés, les titres de créance à haut rendement, les titres de créance étrangers à haut rendement, les actions privilégiées et les titres de participation productifs de dividendes.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des instruments dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux instruments dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir les actifs du Fonds dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur

- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 21,1 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à concurrence de 21,0 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP et jusqu'à concurrence de 10,6 % dans la série I du Fonds de revenu mensuel PIMCO (Canada).

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 70 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |
| Indice composé S&P/TSX | 20 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 10 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré avec une préférence pour le volet revenu fixe
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série Prestige, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de

revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant en dollars de votre distribution mensuelle pourra être rétabli au début de chaque année civile ou au besoin. Le montant de la distribution correspondra à un facteur du taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH (le taux de distribution annualisé devrait s'élever à environ 1,5 % pour les parts de série Prestige TL, à 3 % pour les parts de série Prestige T et 4,5 % pour les parts de série Prestige TH de la valeur liquidative quotidienne moyenne par part des parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH au cours de l'année civile précédente) et du nombre de parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH du Portefeuille dont vous êtes propriétaire au moment de la distribution.

Le taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|----------------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Prestige | 14,86 | 46,85 | 82,12 | 186,94 \$ |
| Parts de série Prestige TL | 14,66 | 46,21 | 80,99 | 184,36 \$ |
| Parts de série Prestige T | 14,86 | 46,85 | 82,12 | 186,94 \$ |
| Parts de série Prestige TH | 14,86 | 46,85 | 82,12 | 186,94 \$ |

Portefeuilles Scotia Aria

Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution**Détail du fonds**

| | |
|--|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 |
| Type de titres | Parts de série Prestige d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible pour les régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?**Objectifs de placement**

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à réaliser une plus-value en capital à long terme modeste, avec comme seconde priorité la génération de revenu, au moyen d'une approche de placement équilibrée visant un ensemble neutre d'actifs composé de titres de participation et de titres à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actif | Pondération cible |
|-------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 50 % |
| Actions | 50 % |

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs privilégie les placements axés sur la plus-value en capital à long terme au moyen de stratégies axées sur la croissance dans les titres à revenu fixe et les actions. Le Portefeuille peut être notamment exposé aux placements axés sur la croissance, comme les titres à revenu fixe tactiques, les obligations de second ordre, les titres de créance

étrangers, les actions privilégiées et les titres de participation des marchés à petite capitalisation et des marchés émergents.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des instruments dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux instruments dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir les actifs du

Fonds dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 12,5 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à concurrence de 12,4 % dans la série I du Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur et jusqu'à concurrence de 10,3 % dans la catégorie I de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge (Placements CI).

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements

de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 50 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et les municipales et les obligations de sociétés. |
| Indice composé S&P/TSX | 30 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 20 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré visant un ensemble neutre d'actifs composé de titres de participation et de titres à revenu fixe
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-------------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Prestige | 17,32 | 54,61 | 95,72 | 217,88 \$ |

Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection

Détail du fonds

| | |
|--|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TL : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige T : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TH : le 24 novembre 2014 |
| Type de titres | Parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible pour les régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à réaliser une plus-value en capital à long terme modeste au moyen d'une approche de placement équilibrée sous forme de placements que le conseiller en valeurs estime comme affichant une volatilité moindre que celle des marchés en général, visant un ensemble neutre d'actifs composé de titres de participation et de titres à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actif | Pondération cible |
|-------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 50 % |
| Actions | 50 % |

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs :

- investit dans des placements en actions qu'il estime comme offrant un niveau de stabilité plus élevé que celui des marchés en général, principalement au moyen de stratégies à faible volatilité et d'autres stratégies défensives
- investit dans des placements en titres à revenu fixe visant à atténuer sa sensibilité aux taux d'intérêt principalement au moyen de placements en titres à revenu fixe ayant une durée plus courte et un taux variable

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des instruments dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux instruments dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise

en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir les actifs du Fonds dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux cours des FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 13,8 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens, jusqu'à concurrence de 13,7 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu à taux variable et jusqu'à concurrence de 11,0 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements

de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 50 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |
| Indice composé S&P/TSX | 30 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 20 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré visant un ensemble neutre d'actifs composé de titres de participation et de titres à revenu fixe
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série Prestige, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou

payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant en dollars de votre distribution mensuelle pourra être rétabli au début de chaque année civile ou au besoin. Le montant de la distribution correspondra à un facteur du taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH (le taux de distribution annualisé devrait s'élever à environ 2 % pour les parts de série Prestige TL, à 4 % pour les parts de série Prestige T et 6 % pour les parts de série Prestige TH de la valeur liquidative quotidienne moyenne par part des parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH au cours de l'année civile précédente) et du nombre de parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH du Portefeuille dont vous êtes propriétaire au moment de la distribution.

Le taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|----------------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Prestige | 17,12 | 53,96 | 94,59 | 215,30 \$ |
| Parts de série Prestige TL | 16,40 | 51,70 | 90,62 | 206,28 \$ |
| Parts de série Prestige T | 17,12 | 53,96 | 94,59 | 215,30 \$ |
| Parts de série Prestige TH | 17,12 | 53,96 | 94,59 | 215,30 \$ |

Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement

Détail du fonds

| | |
|--|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TL : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige T : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TH : le 24 novembre 2014 |
| Type de titres | Parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible pour les régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à générer du revenu et une plus-value en capital à long terme modeste au moyen d'une approche de placement équilibrée axée sur un ensemble neutre de placements dans des titres de participation et des titres à revenu fixe producteurs de revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actif | Pondération cible |
|-------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 50 % |
| Actions | 50 % |

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs privilégie les placements dans les titres à revenu fixe et les actions qui génèrent un niveau de revenu stable. Le Portefeuille peut être notamment exposé à des placements

comme les obligations gouvernementales, les obligations de sociétés, les titres de créance à haut rendement, les titres de créance étrangers à haut rendement, les actions privilégiées et les titres de participation productifs de dividendes.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des instruments dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux instruments dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir les actifs du Fonds dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 15,0 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à concurrence de 10,3 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux et jusqu'à concurrence de 10,0 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements

de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 50 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |
| Indice composé S&P/TSX | 30 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 20 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré visant un ensemble neutre d'actifs composé de titres de participation et de titres à revenu fixe
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série Prestige, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de

revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant en dollars de votre distribution mensuelle pourra être rétabli au début de chaque année civile ou au besoin. Le montant de la distribution correspondra à un facteur du taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH (le taux de distribution annualisé devrait s'élever à environ 2 % pour les parts de série Prestige TL, à 4 % pour les parts de série Prestige T et 6 % pour les parts de série Prestige TH de la valeur liquidative quotidienne moyenne par part des parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH au cours de l'année civile précédente) et du nombre de parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH du Portefeuille dont vous êtes propriétaire au moment de la distribution.

Le taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|----------------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Parts de série Prestige | 17,22 | 54,29 | 95,15 | 216,59 \$ |
| Parts de série Prestige TL | 16,81 | 52,99 | 92,89 | 211,44 \$ |
| Parts de série Prestige T | 17,32 | 54,61 | 95,72 | 217,88 \$ |
| Parts de série Prestige TH | 17,02 | 53,64 | 94,02 | 214,01 \$ |

Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution

Détail du fonds

| | |
|--|--|
| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création | Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 |
| Type de titres | Parts de série Prestige d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible pour les régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à réaliser une plus-value en capital à long terme, avec comme seconde priorité la génération de revenu, au moyen d'une approche de placement équilibrée. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres de participation.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actif | Pondération cible |
|-------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 30 % |
| Actions | 70 % |

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs privilégie les placements axés sur la plus-value en capital à long terme au moyen de stratégies axées sur la croissance et visant à la fois les titres à revenu fixe et les actions. Le Portefeuille peut être notamment exposé aux placements axés sur la croissance, comme les titres à revenu fixe tactiques, les obligations de second ordre, les titres de créance étrangers, les actions privilégiées et les titres de

participation des marchés à petite capitalisation et des marchés émergents.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des instruments dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux instruments dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir les actifs du

Fonds dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 15,1 % dans la catégorie I de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge (Placements CI).

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice composé S&P/TSX | 35 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 35 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 30 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré avec une préférence pour les titres de participation
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-------------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série Prestige | 19,58 | 61,72 | 108,18 | 246,25 \$ |

Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection

Détail du fonds

| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
|--|--|
| Date de création | Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TL : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige T : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TH : le 24 novembre 2014 |
| Type de titres | Parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible pour les régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à réaliser une plus-value en capital à long terme au moyen d'une approche de placement équilibrée sous forme de placements que le conseiller en valeurs estime comme affichant une volatilité moindre que celle des marchés en général. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres de participation.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actif | Pondération cible |
|-------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 30 % |
| Actions | 70 % |

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs :

- investit dans des placements en actions qu'il estime comme offrant un niveau de stabilité plus élevé que celui des marchés en général, principalement au moyen de stratégies à faible volatilité et d'autres stratégies défensives
- investit dans des placements en titres à revenu fixe visant à atténuer sa sensibilité aux taux d'intérêt principalement au moyen de placements en titres à revenu fixe ayant une durée plus courte et un taux variable

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des instruments dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux instruments dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise

en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir les actifs du Fonds dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 15,5 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements

de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice composé S&P/TSX | 35 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 35 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 30 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré avec une préférence pour le volet action
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série Prestige, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou

payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant en dollars de votre distribution mensuelle pourra être rétabli au début de chaque année civile ou au besoin. Le montant de la distribution correspondra à un facteur du taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH (le taux de distribution annualisé devrait s'élever à environ 2,5 % pour les parts de série Prestige TL, à 5 % pour les parts de série Prestige T et 7,5 % pour les parts de série Prestige TH de la valeur liquidative quotidienne moyenne par part des parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH au cours de l'année civile précédente) et du nombre de parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH du Portefeuille dont vous êtes propriétaire au moment de la distribution.

Le taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH du Portefeuille peut être ajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un ajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base ajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|----------------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série Prestige | 19,37 | 61,07 | 107,05 | 243,67 \$ |
| Parts de série Prestige TL | 18,66 | 58,81 | 103,08 | 234,64 \$ |
| Parts de série Prestige T | 19,78 | 62,36 | 109,31 | 248,82 \$ |
| Parts de série Prestige TH | 19,58 | 61,72 | 108,18 | 246,25 \$ |

Portefeuilles Scotia Aria

Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement**Détail du fonds**

| Type de fonds | Portefeuille de répartition de l'actif |
|--|--|
| Date de création | Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TL : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige T : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TH : le 24 novembre 2014 |
| Type de titres | Parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible pour les régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le fonds fait-il?**Objectifs de placement**

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à générer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une approche de placement équilibrée axée sur des placements dans des titres de participation et des titres à revenu fixe producteurs de revenu. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres de participation.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actif | Pondération cible |
|-------------------|-------------------|
| Revenu fixe | 30 % |
| Actions | 70 % |

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs privilégie les placements dans les titres à revenu fixe et les actions qui génèrent un niveau de revenu stable. Le

Portefeuille peut notamment être exposé à des placements comme les obligations gouvernementales, les obligations de sociétés, les titres de créance à haut rendement, les titres de créance étrangers à haut rendement, les actions privilégiées et les titres de participation productifs de dividendes.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans des fonds sous-jacents, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des instruments dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux instruments dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir les actifs du Fonds dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 10,8 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'actions internationales et jusqu'à concurrence de 10,8 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements

de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|--|---|---|
| Indice composé S&P/TSX | 35 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |
| Indice MSCI mondial (\$ CA) | 35 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des bourses des marchés développés mondiaux. |
| Indice obligataire universel FTSE Canada | 30 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré avec une préférence pour le volet action
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série Prestige, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou

payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant en dollars de votre distribution mensuelle pourra être rétabli au début de chaque année civile ou au besoin. Le montant de la distribution correspondra à un facteur du taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH (le taux de distribution annualisé devrait s'élever à environ 2,5 % pour les parts de série Prestige TL, à 5,0 % pour les parts de série Prestige T et 7,5 % pour les parts de série Prestige TH de la valeur liquidative quotidienne moyenne par part des parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH au cours de l'année civile précédente) et du nombre de parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH du Portefeuille dont vous êtes propriétaire au moment de la distribution.

Le taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH du Portefeuille peut être ajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un ajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base ajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|----------------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série Prestige | 19,58 | 61,72 | 108,18 | 246,25 \$ |
| Parts de série Prestige TL | 18,76 | 59,13 | 103,65 | 235,93 \$ |
| Parts de série Prestige T | 19,99 | 63,01 | 110,44 | 251,40 \$ |
| Parts de série Prestige TH | 19,89 | 62,69 | 109,88 | 250,11 \$ |

Portefeuille équilibré Apogée

Détail du fonds

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de fonds : | Portefeuille de répartition de l'actif |
| Date de création : | Parts de série A : le 22 avril 2005 |
| Type de titres : | Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés? | Oui |
| Conseiller en valeurs : | Le gestionnaire Toronto (Ontario) |

Quels types de placement le Portefeuille fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de réaliser une croissance du capital à long terme et des revenus au cours de l'exercice. Il investit principalement dans une combinaison de fonds d'actions et de fonds de revenu que nous gérons.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre quatre catégories d'actifs : des obligations, des actions de sociétés immobilières, des actions canadiennes et des actions étrangères. La majeure partie du Portefeuille sera investie dans des actions, qui comprendront des actions canadiennes et étrangères et des actions de sociétés immobilières et de fiducies de placement immobilier. La répartition des actions du Portefeuille privilégiera légèrement les actions canadiennes. De plus, une partie importante du Portefeuille sera investie dans des obligations.

Bien qu'un maximum de 100 % des actifs du Portefeuille peut être investi dans des Fonds sous-jacents, y compris les Fonds privés Scotia, le Portefeuille peut investir une portion de ses actifs dans des liquidités ou dans des instruments du marché monétaire pendant qu'il recherche des occasions de placement, ou à des fins défensives.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les Fonds sous-jacents dans lesquels il investit. Le Portefeuille assume les risques du Fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce Fonds. En raison de ces placements, les risques du Portefeuille comprennent notamment les risques suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé au secteur de l'immobilier
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 18 octobre 2018, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 30,8 % dans la série I du Fonds privé Scotia de revenu, jusqu'à concurrence de 12,1 % dans la série I du

Fonds Scotia de croissance canadienne et jusqu'à concurrence de 10,2 % dans la série I du Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur.

Qui devrait investir dans le Portefeuille?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille peut vous convenir si :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, bien diversifié au niveau de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la géographie et de la capitalisation boursière
- vous investissez de moyen à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

| Frais payables sur | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------|-------|--------|-----------|
| Parts de série A | 24,81 | 78,20 | 137,06 | 312,00 \$ |

Aucune information n'existe pour les parts de série F du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice financier complet.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Pour nombre de Canadiens, les OPC sont un moyen simple et abordable d'atteindre leurs objectifs financiers. Mais qu'est-ce exactement qu'un OPC, pourquoi investit-on dans ce type de placement, et quels sont les risques qui y sont associés?

Qu'est-ce qu'un OPC?

Un OPC est un placement dans lequel votre argent est regroupé avec celui de plusieurs autres personnes. Des conseillers en valeurs professionnels utilisent cet argent pour acheter des titres qui, selon eux, favorisent l'atteinte des objectifs de placement de l'OPC. Il peut s'agir d'actions, d'obligations, de créances hypothécaires, d'instruments du marché monétaire ou encore d'une combinaison de toutes ces valeurs mobilières.

Lorsque vous investissez dans un OPC, vous obtenez des parts de l'OPC. Chaque part représente une quote-part proportionnelle de l'ensemble des actifs de l'OPC. Tous les épargnants d'un OPC partagent le revenu, les gains et les pertes du fonds. Ils paient également leur quote-part des frais de l'OPC.

Pourquoi investir dans des organismes de placement collectif?

Les OPC offrent aux épargnants trois avantages clés : la gestion financière professionnelle, la diversification et l'accessibilité.

- *Gestion financière professionnelle.* Les conseillers en valeurs professionnels ont les compétences qui leur permettent de prendre des décisions de placement. Ils ont aussi accès à de l'information constamment renouvelée sur les tendances des marchés financiers, ainsi qu'à des données et des résultats de recherche complets sur des investissements potentiels.
- *Diversification.* Étant donné que votre argent est regroupé avec celui d'autres épargnants, un OPC offre la diversification sur le plan des titres, dont les épargnants individuels ne pourraient par ailleurs profiter.
- *Accessibilité.* Les placements minimaux exigés par les OPC sont peu élevés, ce qui les rend accessibles à presque tout le monde.

Aucune garantie

Bien que les OPC présentent de nombreux avantages, il est important de noter qu'un placement dans un OPC n'est pas

garanti. Contrairement aux comptes bancaires ou aux certificats de placement garanti, les parts d'OPC ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucun autre organisme gouvernemental d'assurance-dépôts, et votre placement dans les Fonds n'est pas garanti par la Banque Scotia.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre votre droit de vendre vos parts. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Suspension de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des parts ».

Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif?

Bien que chacun désire faire fructifier son argent lorsqu'il investit, on peut aussi en perdre. C'est ce qui s'appelle le *risque*. Comme pour d'autres placements, les OPC comportent un certain degré de risque. La valeur des titres d'un OPC peut changer d'une journée à l'autre pour de nombreuses raisons, notamment en raison de la fluctuation de l'économie, des taux d'intérêt et des nouvelles concernant le marché et l'entreprise en particulier. Cela signifie que la valeur des parts d'OPC peut varier. Lorsque vous vendez vos parts d'un OPC, vous pourriez obtenir moins d'argent que la somme que vous avez investie.

Le degré de risque dépend des objectifs de placement de l'OPC et des types de titres dans lesquels il investit. Un principe général de placement veut que plus le risque est grand, plus il y a de potentiel de gains, mais aussi de pertes. Nos Fonds de quasi-liquidités offrent habituellement le risque le plus faible parce qu'ils investissent dans des placements à court terme très liquides, comme des bons du Trésor. Leurs rendements potentiels sont liés aux taux d'intérêt à court terme. Nos Fonds de revenu investissent dans des obligations et d'autres placements à revenu fixe. Ces Fonds offrent habituellement des rendements à long terme plus élevés que nos Fonds de quasi-liquidités, mais ils comportent plus de risques parce que leur prix peut changer selon la variation des taux d'intérêt. Nos Fonds d'actions exposent les épargnants au degré de risque le plus élevé, car ils investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, dont les cours peuvent grimper et chuter de façon marquée dans des laps de temps très courts.

Gestion du risque

Bien que le risque soit un facteur important à examiner lorsque vous choisissez un OPC, vous devez également tenir

compte de vos objectifs de placement et du moment où vous aurez besoin de votre argent. Par exemple, si vous économisez pour effectuer un achat important dans l'année qui vient, vous voudrez sans doute investir dans un fonds comportant un faible risque. Si vous voulez que votre épargne-retraite croisse sur les 20 prochaines années, vous pouvez sans doute vous permettre de placer une part plus importante de votre argent dans nos Fonds d'actions.

Une combinaison de placements bien choisis peut aider à réduire le risque tout en vous permettant d'atteindre vos objectifs de placement. Votre professionnel en investissement inscrit peut vous aider à construire un portefeuille de placement qui convient à vos objectifs et qui respecte votre tolérance au risque.

Si vos objectifs de placement ou votre tolérance au risque changent, n'oubliez pas que vous pouvez et devriez modifier vos placements pour les adapter à votre nouvelle situation.

Risques spécifiques aux organismes de placement collectif

La valeur des placements que détient un OPC peut changer pour plusieurs raisons. Vous trouverez les risques spécifiques à un placement dans chacun des Fonds dans la rubrique consacrée à la description de chaque Fonds. La présente rubrique décrit ces risques en détail. **Si un Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il s'expose aux mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Par conséquent, toute mention d'un fonds dans la présente section renvoie également aux fonds sous-jacents dans lesquels le fonds peut investir.**

Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires

Les titres adossés à des créances mobilières sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts commerciaux ou à la consommation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts hypothécaires sur des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux. Si un Fonds investit dans ces titres, il sera exposé au risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires. En cas de changement de la perception que le marché peut avoir des émetteurs de ce type de titres, ou de la solvabilité des parties en cause, alors la valeur des titres peut être touchée. Un placement dans des titres adossés à des créances hypothécaires comporte aussi un risque de baisse des taux hypothécaires imputés à des prêts hypothécaires, un débiteur hypothécaire peut être en défaut en ce qui a trait à ses obligations aux termes d'un emprunt hypothécaire ou il peut y avoir une baisse de la valeur des biens garantis par l'emprunt hypothécaire.

Risque associé aux marchandises

Certains Fonds peuvent investir directement ou indirectement dans l'or ou dans des sociétés qui exercent des activités dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles. La valeur marchande des placements d'un tel Fonds peut être touchée par les variations défavorables des prix des marchandises. Lorsque les prix des marchandises baissent, cette baisse a généralement une incidence négative sur le bénéfice des sociétés dont les activités sont axées sur les marchandises, telles que le pétrole et le gaz.

Risque associé au crédit

Un titre à revenu fixe, comme une obligation, est une promesse de verser de l'intérêt et de rembourser le capital à la date d'échéance. Il y a toujours le risque que l'émetteur n'honore pas cette promesse. Il s'agit alors du risque associé au crédit. Si un Fonds investit dans des titres à revenu fixe, il sera exposé au risque associé au crédit. Le risque associé au crédit est au plus bas chez les émetteurs qui se sont vu octroyer une note de crédit élevée par une agence de notation. Le risque est au plus haut chez les émetteurs dont la note de crédit est basse ou qui n'en ont aucune. Les émetteurs dont la note de crédit est basse offrent habituellement un intérêt plus élevé pour compenser le risque accru. Les obligations d'émetteurs dont la note de crédit est faible obtiennent généralement de meilleurs rendements que les obligations d'émetteurs ayant une note de crédit supérieure et elles ont tendance à être plus volatiles puisque la probabilité de faillite ou de défaut est plus élevée à leur égard. Les notes de crédit peuvent changer au fil du temps. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux placements sur les marchés étrangers » dans le cas des placements dans des titres de créance émis par des sociétés étrangères ou des gouvernements étrangers.

Risque associé au change

Lorsqu'un Fonds achète un placement libellé en devises, la fluctuation du taux de change entre la monnaie en cause et le dollar canadien influera sur la valeur du fonds. Lorsqu'un Fonds calcule sa valeur liquidative en dollars américains, la fluctuation du taux de change entre le dollar américain et un placement libellé dans une autre monnaie que le dollar américain influera sur la valeur du fonds.

Risque associé aux instruments dérivés

Si un Fonds a recours à des instruments dérivés, il sera exposé au risque associé aux instruments dérivés. Les instruments dérivés peuvent être utiles pour protéger les placements contre les pertes, pour obtenir une exposition aux

marchés financiers et pour effectuer des placements indirects, mais ils comportent certains risques :

- Les opérations de couverture à l'aide d'instruments dérivés peuvent ne pas atteindre les résultats prévus. Les instruments de couverture sont fondés sur des corrélations historiques ou escomptées pour prévoir l'impact de certains événements, qui peuvent ou non se produire. S'ils se produisent, ils peuvent ne pas avoir l'effet escompté.
 - Il est difficile de se protéger contre les tendances que le marché a déjà prévues.
 - Les frais afférents à la conclusion et au maintien de contrats sur instruments dérivés peuvent réduire les rendements d'un fonds.
 - La couverture de devises réduira les gains si la valeur de la devise couverte augmente.
 - Il peut devenir difficile de couvrir des devises dans les pays émergents plus petits en raison de la taille limitée de ces marchés.
 - La couverture de devises n'offre aucune protection contre la fluctuation de la valeur des titres sous-jacents.
 - Rien ne garantit qu'une bourse ou un marché liquide existera pour les instruments dérivés. Cela pourrait empêcher un Fonds de liquider ses positions pour réaliser des gains ou limiter ses pertes. Au pire, un Fonds pourrait subir des pertes parce qu'il est obligé d'exécuter des contrats à terme sous-jacents.
 - Le prix des instruments dérivés peut être faussé s'il y a cessation des opérations sur les actions sous-jacentes. Les opérations sur les instruments dérivés pourraient être interrompues s'il y a cessation des opérations sur un grand nombre des actions sous-jacentes. Cela pourrait faire en sorte qu'un fonds éprouve des difficultés à liquider ses positions.
 - Le cocontractant d'un contrat sur instruments dérivés pourrait être incapable d'exécuter ses obligations.
- Lorsqu'un Fonds utilise des instruments dérivés, il dépend de la capacité du cocontractant à l'opération de s'acquitter de ses obligations, par exemple si le cocontractant est en défaut ou s'il fait faillite. Si le cocontractant ne peut s'acquitter de ses obligations, le Fonds peut s'exposer au risque de pertes du montant qu'il s'attendait à recevoir aux termes des options, des contrats à terme de gré à gré ou d'autres opérations.
- Les opérations sur les instruments dérivés effectuées sur des marchés étrangers pourraient prendre plus de temps et être plus difficiles à réaliser. Les instruments dérivés étrangers sont assujettis au risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux placements sur les marchés étrangers ».

- Les courtiers en valeurs mobilières et les courtiers à terme peuvent détenir les actifs d'un fonds en dépôt à titre de garantie d'un contrat sur instruments dérivés. Par conséquent, une personne autre que le dépositaire du Fonds est responsable de la garde de cette partie des actifs du Fonds.
- La réglementation relative aux instruments dérivés est un domaine du droit qui change rapidement et qui est assujetti aux modifications gouvernementales et aux actions judiciaires. L'incidence de toute modification d'ordre réglementaire ultérieure pourrait faire en sorte qu'il soit difficile, voire impossible, pour un Fonds d'utiliser certains instruments dérivés.
- Les changements aux lois fiscales, aux lois de nature réglementaire ou aux pratiques et aux politiques administratives nationaux et (ou) étrangers d'une autorité fiscale ou réglementaire peuvent avoir une incidence défavorable sur un Fonds et ses épargnants. Par exemple, les contextes nationaux et (ou) étrangers fiscal et réglementaire des instruments dérivés sont en évolution, et des changements dans l'imposition ou la réglementation de ces instruments pourraient avoir des effets négatifs sur la valeur des instruments dérivés détenus par un Fonds et sur la capacité de celui-ci à mettre en œuvre ses stratégies de placement. L'interprétation de la loi et l'application de pratiques ou de politiques administratives par une autorité fiscale peuvent aussi influer sur la caractérisation du bénéfice d'un Fonds comme gain en capital ou revenu. Dans un tel cas, il pourrait être déterminé que le revenu net d'un Fonds à des fins fiscales et la partie imposable de distributions aux épargnants sont plus élevés qu'initialement déclarés, ce qui pourrait faire augmenter les obligations fiscales des épargnants ou du Fonds. Toute obligation fiscale d'un Fonds peut faire baisser la valeur de ce dernier et la valeur du placement d'un épargnant dans le Fonds.

Risque associé aux marchés émergents

Certains Fonds peuvent investir dans des sociétés étrangères ou dans des gouvernements étrangers (autres que celui des États-Unis), qui sont situés ou qui exploitent leur entreprise dans les pays en développement. Il se peut que les sociétés dans ces marchés n'offrent que des produits, des marchés ou des ressources limités, ce qui rend l'appréciation de la valeur de la société difficile. L'instabilité politique, l'éventuelle présence de la corruption, ainsi qu'un cadre réglementaire régissant les affaires moins astreignant peuvent augmenter le risque de fraude ou poser d'autres problèmes d'ordre juridique. Ces Fonds peuvent être exposés à une plus grande volatilité surtout s'ils sont joints au risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après.

Risque associé aux titres de participation

Les Fonds qui investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, sont touchés par la fluctuation de l'économie en général et des marchés financiers ainsi que par le succès ou l'échec des sociétés émettrices. Lorsque les marchés boursiers sont haussiers, la valeur des titres de participation a tendance à augmenter, et lorsqu'ils sont baissiers, la valeur des titres de participation a tendance à diminuer. Les titres convertibles peuvent aussi être assujettis au risque associé aux taux d'intérêt.

Risque associé aux placements sur les marchés étrangers

Les titres émis par des sociétés ou des gouvernements étrangers (autres que ceux des États-Unis) peuvent comporter plus de risques que des placements au Canada et aux États-Unis.

Les pays étrangers peuvent être influencés par des événements politiques, sociaux, juridiques ou diplomatiques, notamment par l'imposition de contrôles des devises et des changes. Certains marchés étrangers peuvent être moins liquides et sont moins réglementés que les marchés nord-américains, et sont soumis à différentes obligations de présentation de l'information que les émetteurs des marchés nord-américains. Il pourrait être difficile de faire valoir les droits légaux d'un Fonds dans des territoires situés hors du Canada. En général, les titres émis sur les marchés plus développés, comme ceux d'Europe occidentale, comportent un risque associé aux placements sur les marchés étrangers moins élevé. Les titres émis sur les marchés émergents ou en développement, comme ceux d'Asie du Sud-Est ou d'Amérique latine, comportent un risque associé aux placements sur les marchés étrangers important et sont assujettis au risque associé aux marchés émergents décrit précédemment.

Un Fonds qui détient des participations dans certaines entités de placement étranger peut également s'exposer à des incidences fiscales étrangères et (ou) canadiennes. Bien que les Fonds aient été structurés de manière qu'ils ne soient pas, en règle générale, assujettis à l'impôt sur le revenu, les renseignements accessibles à un Fonds et au gestionnaire en ce qui a trait au caractère, pour les besoins de l'impôt canadien, du revenu réalisé ou des distributions reçues par le Fonds d'émetteurs de placements des Fonds peuvent être insuffisants pour permettre au Fonds de déterminer avec exactitude son revenu aux fins de l'impôt canadien à la fin d'une année d'imposition, et, par conséquent, le Fonds pourrait ne pas verser suffisamment de distributions pour ne pas être assujetti à l'impôt à l'égard de cette année.

Risque associé aux fonds de fonds

Si un Fonds investit dans un fonds sous-jacent, les risques associés à un placement dans ce Fonds comprennent les risques associés aux titres dans lesquels le fonds sous-jacent investit en plus des autres risques liés au fonds sous-jacent. Par conséquent, un Fonds assume le risque d'un fonds sous-jacent et de ses titres respectifs au prorata de son placement dans ce fonds sous-jacent. Si un fonds sous-jacent suspend les rachats, le Fonds qui investit dans le fonds sous-jacent pourrait ne pas être en mesure d'évaluer une portion de son portefeuille de placement et pourrait ne pas pouvoir traiter les ordres de rachat.

Risque associé aux fiducies de revenu

Une fiducie de revenu, y compris une FPI, détient généralement des titres de créance et (ou) de participation d'une entreprise active sous-jacente ou a le droit de recevoir une redevance sur les produits d'exploitation générés par cette entreprise. Les distributions et les rendements des fiducies de revenu ne sont pas fixes ni garantis. Les fiducies de revenu sont assujetties aux risques associés au type particulier d'entreprise sous-jacente, notamment les contrats d'approvisionnement, l'annulation d'un contrat conclu avec un client important ou la survenance d'un litige important.

Les lois applicables à une fiducie de revenu peuvent ne pas limiter, ou peuvent ne pas limiter entièrement, la responsabilité des épargnants de la fiducie de revenu, y compris un Fonds qui investit dans celle-ci, dans le cas de réclamations contre celle-ci. Dans de tels cas, dans la mesure où des réclamations contre la fiducie de revenu, tant en matière délictuelle que contractuelle ou découlant de l'assujettissement à l'impôt ou de toute responsabilité imposée par la loi, ne sont pas réglées par la fiducie de revenu, les épargnants de la fiducie de revenu, y compris un Fonds qui investit dans celle-ci, peuvent être tenus responsables de telles obligations. Les fiducies de revenu cherchent généralement à atténuer ce risque dans le cas de contrats en incluant dans ceux-ci des dispositions stipulant que les obligations de la fiducie de revenu ne lieront pas les épargnants. Toutefois, les épargnants de la fiducie de revenu, y compris un Fonds qui investit dans celle-ci, seraient quand même exposés à des demandes en dommages-intérêts non visées par les dispositions contractuelles d'atténuation de risque, comme des demandes concernant des préjudices personnels ou environnementaux.

Risque associé aux indices

Certains OPC ont un objectif de placement qui demande la reproduction du portefeuille de placement d'un indice particulier. Selon la situation du marché, un ou plusieurs des

titres composant cet indice peuvent représenter plus de 10 % de l'actif net de l'OPC. À mesure qu'un OPC indiciel et l'indice qu'il suit deviennent moins diversifiés, l'OPC indiciel est exposé à des risques associés à la concentration dans un secteur et à la liquidité et peut devenir plus volatil.

Risque associé aux taux d'intérêt

Les Fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe, comme des obligations, des créances hypothécaires et des instruments du marché monétaire, sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur de ces placements a tendance à diminuer. Lorsque les taux diminuent, la valeur des titres à revenu fixe a tendance à augmenter. Les titres à revenu fixe comportant une durée plus longue sont en général plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. Certains types de titres à revenu fixe permettent à leur émetteur de rembourser le capital avant la date d'échéance du titre. Il y a un risque qu'un émetteur exerce ce droit de remboursement anticipé après une baisse des taux d'intérêt et que le fonds détenant ces titres à revenu fixe reçoive des remboursements de capital avant la date d'échéance prévue du titre et doive réinvestir ces sommes dans des titres assortis de taux d'intérêt inférieurs.

Risque associé à l'émetteur

La valeur marchande des titres d'un émetteur particulier peut être plus instable que celle de l'ensemble du marché. En conséquence, si les titres d'un émetteur constituent une partie importante de la valeur marchande de l'actif d'un fonds, les variations de la valeur marchande des titres de cet émetteur peuvent causer de plus grandes fluctuations de la valeur liquidative des parts du fonds que ce qui serait normalement le cas. Un fonds moins diversifié peut faire l'objet d'une liquidité réduite si une partie importante de son actif est investie dans un seul émetteur. En effet, le fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider facilement les titres qu'il détient dans l'émetteur en question pour satisfaire aux demandes de rachat.

En général, un OPC ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans les titres d'un même émetteur. Cette limite ne s'applique pas aux placements faits dans des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement canadien ou le gouvernement américain, des titres émis par une chambre de compensation, des titres émis par des OPC assujettis aux exigences du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 ») et du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, ou des parts liées à un indice boursier émises par un organisme de placement collectif.

Risque associé à la liquidité

La liquidité est une mesure de la rapidité avec laquelle un placement peut être vendu à un juste prix en espèces. Si un fonds ne peut pas vendre un placement rapidement, il se peut qu'il perde de l'argent ou que son bénéfice soit moindre, surtout s'il doit répondre à un grand nombre de demandes de rachat. En général, les placements dans les petites entreprises, sur les marchés plus petits ou dans certains secteurs de l'économie ont tendance à être moins liquides que d'autres types de placements. Moins un placement est liquide, plus sa valeur a tendance à fluctuer.

Risque associé au secteur de l'immobilier

Certains des Fonds effectuent leurs placements principalement dans le secteur de l'immobilier du marché. Ces Fonds sont davantage en mesure de miser sur le potentiel du secteur de l'immobilier, mais comportent un risque plus important que les Fonds qui sont plus diversifiés. Les cours des titres des Fonds qui concentrent leurs placements dans un secteur donné connaissent de plus grandes fluctuations étant donné que les titres d'un même secteur sont influencés par les mêmes facteurs. Ces Fonds doivent continuer à respecter leurs objectifs de placement en investissant dans un secteur donné même pendant les périodes où le secteur ne connaît pas de bons rendements.

Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

Certains Fonds peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension pour réaliser un revenu additionnel. Lorsqu'un Fonds accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter des mains de la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espérance de faire un profit, il conclut une convention de mise en pension. Lorsqu'un Fonds accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espérance de faire un profit, il conclut une opération de prise en pension. Les Fonds qui participent à une opération de mise en pension ou de prise en pension risquent de faire face ultérieurement à une partie insolvable qui ne sera pas en mesure de mener l'opération à bien. Dans ce cas, la valeur des titres achetés peut chuter ou celle des titres vendus peut augmenter entre le moment où l'autre partie devient insolvable et celui où le Fonds récupère son placement. Afin d'atténuer ces risques, un Fonds se conforme aux lois applicables sur les valeurs mobilières lorsqu'il conclut une opération de mise en pension ou de prise en pension de titres, et notamment à l'exigence selon laquelle chaque opération doit, à tout le moins, être entièrement garantie par des titres de premier ordre ou des espèces dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres visés par

l'opération. Un Fonds ne conclura des opérations de mise en pension ou de prise en pension de titres qu'avec des parties dont nous croyons, à la suite d'évaluations de crédit, qu'elles possèdent les ressources et la capacité financière voulues pour remplir les obligations qui leur incombent aux termes de ces opérations. Avant de conclure une convention de mise en pension, un Fonds doit s'assurer que la valeur totale de ses titres vendus aux termes d'opérations de mise en pension et des titres prêtés aux termes d'opérations de prêt de titres ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative du Fonds immédiatement après la conclusion de l'opération.

Risque associé aux opérations de prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent dans leur portefeuille. Lorsqu'il prête certains de ses titres, le Fonds risque de faire face ultérieurement à un emprunteur qui ne peut respecter ses obligations aux termes de la convention de prêt de titres et de devoir prendre possession des biens donnés en garantie. Au moment où le recours est exercé, si les biens donnés en garantie au Fonds ne sont pas suffisants pour remplacer les titres empruntés, il pourrait subir des pertes. Afin d'atténuer ces risques, un Fonds se conforme aux lois applicables sur les valeurs mobilières lorsqu'il conclut une opération de prêt de titres, et notamment à l'exigence selon laquelle chaque opération doit, à tout le moins, être entièrement garantie par des titres de premier ordre ou des espèces dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres visés par l'opération. Un Fonds ne conclura des opérations de prêt de titres qu'avec des parties dont nous croyons, à la suite d'évaluations de crédit, qu'elles possèdent les ressources et la capacité financière voulues pour remplir les obligations qui leur incombent aux termes de ces opérations. Avant de conclure une convention de prêt de titres, un Fonds doit s'assurer que la valeur totale des titres prêtés et des titres vendus aux termes d'opérations de mise en pension ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative du Fonds immédiatement après la conclusion de l'opération.

Risque associé aux séries

Certains Fonds offrent deux ou plusieurs séries de parts. Bien que la valeur des parts de chaque série soit calculée séparément, il y a un risque que les frais ou les obligations d'une série de parts influent sur la valeur des parts des autres séries. Si une série est incapable de couvrir ses obligations, les autres séries sont responsables selon la loi de couvrir la différence. Nous sommes d'avis que ce risque est très faible.

Risque associé aux catégories d'actions

La plupart des OPC sont constitués en fiducie de fonds commun de placement. Dans certaines circonstances, les OPC peuvent décider d'investir dans des sociétés de placement à capital variable. Plusieurs sociétés de placement à capital variable ont constitué des catégories d'actions distinctes. Dans plusieurs cas, chaque catégorie d'actions représente un portefeuille particulier de titres, géré selon des objectifs de placement distincts que les autres catégories d'actions de la société de placement à capital variable ne partagent pas. Les dettes afférentes à chacune des catégories d'actions d'une société de placement à capital variable sont les dettes de la société dans son ensemble. Lorsque l'actif d'une catégorie d'actions d'une société de placement à capital variable ne suffit pas, l'actif des autres catégories d'actions pourrait être mis à contribution pour régler ces dettes. Même si les portefeuilles sont différents et que la valeur de chaque catégorie d'actions est calculée de façon séparée, les frais ou les dettes d'une catégorie d'actions risquent d'affecter la valeur des autres catégories d'actions.

Risque associé à la vente à découvert

Certains OPC peuvent procéder à un nombre limité de ventes à découvert. Il y a « vente à découvert » lorsqu'un OPC emprunte des titres auprès d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou « vendre à découvert »). À une date ultérieure, l'OPC rachète le même nombre de titres et les retourne au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où l'OPC emprunte les titres et celui où il les rachète et les retourne, il réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à payer au prêteur). La vente à découvert comporte certains risques. Rien ne garantit que la valeur des titres baissera suffisamment durant la période de la vente à découvert pour compenser les intérêts versés par l'OPC et pour que celui-ci réalise un profit; en fait, les titres vendus à découvert pourraient au contraire s'apprécier. L'OPC pourrait aussi avoir du mal à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci. Le prêteur à qui l'OPC a emprunté les titres pourrait faire faillite, et l'OPC pourrait perdre la sûreté déposée auprès du prêteur. Chaque Fonds qui s'engage dans une vente à découvert doit respecter les contrôles et les limites censés contrebalancer les risques; il ne vend alors à découvert que les titres de grands émetteurs pour lesquels on prévoit le maintien d'un marché liquide et limite l'exposition totale aux ventes à découvert. De plus, les Fonds ne donnent une sûreté qu'aux prêteurs qui répondent à certains critères de solvabilité, sous réserve de certaines limites.

Risque associé aux gros porteurs de parts

Certains épargnants peuvent détenir une grande partie des parts en circulation d'un Fonds. Par exemple, des institutions comme des banques, des sociétés d'assurance ou d'autres sociétés de fonds de placement peuvent acheter des parts des Fonds pour leurs propres OPC, des fonds distincts, des billets structurés ou des comptes gérés carte blanche.

Des particuliers peuvent aussi détenir une partie importante des parts d'un Fonds.

Si un de ces épargnants demande le rachat d'un grand nombre de ses titres, le Fonds peut être forcé de vendre des placements de son portefeuille à des prix désavantageux afin de répondre à cette demande, ce qui peut se traduire par des fluctuations de prix importantes par rapport à la valeur liquidative du Fonds et réduire son rendement. Par ailleurs, si un gros épargnant devait augmenter son placement dans un Fonds, ce Fonds pourrait devoir détenir des liquidités relativement importantes durant une certaine période, jusqu'à ce que le conseiller en valeurs trouve des placements convenables, ce qui pourrait aussi avoir un effet négatif sur le rendement du Fonds.

Risque associé aux petites sociétés

Le cours des actions émises par les petites sociétés a tendance à fluctuer davantage que celui des grandes entreprises. Il se peut que les petites sociétés n'aient pas de marché établi pour leurs produits et qu'elles n'aient pas de financement solide. Ces sociétés émettent en général moins d'actions, ce qui augmente leur risque associé à la liquidité.

Risque associé aux FNB sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans des FNB, qui peuvent investir dans des actions, des obligations, des marchandises et d'autres instruments financiers. Les FNB et leurs investissements sous-jacents sont soumis aux mêmes genres de risque que ceux qui s'appliquent aux Fonds. Le risque lié à chaque FNB dépend de la structure et des investissements sous-jacents du FNB.

La capacité des Fonds de réaliser la pleine valeur d'un investissement dans un FNB dépend de leur capacité à vendre de telles parts ou actions de FNB à une bourse de valeurs. Si les Fonds choisissent d'exercer leur droit de racheter des parts ou des actions de FNB, ils pourraient toucher moins de la totalité de la valeur liquidative par part ou action du FNB. Le cours des parts ou des actions des FNB fluctue en fonction de la variation de la valeur liquidative du FNB, de même que de l'offre et de la demande aux bourses où le FNB est coté. Les parts et les actions de FNB peuvent se négocier à prime ou à escompte par rapport à la valeur liquidative par part ou par action d'un FNB et rien ne

garantit que les parts ou les actions se négocieront à des cours qui reflètent leur valeur liquidative. Les FNB sont ou seront cotés à des bourses canadiennes ou américaines, ou à d'autres bourses de valeurs autorisées à l'occasion par les organismes de réglementation canadiens en valeurs mobilières, mais rien ne garantit qu'un marché public actif sera établi pour les FNB ni qu'un tel marché demeurera actif.

Les Fonds peuvent investir dans des FNB qui (i) investissent dans des titres inclus dans un ou plusieurs indices essentiellement dans la même proportion qu'ils le sont dans un ou plusieurs indice de référence; ou (ii) investissent d'une manière qui reproduit essentiellement le rendement de ces indices de référence. En cas de défaillance du système informatique ou d'autres installations des fournisseurs d'indice ou d'une bourse de valeurs, le calcul de la valeur des indices peut être retardé et la négociation des parts ou des actions du FNB peut être suspendue un certain temps. Si la négociation de titres compris dans les indices cesse, le gestionnaire du FNB peut suspendre l'échange ou le rachat des parts ou actions du FNB jusqu'à ce que la cession des titres soit permise par la loi. Les indices sur lesquels les FNB sont basés n'ont pas été créés par les fournisseurs d'indices pour les besoins des FNB. Ces fournisseurs ont le droit de faire des rajustements ou de cesser de calculer les indices sans égard aux intérêts du gestionnaire des FNB, des FNB eux-mêmes ou des épargnants des FNB.

Les rajustements apportés aux paniers de titres détenus par le FNB pour tenir compte du rééquilibrage ou des rajustements des indices sous-jacents sur lequel le FNB est basé dépendent de la capacité du gestionnaire du FNB et de ses courtiers à s'acquitter de leurs obligations respectives. Dans le cas où un courtier désigné n'acquitterait pas ses obligations, le FNB serait forcé de vendre ou d'acheter, selon le cas, des titres compris dans l'indice sur lequel il est basé sur le marché. Si cela se produit, le FNB devra engager des frais d'opérations additionnels qui feraient en sorte que l'écart entre son rendement et celui de cet indice serait supérieur à celui par ailleurs attendu.

Des écarts de correspondance entre le rendement d'un FNB et l'indice sur lequel il est basé peuvent survenir pour une foule de raisons. Par exemple, le rendement total généré sera réduit des frais de gestion payables au gestionnaire du FNB, des frais d'opérations engagés pour rajuster le portefeuille de titres détenus par le FNB et des autres frais du FNB, alors que tous ces frais ne sont pas pris en compte dans le calcul des indices.

Risque associé à la retenue fiscale américaine

En règle générale, les dispositions relatives à la conformité fiscale des comptes étrangers prévues dans la loi de 2010 des

États-Unis intitulée « Hiring Incentives to Restore Employment Act » (la « FATCA ») imposent une retenue fiscale de 30 % sur les paiements soumis à déduction fiscale (*withdrawable payments*) faits à un OPC, à moins que l'OPC ne conclue une entente aux termes de la FATCA avec l'Internal Revenue Service (l'« IRS ») des États-Unis (ou qu'ils ne soient assujettis à une entente intergouvernementale telle que décrite ci-dessous) pour se conformer à certaines exigences de communication d'information et à d'autres exigences. La conformité à la FATCA nécessitera dans certains cas qu'un OPC obtienne certains renseignements de certains de ses épargnants et, au besoin, de ses propriétaires vérifiables (y compris des renseignements sur leur identité, leur lieu de résidence et leur citoyenneté) et qu'il transmette ces renseignements (y compris les soldes de compte) à l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »).

En vertu de l'Accord intergouvernemental entre le Canada et les États-Unis pour la mise en œuvre de la FATCA (l'« AIG Canada-États-Unis ») et de ses dispositions de mise en application prévues dans la Loi de l'impôt, le Fonds est réputé en conformité avec la FATCA et non assujetti à la retenue d'impôt de 30 % s'il se conforme aux modalités de l'AIG Canada-État-Unis. Aux termes de l'AIG Canada-États-Unis, le Fonds n'aura pas à conclure un accord individuel relatif à la FATCA avec l'IRS, mais il est tenu de s'enregistrer auprès de l'IRS et de communiquer certains renseignements sur des comptes détenus par des personnes des États-Unis (« U.S. Persons ») possédant, directement ou indirectement, une participation dans le Fonds, ou sur des comptes détenus par certaines autres personnes ou entités. De plus, le Fonds est tenu de déclarer certains renseignements sur des comptes détenus par des épargnants n'ayant pas fourni les renseignements exigés relativement à leur lieu de résidence et à leur identité, par l'entremise de leur courtier, au Fonds. Le Fonds n'aura pas à fournir d'information directement à l'IRS; il transmettra plutôt l'information à l'ARC. Cette dernière échangera l'information avec l'IRS en vertu des dispositions en vigueur de la convention fiscale Canada-États-Unis. L'AIG Canada-États-Unis précise les comptes particuliers visés par une dispense de divulgation, y compris certains régimes à impôt différé. En investissant dans le Fonds, l'épargnant est réputé avoir consenti à ce que le Fonds divulgue cette information à l'ARC. Si le Fonds ne peut se conformer à l'une des obligations qui lui incombent en vertu de l'AIG Canada-État-Unis, l'imposition de la retenue d'impôt américaine de 30 % peut influer sur sa valeur liquidative et entraîner une réduction de rendement pour les porteurs de parts. De plus, les frais administratifs que commande la conformité à la FATCA et (ou) à l'AIG Canada-États-Unis et aux règlements ultérieurs peuvent faire augmenter les frais d'exploitation du Fonds.

Les paiements soumis à déduction fiscale incluent certains revenus provenant de sources des États-Unis (comme des intérêts, des dividendes et autre revenus passifs) et ils sont assujettis une retenue fiscale le 1^{er} juillet 2014 ou après cette date. L'IRS peut ultérieurement imposer une retenue fiscale de 30 % sur le produit brut tiré de la vente ou de la disposition de biens pouvant produire des intérêts ou des dividendes provenant des États-Unis et sur les paiements en continu étrangers (*foreign passthru payments*), mais ces règlements n'ont pas encore été établis.

Les règles et exigences susmentionnées peuvent être modifiées par des modifications éventuelles à l'AIG Canada-États-Unis, et à ses dispositions d'application prévues dans la Loi de l'impôt, aux règlements ultérieurs du Trésor américain et à d'autres cadres réglementaires.

Modalités d'organisation et de gestion des Fonds

| | |
|---|---|
| Gestionnaire Gestion d'actifs 1832 S.E.C. 1, Adelaide Street East 28 ^e étage Toronto (Ontario) M5C 2V9 | En qualité de gestionnaire, nous sommes chargés de l'ensemble des affaires et de l'exploitation des Fonds. Cela comprend : <ul style="list-style-type: none">• l'organisation de services de conseillers en valeurs• la prestation ou l'organisation de services administratifs Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse. |
| Fiduciaire Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario) | En qualité de fiduciaire et conformément à la déclaration de fiducie, nous contrôlons les placements en fiducie de chaque Fonds, sur lesquels nous avons autorité, pour le compte des porteurs de parts. |
| Placeur principal Placements Scotia Inc. Toronto (Ontario) | Le placeur principal commercialise et vend certaines parts des Fonds au Canada là où leur vente est autorisée. Nous ou le placeur principal pouvons retenir les services de courtiers participants pour nous aider à vendre les parts des Fonds. Il n'y a aucun placeur principal des parts des séries D, I et M des Fonds offertes aux termes du présent prospectus simplifié. Placements Scotia Inc. est le placeur principal des parts des séries A (sauf celles des Portefeuilles Apogée), F (sauf celles des Portefeuilles Apogée et des Fonds privés Scotia), T, Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH offertes aux termes du présent prospectus simplifié. Placements Scotia Inc. est une filiale détenue en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse, société mère de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. |
| Scotia Capitaux Inc. Toronto (Ontario) | Scotia Capitaux Inc. est le placeur principal des parts des séries A et F des Portefeuilles Apogée, de série F des Fonds privés Scotia et des séries K et Apogée offertes aux termes du présent prospectus simplifié. Scotia Capitaux Inc. est une filiale détenue en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse, société mère de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. |
| Dépositaire State Street Trust Company Canada Toronto (Ontario) | Le dépositaire détient les investissements des Fonds et en assure la sécurité pour veiller à ce qu'ils ne soient utilisés qu'au profit des épargnants. Comme il est indiqué ci-dessous, State Street Trust Company Canada est le dépositaire des Fonds. State Street Trust Company est indépendante du gestionnaire. |
| La Banque de Nouvelle-Écosse Toronto (Ontario) | La Banque de Nouvelle-Écosse est le dépositaire du Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia, des Portefeuilles Sélection Scotia, des Portefeuilles Partenaires Scotia, des Portefeuilles INNOVA Scotia, des Portefeuilles Scotia Aria et des Portefeuilles Apogée. Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse. |
| Agent chargé des prêts de titres State Street Bank and Trust Company Boston, Massachusetts | L'agent chargé des prêts de titres agira pour le compte des Fonds à l'égard de l'administration des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres conclues par un Fonds. Comme il est indiqué ci-dessous, si un Fonds conclut une opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, State Street Bank and Trust Company sera nommée agent chargé des prêts de titres du Fonds. State Street Bank and Trust Company est indépendante du gestionnaire. |
| La Banque de Nouvelle-Écosse Toronto (Ontario) | Si le Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia ou un des Portefeuilles Sélection Scotia, des Portefeuilles Partenaires Scotia, des Portefeuilles INNOVA Scotia, des Portefeuilles Scotia Aria ou des Portefeuilles Apogée conclut une opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, La Banque de Nouvelle-Écosse sera nommée agent chargé des prêts de titres du Fonds. Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse. |
| Agent chargé de la tenue des registres Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario) | L'agent chargé de la tenue des registres conclue des ententes pour tenir un registre de tous les porteurs de parts des Fonds, nous traitons les ordres et nous émettons des relevés d'impôt aux porteurs de parts. Sauf indication contraire ci-après, nous agissons à titre d'agent chargé de la tenue des registres pour les Fonds. |
| International Financial Data Services (Canada) Limited Toronto (Ontario) | International Financial Data Services (Canada) Limited agit à titre d'agent chargé de la tenue des registres pour les parts des séries F, I et Apogée des Fonds privés Scotia, les parts de série K des Fonds et des Portefeuilles Apogée. |

Auditeur

PricewaterhouseCoopers
s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Toronto (Ontario)

L'auditeur est un cabinet indépendant d'experts-comptables agréés. Le cabinet audite les états financiers annuels des Fonds et donne une opinion quant à la fidélité de ces états financiers selon les Normes internationales d'information financière (les « NIIF »).

Conseiller en valeurs

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Toronto (Ontario)

Le conseiller en valeurs offre des conseils de placement et prend les décisions de placement pour le compte des Fonds. Vous trouverez le conseiller en valeurs de chaque Fonds dans la rubrique consacrée à la description de chaque Fonds, plus haut dans le présent document.

Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Sous-conseillers en valeurs

Allianz Global Investors
U.S. LLC
Londres, Royaume-Uni

Baillie Gifford Overseas
Limited
Édimbourg, Écosse

Gestion de placements
Barrantagh Inc.
Toronto (Ontario)

Coho Partners, Ltd.
Berwyn, Pennsylvanie

Colonial First State Asset
Management (Australia)
Limited
Sydney, Australie

Gestion de placements
Connor, Clark & Lunn Ltée
Vancouver (Colombie-
Britannique)

Société en commandite
Guardian Capital
Toronto (Ontario)

Hahn Capital
Management, LLC
San Francisco, Californie

Harding Loevner LP
Somerville, New Jersey

Gestion de placements
Hillsdale inc.
Toronto (Ontario)

Jarislowsky, Fraser Limitée
Montréal (Québec)

Gestion de placements
Lincluden Limitée
Oakville (Ontario)

LMCG Investments, LLC
Boston, Massachusetts

Logan Circle Partners, L.P.
Conshohocken, Pennsylvanie

Macquarie Investment
Management
Philadelphie, Pennsylvanie

Nous avons le pouvoir de retenir les services de sous-conseillers en valeurs. Lorsque ses services sont retenus par un Fonds, le sous-conseiller en valeurs fournit des conseils en placement et prend des décisions de placement pour le Fonds.

Vous trouverez le sous-conseiller en valeurs de chaque Fonds, s'il en est un, dans la rubrique consacrée à la description de chaque Fonds, plus haut dans le présent document.

Allianz Global Investors U.S. LLC est indépendante du gestionnaire.

Baillie Gifford Overseas Limited est indépendante du gestionnaire.

Gestion de placements Barrantagh Inc. est indépendante du gestionnaire.

Coho Partners, Ltd. est indépendante du gestionnaire.

Colonial First State Asset Management (Australia) Limited, est indépendante du gestionnaire.

Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée est indépendante du gestionnaire.

Société en commandite Guardian Capital est indépendante du gestionnaire.

Hahn Capital Management, LLC est indépendante du gestionnaire.

Harding Loevner LP est indépendante du gestionnaire.

Gestion de placements Hillsdale inc. est indépendante du gestionnaire.

Jarislowsky, Fraser Limitée est membre du même groupe que le gestionnaire.

Gestion de placements Lincluden Limitée est indépendante du gestionnaire.

LMCG Investments, LLC est indépendante du gestionnaire.

Logan Circle Partners, L.P. est indépendante du gestionnaire.

Macquarie Investment Management (anciennement appelée Delaware Investment Advisors) est indépendante du gestionnaire.

| | |
|--|--|
| Gestion d'actifs Manuvie Toronto (Ontario) | Gestion d'actifs Manuvie est indépendante du gestionnaire. |
| Corporation PIMCO Canada Toronto (Ontario) | Corporation PIMCO Canada est indépendante du gestionnaire. |
| Polen Capital Management Boca Raton, Floride | Polen Capital Management est indépendante du gestionnaire. |
| Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée Toronto (Ontario) | Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée est indépendante du gestionnaire. |
| Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. De C.V., Grupo Financiero Scotiabank Inverlat Mexico, Mexique | Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. De C.V., Grupo Financiero Scotiabank Inverlat appartient en propriété exclusive, directe et indirecte, à La Banque de Nouvelle-Écosse. |
| Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec) | Conseillers en gestion globale State Street, Ltée est indépendante du gestionnaire. |
| Strategic Global Advisors, LLC Newport Beach, Californie | Strategic Global Advisors, LLC est indépendante du gestionnaire. |
| Van Berkum et associés inc. Montréal (Québec) | Van Berkum et associés inc. est indépendante du gestionnaire. |
| Victory Capital Management Birmingham, Michigan | Victory Capital Management est indépendante du gestionnaire. Baillie Gifford Overseas Limited est inscrite dans la catégorie gestionnaire de portefeuille en Ontario. Allianz Global Investors U.S. LL, Coho Partners, Ltd., Colonial First State Asset Management (Australia) Limited, Polen Capital Management, Hahn Capital Management, LLC, Victory Capital Management, LMCG Investments, LLC, Logan Circle Partners, L.P., Harding Loevner Management, L.P., Hermes European Equities Limited et Macquarie Investment Management ont obtenu la dispense d'inscription pour « conseillers internationaux » prévue dans le <i>Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites</i> (le « Règlement 31-103 »). Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. De C.V., Grupo Financiero Scotiabank Inverlat et Strategic Global Advisors, LLC ont obtenu la dispense pour « sous-conseiller international » prévue dans le Règlement 31-103, et nous sommes responsables envers vous à l'égard des pertes découlant d'un défaut des sous-conseillers de respecter les normes de diligence prévues dans le Règlement 31-103. Tous les conseillers en valeurs mentionnés dans les deux paragraphes précédents sont situés à l'extérieur du Canada, et la totalité ou une grande partie de leurs actifs peuvent se trouver également à l'extérieur du Canada; ainsi, les épargnants pourraient éprouver des difficultés à faire valoir leurs droits contre eux. Il est possible d'obtenir sur demande le nom et l'adresse du représentant pour la signification de procédures à chacun de ces conseillers en valeurs. |

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a établi un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le mandat consiste à examiner les questions relatives aux conflits d'intérêts que lui soumet le gestionnaire, à faire des recommandations et à donner des approbations à leur égard, au besoin, au nom des Fonds. Le CEI est chargé de superviser les décisions du gestionnaire lorsque de telles décisions peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts réels ou apparents, le tout en conformité avec le Règlement 81-107.

Le CEI peut aussi approuver certaines fusions entre les Fonds et d'autres fonds et tout changement de l'auditeur des Fonds. Sous réserve de toutes les exigences des lois visant les sociétés et les valeurs mobilières, l'approbation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée à cet égard, mais vous recevrez un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date de prise d'effet d'une telle opération ou d'un tel changement de l'auditeur. En certaines circonstances, l'approbation des porteurs de titres peut être exigée pour l'approbation de certaines fusions.

À l'heure actuelle, le CEI compte cinq membres; chacun d'entre eux est indépendant du gestionnaire.

Pour chaque exercice financier, le CEI établit et remet un rapport aux porteurs de titres qui décrit le CEI et ses activités pour les porteurs de titres et contient la liste complète des instructions permanentes. Ces dernières permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue dans un conflit d'intérêts donné, pourvu qu'il se conforme aux politiques et aux procédures établies pour traiter le conflit d'intérêts en question et fasse périodiquement rapport de la situation au CEI. Ce rapport est accessible sur le site Web du gestionnaire, à www.fondsscotia.com, ou sans frais, auprès du gestionnaire, à fundinfo@scotiabank.com.

La notice annuelle renferme d'autres renseignements sur le CEI, y compris au sujet de ses membres.

Les Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents gérés par nous, par des personnes ayant des liens avec nous ou par des membres du même groupe que nous, n'exerceront aucun des droits de vote rattachés aux titres de ces fonds sous-jacents. Toutefois, nous pourrions faire en sorte que vous exerciez les droits de vote rattachés à votre part de ces titres.

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières qui les autorise à souscrire des titres de participation d'un émetteur assujetti canadien pendant la période de placement des titres et pour la période de 60 jours qui suit la période de placement (la « période d'interdiction ») aux termes d'un placement privé, sans égard au fait qu'un membre du même groupe que le gestionnaire ou une personne avec laquelle il a des liens, tel que Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre du placement des titres de participation. Une telle souscription doit respecter les objectifs de placement du Fonds en particulier. De plus, le CEI des Fonds doit approuver le placement conformément aux exigences en matière d'approbation du Règlement 81-107 et cette souscription peut uniquement avoir lieu si elle respecte certaines autres conditions.

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières afin de pouvoir investir dans des titres de participation d'un émetteur qui n'est pas un émetteur assujetti au Canada pendant la période d'interdiction, que ce soit aux termes d'un placement privé de l'émetteur au Canada ou aux États-Unis ou d'un placement au moyen d'un prospectus de l'émetteur aux États-Unis visant des titres de la même catégorie, et ce, même si un membre du même groupe que le gestionnaire agit à titre de preneur ferme dans le cadre du placement privé ou du placement au moyen d'un prospectus; pourvu que l'émetteur soit à ce moment un émetteur inscrit aux États-Unis, que le CEI approuve le placement et que l'achat soit effectué conformément à certaines autres conditions.

En plus de la dispense mentionnée ci-dessus, les Fonds peuvent à l'occasion se voir accorder des dispenses à l'égard du Règlement 81-102 afin qu'il leur soit permis d'investir, durant la période d'interdiction, dans les titres d'un émetteur pour lesquels un membre du même groupe que le gestionnaire ou une personne avec laquelle il a des liens, telle que Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre du placement, par l'émetteur, de titres de la même catégorie, lorsque les Fonds ne sont pas en mesure de le faire en conformité avec le Règlement 81-107 ou la dispense décrite ci-dessus.

Achats, substitutions et rachats

Les Fonds n'imputent aucun frais d'acquisition. Cela signifie que vous ne payez pas de commission de vente lorsque vous achetez, substituez ou vendez des parts des Fonds par l'intermédiaire de Placements Scotia Inc., de ScotiaMcLeod ou de Scotia iTRADE. La vente de vos parts est aussi appelée rachat.

Comment passer des ordres?

Vous pouvez ouvrir un compte et acheter, substituer ou vendre des parts des Fonds :

- en téléphonant à une succursale de la Banque Scotia ou en vous y rendant;
- en téléphonant à un bureau de ScotiaMcLeod ou en vous y rendant, ou en vous rendant sur le site de Scotia iTRADE (et (ou) en téléphonant);
- par l'intermédiaire de Scotia en direct au www.banquescotia.com, dès que vous vous serez inscrit à ce service. Vous ne pouvez pas faire racheter des parts des Fonds par l'intermédiaire de Scotia en direct, les demandes de rachat doivent être effectuées par l'intermédiaire d'une succursale de la Banque Scotia, soit en personne, par courriel, par télecopieur ou par téléphone.

Vous pouvez aussi ouvrir un compte et passer des ordres chez d'autres courtiers inscrits. Ils peuvent vous demander un courtage ou toute autre rémunération. Les courtiers doivent nous transmettre les ordres le jour où ils les reçoivent des épargnants.

Toutes les opérations sont fondées sur le prix des parts d'un Fonds, ou valeur liquidative par part. Tous les ordres sont traités selon la première valeur liquidative par part calculée après que le Fonds a reçu l'ordre.

Comment on calcule la valeur liquidative par part

Nous calculons normalement la valeur liquidative par part de chaque série de chaque Fonds après la clôture de séance de la Bourse de Toronto (la « TSX ») chaque jour où cette dernière est ouverte aux fins de négociations. Dans des circonstances exceptionnelles, nous pouvons suspendre ce calcul, sous réserve de toute approbation réglementaire nécessaire.

La valeur liquidative par part de chaque série d'un Fonds est calculée en divisant (i) la valeur au marché courante de la quote-part proportionnelle des actifs attribuée à la série,

moins son passif et sa quote-part proportionnelle des frais communs, par (ii) le nombre total de parts en circulation de cette série à ce moment-là. Les titres qui sont négociés sur une bourse sont habituellement évalués à leur cours de clôture à cette bourse. Toutefois, si le cours n'est pas une représentation fidèle de la valeur du titre, nous utiliserons une autre méthode pour établir sa valeur, soit l'évaluation à la juste valeur, qui sera utilisée lorsque la valeur d'un titre est touchée par des événements qui se produisent après la clôture de la bourse à laquelle les titres sont principalement négociés. L'évaluation à la juste valeur peut également être utilisée dans d'autres circonstances.

Tous les Fonds sont évalués en dollars canadiens, sauf le Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US, le Fonds Scotia d'obligations en \$ US et le Fonds Scotia équilibré en \$ US, qui sont évalués en dollars américains.

À propos des séries de parts

Les Fonds offrent de nombreuses séries de parts. Chaque série a ses propres frais de gestion et (ou) politiques en matière de distributions et est destinée à un type d'épargnants particulier. Certaines ne sont offertes qu'à des épargnants qui participent à certains programmes de placement. Le montant de placement minimal exigé pour une série peut différer d'un Fonds à l'autre. Les parts sont non transférables, sauf si le gestionnaire consent par écrit à ce qu'elles le soient, et il n'y consent que dans le seul but d'accorder une sûreté à leur égard. En outre, le gestionnaire peut reclasser des parts d'une série que vous détenez dans des parts d'une autre série du même Fonds, pourvu que ce reclassement ne vous nuise pas financièrement.

- Les parts de série A sont en règle générale offertes à tous les épargnants. Les parts de série A des Portefeuilles Apogée ne sont offertes que par l'intermédiaire de ScotiaMcLeod.
- Les parts de série D ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont ouvert des comptes auprès de courtiers exécutants, comme Scotia iTRADE. Les frais de gestion sont réduits pour les parts de série D parce que les commissions de suivi sont réduites. Si des épargnants détiennent des parts d'un Fonds, sauf des parts de série D, dans un compte à courtage réduit, comme un compte de Scotia iTRADE, ces autres parts ne seront pas nécessairement redésignées automatiquement.
- Les parts de série F ne sont généralement offertes qu'aux épargnants qui ont ouvert des comptes avec frais auprès

de courtiers autorisés. De concert avec votre courtier, nous avons la responsabilité de décider si vous êtes admissible à l'achat de parts de série F. Les parts de série F des Fonds privés Scotia sont généralement offertes aux épargnants titulaires de comptes à honoraires auprès de ScotiaMcLeod. Nous pouvons de temps à autre offrir des parts de série F à d'autres épargnants. Si vous n'êtes plus admissible à détenir vos parts de série F, nous pouvons les échanger contre des parts des séries A ou Apogée, selon le cas, ou les vendre.

- Les parts de série I sont offertes uniquement à des épargnants institutionnels admissibles ainsi qu'à d'autres épargnants autorisés. Celles-ci ne comportent aucun frais de gestion puisque les épargnants négocient plutôt les frais qui nous sont payés directement.
- Les parts de série K ne sont offertes qu'aux épargnants qui participent au PPS ou qui sont par ailleurs autorisés par le gestionnaire à en souscrire. Les parts de série K ne sont offertes que par l'intermédiaire de mandats multigestionnaires PPS ou de portefeuilles optimisés PPS et ne sont pas offertes par l'entremise d'un Fonds individuel.
- Les parts de série M sont offertes aux épargnants qui ont signé une convention de gestion carte blanche avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ou avec Trust Scotia.
- Les parts de série T, de même que les parts des séries Prestige T, Prestige TL et Prestige TH, sont destinées aux épargnants qui cherchent à obtenir des distributions mensuelles stables. Les distributions mensuelles versées sur les parts de ces séries seront composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions mensuelles versées varie d'une série à l'autre et d'un Fonds à l'autre. (Pour obtenir plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Politique en matière de distributions » qui figure dans le profil de chacun des Fonds qui offrent une ou plusieurs de ces séries.) Si le revenu net et les gains en capital nets réalisés excèdent le montant des distributions mensuelles, ils feront l'objet d'une distribution annuelle à la fin de chaque année.
- Les parts de série Apogée ne sont offertes qu'aux épargnants qui participent au Programme Apogée ou qui sont par ailleurs autorisés par le gestionnaire à en souscrire.
- Les parts des séries Prestige, Prestige T, Prestige TL et Prestige TH ne sont offertes qu'aux épargnants qui font le placement minimum requis, tel que nous le déterminons à l'occasion. La principale différence entre ces séries et d'autres séries de parts est le placement minimum requis pour pouvoir investir.

Comment acheter des parts

Placements minimaux

Le tableau qui suit présente le montant minimal du placement initial et de chaque placement subséquent dans des parts des séries A, D, T, Apogée, Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'un Fonds.

| Fonds | Placement initial minimal | | Placement subséquent minimal (y compris les cotisations par prélevements automatiques ¹) |
|--|--|-----------------|--|
| | Tous les comptes sauf les régimes FERR | Régimes FERR | |
| Fonds Scotia de croissance mondiale | 100 \$ | 5 000 \$ | 25 \$ |
| Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US ² | | | |
| Fonds Scotia d'obligations en \$ US ² | | | |
| Fonds Scotia équilibré en \$ US ² | 500 \$ | 5 000 \$ | 25 \$ |
| Portefeuilles Sélection Scotia | 500 \$ | 2 500 \$ | 25 \$ |
| Portefeuilles Partenaires Scotia | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 25 \$ |
| Portefeuilles INNOVA Scotia | 50 000 \$ | 50 000 \$ | 25 \$ |
| Portefeuilles Scotia Aria ² | 500 \$ | 500 \$ | 25 \$ |
| Fonds privés Scotia | 500 \$ | 1 000 \$ | 25 \$ |
| Portefeuilles Apogée | 500 \$ | 25 000 \$ | 25 \$ |
| Tous les autres Fonds | 500 \$ | 5 000 \$ | 25 \$ |

¹ Si vous choisissez d'investir moins régulièrement qu'à une fréquence mensuelle à l'aide des cotisations par prélevements automatiques (c.-à-d. bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement), le montant minimal de chaque placement sera déterminé en multipliant les montants du tableau par 12 et en divisant le produit par le nombre de placements que vous faites au cours d'une année civile. Par exemple, pour la plupart des Fonds, si vous choisissez d'investir trimestriellement, le placement minimal pour chaque trimestre sera de $25 \$ \times 12 \div 4$, soit 75 \$.

² Vous devez payer les titres de ce Fonds en dollars américains. Si vous déposez des dollars canadiens, ils seront d'abord convertis en dollars américains.

³ Le montant minimal du placement initial et des placements suivants dans les Portefeuilles Scotia Aria sont fondés sur le placement global de l'épargnant dans tous les Portefeuilles Scotia Aria.

Pour ce qui est des parts de série F d'un Fonds (autre que le Fonds Scotia de croissance mondiale et les Portefeuilles Partenaires Scotia), le montant minimal du placement initial est de 500 \$, et chaque placement subséquent doit être d'au moins 25 \$. Le montant minimal du placement initial pour les parts de série F du Fonds Scotia de croissance mondiale est 100 \$ et chaque placement subséquent doit être d'au moins 25 \$. Le montant minimal du placement initial pour ce qui est des parts de série F des Portefeuilles Partenaires Scotia est de 10 000 \$ et chaque placement subséquent doit être d'au moins 25 \$.

Le montant minimal du placement initial dans les parts de série I d'un Fonds est généralement de 1 000 000 \$.

Le montant minimal du placement initial dans les parts de série K d'un Fonds est généralement de 500 \$.

Le montant minimal du placement initial dans les parts de série M d'un Fonds est généralement de 250 000 \$.

Nous pouvons modifier les montants minimaux des placements initiaux et subséquents dans un Fonds en tout temps et à l'occasion, au cas par cas, sous réserve de la législation en valeurs mobilières applicable. Si vous achetez, vendez ou substituez des parts par l'intermédiaire de courtiers qui ne sont pas membres de notre groupe, vous pourriez devoir verser des montants minimaux initiaux ou des montants subséquents minimaux plus élevés pour effectuer un placement.

Pour les parts de série A des Portefeuilles Apogée et les parts de série Apogée des Fonds privés Scotia, si la valeur des placements de votre compte tombe sous les 100 \$, nous pouvons vendre vos parts et vous envoyer le produit de la vente. Pour toutes les autres séries de parts, nous pouvons racheter ou, s'il y a lieu, reclasser vos parts si la valeur d'un placement tombe en deçà du placement initial minimal ou si la valeur totale de vos actifs dans les Portefeuilles Scotia Aria, le Programme Apogée ou le PPS tombe en deçà du montant minimal du placement initial prévu pour ces programmes. Nous vous remettrons un préavis de 30 jours avant de vendre ou de reclasser vos parts.

Renseignements complémentaires sur les achats

- Nous pouvons refuser la totalité ou toute partie de votre ordre avant la fin du prochain jour ouvrable du Fonds qui reçoit l'ordre. Si nous le refusons, nous renverrons immédiatement l'argent reçu, sans intérêt.
- Nous pouvons refuser votre ordre si vous avez effectué plusieurs achats et plusieurs ventes de parts d'un Fonds dans un délai très court, habituellement 31 jours. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme ».
- Vous devez payer vos parts au moment où vous les achetez. Si nous ne recevons pas le paiement dans les deux jours ouvrables suivant l'établissement du prix d'achat, nous vendrons vos parts le jour ouvrable suivant. Si le produit de la vente est supérieur au coût d'achat des parts, le Fonds conserve la différence. Si le produit est inférieur au coût d'achat des parts, nous devons payer l'insuffisance. Nous pourrons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre,

ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement. Si vous passez l'ordre par l'intermédiaire d'un courtier, celui-ci pourrait prévoir dans les ententes conclues avec vous que vous serez tenu de lui rembourser le manque à gagner et les frais additionnels engagés à l'égard d'un défaut du paiement, par votre faute, de parts acquises d'un Fonds.

- Vous devez payer en dollars américains les parts du Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US, du Fonds Scotia d'obligations en \$ US et du Fonds Scotia équilibré en \$ US.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation de votre achat dès que l'ordre aura été traité. Si vous achetez des parts à l'aide de cotisations par prélèvements automatiques, vous recevrez une confirmation uniquement pour le placement initial et au moment où vous modifierez le montant de votre placement régulier.

Comment substituer des Fonds

Vous pouvez effectuer des substitutions entre un Fonds et un autre OPC géré par le gestionnaire et offert sous la bannière des Fonds Scotia, y compris les Fonds décrits dans la notice annuelle, tant que vous êtes admissible à détenir des titres de la série particulière de ce Fonds. Ces types de substitution seront considérés comme une disposition aux fins fiscales et, par conséquent, vous pourriez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital. Les incidences fiscales sont présentées à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » des présentes.

Lorsque nous recevons votre ordre, nous vendons des parts du premier Fonds et utilisons le produit pour souscrire des parts ou des actions du deuxième Fonds. Si vous substituez des parts dans un délai de 31 jours suivant leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme ».

Renseignements complémentaires sur les substitutions

- Les règles qui régissent l'achat et la vente de parts s'appliquent également aux substitutions.
- Vous pouvez substituer les parts de Fonds évaluées dans une même monnaie.
- Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré, vous réaliserez vraisemblablement un gain en capital ou vous subirez vraisemblablement une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité.

Comment changer la désignation de vos parts

Vous pouvez échanger vos parts d'une série contre des parts d'une autre série du même Fonds, dans la mesure où vous avez le droit de détenir cette série de parts. Si vous échangez des parts d'une série contre des parts d'une autre série du même Fonds, la valeur de votre placement ne changera pas (déduction faite des frais payés pour changer la désignation de vos parts), mais le nombre de parts que vous détenez changera, car chaque série comporte un prix par part différent. Il est possible que votre courtier vous demande une rémunération pour changer la désignation de vos parts. En règle générale, l'échange de parts d'une série contre des parts d'une autre série du même Fonds ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt.

Comment vendre vos parts

En général, vos directives de vente doivent être faites par écrit, et votre banque, votre société de fiducie ou votre courtier doit avaliser votre signature. Il se peut que nous vous demandions une autre preuve de votre autorisation de signer.

Nous enverrons votre paiement à votre courtier dans les deux jours ouvrables de la réception de votre ordre dûment rempli. Si vous vendez des parts dans les 31 jours de leur achat, il se pourrait que vous ayez à payer des frais d'opérations à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » pour obtenir plus de détails.

Vous pouvez également vendre des parts de façon régulière en établissant un programme de retraits automatiques. Veuillez vous reporter à la rubrique « Services facultatifs » pour obtenir plus de détails.

Nous pouvons racheter unilatéralement vos parts dans certaines circonstances.

Renseignements complémentaires sur la vente

- Vous devez fournir tous les documents nécessaires dans les dix jours ouvrables du jour où le prix de rachat est établi. Si nous ne les recevons pas, nous rachèterons les parts à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable. Si le coût de l'achat des parts est inférieur au produit de la vente, le Fonds conservera la différence. Si le coût de l'achat des parts est supérieur au produit de la vente, nous devons payer l'insuffisance. Nous pouvons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement. Si vous passez l'ordre par

l'intermédiaire d'un courtier, celui-ci pourrait prévoir dans les ententes conclues avec vous que vous serez tenu de lui rembourser le manque à gagner et les frais additionnels engagés à l'égard d'un rachat avorté, par votre faute, de parts d'un Fonds.

- Les ordres de vente passés pour les sociétés par actions, fiducies, sociétés de personnes, mandataires, fiduciaires, copropriétaires survivants ou successions doivent être accompagnés des documents nécessaires et d'une preuve de l'autorisation de signer. L'ordre de vente ne prendra effet que lorsque le gestionnaire, pour le compte des Fonds, aura reçu tous les documents nécessaires, dûment remplis.
- Si vous détenez des parts du Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US, du Fonds Scotia d'obligations en \$ US ou du Fonds Scotia équilibré en \$ US, nous vous enverrons le produit de la vente en dollars américains.
- Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré, vous aurez à payer de l'impôt au moment de la disposition et cette disposition devrait donner lieu pour la plupart des porteurs de parts à un gain ou à une perte en capital.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité. Si vous vendez des parts au moyen du programme de retraits automatiques, vous recevrez une confirmation uniquement pour le premier retrait.

Suspension de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des parts

La réglementation sur les valeurs mobilières nous permet de suspendre temporairement votre droit de vendre vos parts et de reporter le paiement du produit de la vente :

- pendant toute période où la négociation normale est suspendue à une bourse à laquelle des titres ou des instruments dérivés constituant plus de 50 % de l'actif total du Fonds, d'après sa valeur ou la valeur de son exposition au marché sous-jacent, compte non tenu du passif, sont négociés et quand ces titres ou instruments dérivés ne sont négociés sur aucune autre bourse qui représente une solution de rechange pratique raisonnable pour le Fonds, ou encore
- avec l'approbation des autorités en valeurs mobilières.

Nous n'accepterons aucun ordre d'achat de parts pendant les périodes où nous avons suspendu le droit des épargnants de vendre leurs parts.

Vous pouvez retirer votre ordre de vente avant la fin de la période de suspension. Sinon, nous vendrons vos parts à la première valeur liquidative par part calculée après la levée de la suspension.

Frais d'opérations à court terme

Les opérations à court terme effectuées par des épargnants peuvent faire augmenter les frais d'un Fonds, ce qui peut avoir une incidence sur tous les épargnants du Fonds et sur l'intérêt financier des épargnants à long terme. Les opérations à court terme peuvent avoir une incidence sur le rendement d'un Fonds en obligeant le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller à conserver plus d'argent dans le Fonds que ce qui serait autrement nécessaire. Lorsque vous faites racheter ou substituer des titres d'une série d'un Fonds dans les 31 jours qui suivent l'acquisition, nous pouvons, pour le compte du Fonds, à notre entière appréciation, exiger des frais d'opérations à court terme de 2 % du montant des titres rachetés ou substitués. Les frais d'opérations à court terme ne s'appliquent pas :

- aux Fonds de quasi-liquidités;
- aux rachats effectués pour payer des frais du PPS, du Programme Sommet ou du Programme Apogée;
- au rééquilibrage automatique dans le cadre d'un service fournit par le gestionnaire;
- aux opérations ne dépassant pas un certain montant en dollars minimum établi par le gestionnaire à l'occasion;
- aux rectifications d'opération ou à toute autre opération initiée par le gestionnaire ou le conseiller en valeurs applicable;
- aux transferts de parts d'un Fonds entre deux comptes appartenant au même porteur de parts;
- aux paiements au titre d'un FERR ou d'un FRV versés régulièrement;
- aux paiements réguliers prévus aux termes d'un programme de retraits automatiques;
- aux redésignations de parts entre séries d'un même Fonds.

International Financial Data Services (Canada) Limited surveille quotidiennement les opérations effectuées sur les parts des séries F, I et Apogée des Fonds privés Scotia, des parts de série K des Fonds et des Portefeuilles Apogée et fournit au gestionnaire un rapport journalier sur les activités d'opérations à court terme effectuées dans les Fonds.

Tout arrangement officiel ou officieux autorisant les opérations à court terme est décrit dans la notice annuelle du fonds. Si la réglementation sur les valeurs mobilières impose

l'adoption de politiques précises concernant les opérations à court terme, le fonds adoptera de telles politiques si les autorités en valeurs mobilières les mettent en œuvre. Au besoin, ces politiques seront adoptées sans que le présent prospectus simplifié ou la notice annuelle du fonds soit modifié et sans que vous en soyez avisé, à moins que la réglementation ne l'exige autrement.

Services facultatifs

Dans cette rubrique, vous apprendrez quels comptes, programmes et services sont offerts aux épargnantes des Fonds Scotia. Pour plus de détails et pour obtenir des formulaires de demande, téléphonez-nous au 1-800-387-5004 pour le service en français ou au 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou communiquez avec votre courtier.

Cotisations par prélèvements automatiques

Après avoir effectué votre placement initial, vous pouvez effectuer à intervalles réguliers des cotisations par prélèvements automatiques aux Fonds de votre choix au moyen de virements automatiques à partir de votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada par l'intermédiaire de votre courtier.

Renseignements complémentaires sur les cotisations par prélèvements automatiques

- Les cotisations par prélèvements automatiques peuvent se faire pour les comptes non enregistrés, les REER, les REEE, les REEI et les CELI. Veuillez vous reporter à la rubrique « Placements minimaux » pour obtenir plus de détails.
- Vous pouvez choisir d'investir toutes les semaines, aux deux semaines, deux fois par mois, mensuellement, bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous transférerons automatiquement l'argent de votre compte bancaire aux Fonds que vous aurez choisis.
- Vous pouvez changer le montant investi et la fréquence de votre placement, ou encore mettre fin au programme, en tout temps en communiquant avec votre professionnel en investissement inscrit ou votre courtier.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme à tout moment.
- Si vous faites des achats au moyen de cotisations par prélèvements automatiques, vous ne recevrez l'aperçu du fonds du Fonds dans lequel vous avez investi qu'après votre premier achat, à moins que vous ne demandiez qu'il vous soit aussi envoyé après chaque achat subséquent. Si vous désirez recevoir l'aperçu du fonds pour les achats subséquents, veuillez contacter votre courtier. L'aperçu du fonds courant se trouve à l'adresse www.sedar.com ou www.fondsscotia.com, www.banquescotia.com/fondsprivesscotia ou www.banquescotia.com/portefeuillesapogee. Malgré le fait

qu'aucun droit de résolution n'est prévu par la loi à l'égard d'un achat subséquent de parts d'OPC effectué au moyen d'une cotisation par prélèvements automatiques (puisque ce droit n'existe qu'à l'égard des achats initiaux effectués au moyen de cotisations par prélèvements automatiques), vous aurez toujours le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité dans le cas où l'aperçu du fonds (ou les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié) contiendrait des informations fausses ou trompeuses, que vous ayez ou non demandé un l'aperçu du fonds pour les achats subséquents.

- Si un Fonds est fusionné avec un autre OPC géré par le gestionnaire, alors les programmes de cotisations par prélèvements automatiques qui ont été établis à l'égard du Fonds en question avant la fusion seront automatiquement remplacés par des programmes comparables à l'égard du Fonds maintenu correspondant, sauf indication contraire des porteurs de parts.
- Les cotisations par prélèvements automatiques ne sont pas offertes pour les parts de série M.

Programme de retraits automatiques

Les programmes de retraits automatiques vous permettent de recevoir des paiements en espèces réguliers de vos Fonds. Le tableau qui suit présente le solde minimal nécessaire pour commencer le programme et le minimum par retrait.

| Fonds | Solde minimal pour établir le programme | Minimum par retrait |
|--|---|---------------------|
| Fonds Scotia du marché monétaire | | |
| Fonds Scotia des bons du Trésor | 10 000 \$ | 100 \$ |
| Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US ¹ | | |
| Fonds privés Scotia ² | 50 000 \$ | s.o. |
| Portefeuilles INNOVA Scotia | 50 000 \$ | 50 \$ |
| Portefeuilles Apogée ³ | 25 000 \$ | s.o. |
| Tous les autres Fonds ^{1,4} | 5 000 \$ | 50 \$ |

¹ Vous devez payer les parts du Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US, du Fonds Scotia d'obligations en \$ US et du Fonds Scotia équilibré en \$ US.

² Le gestionnaire se réserve le droit d'annuler le programme d'un Fonds privé Scotia si la valeur de votre placement tombe sous les 25 000 \$ ou, pour les parts de série Apogée, 5 000 \$.

³ Le gestionnaire se réserve le droit d'annuler le programme d'un Portefeuilles Apogée si la valeur de votre placement tombe sous les 5 000 \$.

⁴ Pour les parts de série K, le solde minimal pour établir un PPS est de 150 000 \$.

Renseignements complémentaires sur le programme de retraits automatiques

- Le programme de retraits automatiques est uniquement offert pour les comptes non enregistrés.
- Vous pouvez choisir de recevoir des paiements mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous vendrons automatiquement le nombre de parts nécessaire pour effectuer des paiements à votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada.
- Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré, il se peut que vous réalisez un gain en capital ou que vous subissiez une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.
- Vous pouvez changer les Fonds ainsi que le montant ou la fréquence de vos paiements, ou encore annuler le programme en communiquant avec votre professionnel en investissement inscrit.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme, ou encore renoncer aux montants minimaux à tout moment.
- Si un Fonds est fusionné avec un autre OPC géré par le gestionnaire, les programmes de cotisations par retraits automatiques qui ont été établis à l'égard du Fonds en question avant la fusion seront automatiquement remplacés par des programmes comparables à l'égard du Fonds maintenu correspondant, sauf indication contraire des porteurs de parts.
- Le programme de retraits automatiques n'est pas offert pour les parts de série M.

Si vous retirez plus d'argent que n'en gagnent vos parts, vous risquez d'épuiser votre placement.

Régimes enregistrés

Votre courtier ou conseiller peut vous offrir des REER, des FERR, des REEI, des comptes de retraite avec immobilisation des fonds, des RER immobilisés, des FRV, des FRRI, des FERP, des REEE et des CELI Scotia. Vous pouvez effectuer des placements forfaitaires ou, si vous le préférez, vous pouvez établir un programme d'investissement automatique au moyen de cotisations par prélèvements automatiques. Vous trouverez les montants minimaux des placements à la rubrique « Placements minimaux ».

Vous pouvez aussi détenir des parts des Fonds dans des régimes enregistrés autogérés auprès d'autres institutions financières. Il se pourrait qu'on vous demande des frais pour de tels régimes.

Portefeuilles optimisés (parts de série Apogée)

Vous pouvez choisir entre plusieurs portefeuilles optimisés, conçus par des spécialistes avec l'aide de NTGA. Chaque portefeuille optimisé est composé de divers fonds ainsi que d'espèces et de quasi-espèces. Un conseiller de ScotiaMcLeod peut vous aider à choisir un portefeuille optimisé. Vous pouvez aussi établir la pondération cible de chaque fonds de votre portefeuille optimisé grâce au rééquilibrage automatique décrit ci-dessous. Si NTGA recommande un changement dans la pondération d'un portefeuille optimisé donné ou un changement dans les fonds compris dans un portefeuille optimisé donné, ce changement ne sera effectué que si vous donnez votre consentement au conseiller de ScotiaMcLeod.

Portefeuilles personnalisés (parts de série Apogée)

Vous pouvez aussi concevoir un portefeuille personnalisé avec l'aide de votre conseiller ScotiaMcLeod. En règle générale, vous pouvez choisir le nombre de fonds que vous souhaitez inclure dans le portefeuille personnalisé. Vous pouvez aussi établir la pondération cible de chaque fonds de votre portefeuille grâce au rééquilibrage automatique décrit ci-dessous.

Rééquilibrage automatique (parts de série Apogée)

À votre demande, votre portefeuille optimisé ou personnalisé peut être automatiquement rééquilibré pour établir la pondération cible de chaque portefeuille. Le rééquilibrage sera effectué vers le 15^e jour du mois suivant la fin de chaque année civile. Aucuns frais d'opérations à court terme ne sont imputés à l'égard du rééquilibrage d'un portefeuille optimisé ou personnalisé.

Si vous détenez vos fonds dans un compte non enregistré, vous pourriez enregistrer un gain ou une perte en capital au moment du rééquilibrage de votre compte. Les gains en capital sont imposables.

Portefeuilles de gestion de placement ScotiaMcLeod

Le PPS est un programme de comptes gérés offert par les conseillers de ScotiaMcLeod. Le programme peut investir dans des portefeuilles personnalisés de mandats uniques visant des titres en dépôt ou de mandats multigestionnaires visant des titres en dépôt et des parts de série K, ou dans une combinaison de ces deux types de mandats. Le programme peut aussi investir dans des portefeuilles optimisés de parts de série K.

Frais

Dans cette rubrique, nous décrivons les frais que vous pourriez avoir à payer si vous investissez dans les Fonds. Il se peut que vous ayez à payer ces frais directement, ou alors le Fonds peut avoir à en payer certains, ce qui pourrait réduire la valeur de votre placement. Les Fonds sont tenus d'acquitter la taxe sur les produits et services (la « TPS ») ou la taxe de vente harmonisée (la « TVH ») sur les frais de gestion et, selon le cas, (i) les frais d'exploitation ou (ii) les frais administratifs fixes (terme défini ci-dessous) et autres frais du Fonds (terme défini ci-dessous), à l'égard de chaque série de parts en fonction du lieu de résidence, aux fins de l'impôt, des épargnants de la série de parts concernée. La TPS est actuellement de 5 %, et la TVH se situe entre 13 et 15 %, selon la province. Par conséquent, la modification des taux de TVH en vigueur, l'adoption de la TVH par d'autres provinces, l'abandon de la TVH par les provinces qui l'avaient

déjà adoptée et des changements dans la répartition des territoires de résidence des épargnants dans chaque série de parts pourraient avoir une incidence sur les rendements du Fonds d'une année à l'autre.

Le gestionnaire n'est pas tenu d'obtenir l'approbation des porteurs de parts pour l'établissement ou la modification de la méthode de calcul des frais imputés à un fonds ou imposés directement aux porteurs de parts du fonds d'une manière qui pourrait entraîner une augmentation des frais pour les porteurs de parts, pourvu toutefois que l'établissement ou le changement soit fait uniquement si un préavis a été envoyé aux porteurs de parts au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du changement.

Frais payables par les Fonds

Frais de gestion

Chaque Fonds nous verse des frais de gestion pour chaque série de parts, autres que les parts des séries I, K et Apogée, en échange de services de gestion généraux. Ces frais sont calculés et comptabilisés quotidiennement et versés mensuellement. Ils couvrent les frais engagés pour gérer le Fonds, obtenir des analyses, des recommandations et des décisions de placement pour le Fonds, prévoir le placement, la commercialisation et la promotion des Fonds et fournir ou obtenir la prestation d'autres services.

Série I

Les frais de gestion associés aux parts de série I d'un Fonds sont négociés et versés directement par l'épargnant et non par le Fonds, et n'excéderont pas les frais de gestion associés aux parts des séries A ou Apogée du Fonds. Si le Fonds n'offre pas les séries A ou Apogée, les frais de gestion n'excéderont pas 1,5 %.

Série K

Aucuns frais de gestion ne sont exigés par le gestionnaire pour les parts de série K d'un Fonds donné. Si vous avez conclu une convention PPS avec ScotiaMcLeod, vous accepterez de payer des frais de compte pour les services offerts en vertu de cette convention. Vous paierez les frais trimestriellement, uniquement au moyen du rachat de parts de série K détenues dans les Fonds, sauf si ScotiaMcLeod permet une autre forme de paiement. En ce qui concerne les parts de série K, ScotiaMcLeod versera au gestionnaire une partie de ses frais PPS, jusqu'à concurrence de 0,28 %.

Série Apogée

Aucuns frais de gestion ne sont imposés par le gestionnaire à l'égard des parts de série Apogée d'un Fonds. Si vous avez conclu une convention relative au Programme Apogée avec ScotiaMcLeod, vous avez convenu de payer des frais fondés sur l'actif pour les services offerts aux termes de cette convention. Vous devrez payer ces frais trimestriellement et le paiement ne peut se faire que par le rachat de parts de série Apogée détenues dans les Fonds, à moins d'être autrement autorisé par ScotiaMcLeod. Les frais annuels maximaux pour la série Apogée sont de 1,25 % pour le Fonds privé Scotia e revenu à court terme, le Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé, le Fonds privé Scotia de revenu, le Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur et le Fonds privé Scotia d'obligations américaines de base+ et de 2,5 % pour tous les autres Fonds. En ce qui a trait à la série Apogée, ScotiaMcLeod remboursera au gestionnaire le taux des frais que ce dernier a reçus à l'égard de la série F d'un Fonds. ScotiaMcLeod remboursera également au gestionnaire la portion de ces honoraires des conseillers en valeurs et de NTGA attribuable aux parts de série Apogée et peut rembourser au gestionnaire certaines autres dépenses.

Les frais d'achat des parts de série Apogée à l'extérieur du Programme Apogée sont négociés de façon distincte avec votre courtier et le gestionnaire.

Frais payables par les Fonds (suite)

Le gestionnaire, à sa seule appréciation, peut renoncer à une partie des frais de gestion afférents à une série ou en absorber une partie. Ces renonciations ou absorptions peuvent être annulées n'importe quand sans préavis.

Les taux de frais de gestion, qui représentent un pourcentage de la valeur liquidative de chaque série des Fonds, sont les suivants :

| Fonds | Frais de gestion annuels (%) |
|---|------------------------------|
| <i>Parts de série A</i> | |
| Fonds de quasi-liquidités | |
| Fonds Scotia du marché monétaire | 0,75 % ¹ |
| Fonds Scotia des bons du Trésor | 0,75 % ¹ |
| Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US | 1,00 % |
| Fonds de revenu | |
| Fonds Scotia d'obligations | 1,10 % |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 1,10 % |
| Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia | 1,10 % |
| Fonds Scotia d'obligations mondiales | 1,10 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 1,10 % |
| Fonds Scotia d'obligations en \$ US | 1,10 % |
| Fonds équilibrés | |
| Fonds Scotia de perspectives équilibrées | 1,65 % |
| Fonds Scotia canadien équilibré | 1,65 % |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 1,25 % |
| Fonds Scotia équilibré de dividendes | 1,65 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial | 1,65 % |
| Fonds Scotia revenu avantage | 1,65 % |
| Fonds Scotia équilibré en \$ US | 1,65 % |
| Fonds d'actions | |
| <i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i> | |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre | 1,75 % |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 1,50 % |
| Fonds Scotia de croissance canadienne | 1,75 % |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes à faible capitalisation | 1,75 % |
| Fonds Scotia des ressources | 1,75 % |
| Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre | 1,75 % |
| Fonds Scotia de dividendes américains | 1,50 % |
| Fonds Scotia de potentiel américain | 1,75 % |
| <i>Fonds d'actions internationales</i> | |
| Fonds Scotia européen | 1,75 % |
| Fonds Scotia d'actions internationales de valeur | 1,75 % |
| Fonds Scotia d'Amérique latine | 1,75 % |
| Fonds Scotia de la région du Pacifique | 1,75 % |
| <i>Fonds d'actions mondiales</i> | |
| Fonds Scotia de dividendes mondiaux | 1,50 % |
| Fonds Scotia de croissance mondiale | 1,75 % |
| Fonds Scotia de potentiel mondial | 1,75 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | 1,75 % |
| Fonds indiciens | |
| Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | 0,70 % |
| Fonds Scotia indiciel canadien | 0,80 % |
| Fonds Scotia indiciel international | 0,80 % |
| Fonds Scotia indiciel Nasdaq | 0,80 % |
| Fonds Scotia indiciel américain | 0,80 % |

Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | Frais de gestion annuels (%) |
|--|------------------------------|
| Solutions Portefeuille | |
| <i>Portefeuilles Sélection Scotia</i> | |
| Portefeuille de revenu Sélection Scotia | 1,50 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 1,60 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 1,70 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 1,80 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 1,90 % |
| <i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i> | |
| Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | 1,75 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 1,85 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 1,95 % |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 2,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 2,15 % |
| <i>Portefeuilles INNOVA Scotia</i> | |
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 1,60 % |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 1,70 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 1,80 % |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 1,90 % |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 2,00 % |
| <i>Portefeuilles Apogée</i> | |
| Portefeuille équilibré Apogée | 2,10 % |
| ¹ Le Fonds verse une distribution sur frais de gestion de 0,25 % quand la valeur de ses titres détenus dans un compte est d'au moins 100 000 \$. | |
| <i>Parts de série D</i> | |
| Fonds équilibrés | |
| Fonds Scotia de perspectives équilibrées | 0,90 % |
| Fonds Scotia canadien équilibré | 0,90 % |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 0,90 % |
| Fonds Scotia équilibré de dividendes | 0,90 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial | 0,90 % |
| Fonds Scotia revenu avantage | 0,90 % |
| Fonds indiciens | |
| Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | 0,50 % |
| Fonds Scotia indiciel canadien | 0,60 % |
| Fonds Scotia indiciel international | 0,60 % |
| Fonds Scotia indiciel Nasdaq | 0,60 % |
| Fonds Scotia indiciel américain | 0,60 % |
| <i>Parts de série F</i> | |
| Fonds de quasi-liquidités | |
| Fonds privé Scotia de revenu à court terme | 0,50 % |
| Fonds de revenu | |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,60 % |
| Fonds Scotia d'obligations mondiales | 0,60 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,60 % |
| Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ | 0,75 % |
| Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé | 0,75 % |
| Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur | 0,75 % |
| Fonds privé Scotia de revenu | 0,70 % |
| Fonds Scotia d'obligations en \$ US | 0,60 % |
| Fonds équilibrés | |
| Fonds Scotia de perspectives équilibrées | 0,85 % |
| Fonds Scotia canadien équilibré | 0,85 % |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 0,625 % |
| Fonds privé Scotia équilibré stratégique | 1,00 % |

Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | Frais de gestion annuels (%) |
|---|------------------------------|
| Fonds d'actions | |
| <i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i> | |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre | 0,90 % |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 0,70 % |
| Fonds Scotia de croissance canadienne | 0,90 % |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes à faible capitalisation | 0,90 % |
| Fonds privé Scotia canadien de croissance | 1,00 % |
| Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation | 1,00 % |
| Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation | 1,00 % |
| Fonds privé Scotia canadien de valeur | 1,00 % |
| Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 1,00 % |
| Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation | 0,80 % |
| Fonds privé Scotia américain de valeur | 1,00 % |
| Fonds Scotia des ressources | 0,90 % |
| Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre | 0,90 % |
| Fonds Scotia de potentiel américain | 0,90 % |
| <i>Fonds d'actions internationales</i> | |
| Fonds Scotia européen | 0,90 % |
| Fonds Scotia d'actions internationales de valeur | 0,90 % |
| Fonds Scotia d'Amérique latine | 0,90 % |
| Fonds Scotia de la région du Pacifique | 0,90 % |
| Fonds privé Scotia des marchés émergents | 1,00 % |
| Fonds privé Scotia d'actions internationales | 1,00 % |
| Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation | 1,00 % |
| <i>Fonds d'actions mondiales</i> | |
| Fonds Scotia de croissance mondiale | 0,90 % |
| Fonds Scotia de potentiel mondial | 0,90 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | 0,90 % |
| Fonds privé Scotia d'actions mondiales | 1,00 % |
| Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures | 1,00 % |
| Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux | 1,00 % |
| Fonds indiciens | |
| Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | 0,35 % |
| Fonds Scotia indiciel canadien | 0,40 % |
| Fonds Scotia indiciel international | 0,40 % |
| Fonds Scotia indiciel Nasdaq | 0,40 % |
| Fonds Scotia indiciel américain | 0,40 % |
| Solutions Portefeuille | |
| <i>Portefeuilles Sélection Scotia</i> | |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 0,60 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 0,70 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 0,80 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 0,90 % |
| <i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i> | |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,85 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,95 % |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 1,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 1,15 % |
| <i>Portefeuilles Apogée</i> | |
| Portefeuille équilibré Apogée | |
| <i>Parts de série M</i> | |
| Fonds de quasi-liquidités | |
| Fonds Scotia du marché monétaire | 0,10 % |
| Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US | 0,10 % |

Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | Frais de gestion annuels (%) |
|---|------------------------------|
| Fonds de revenu | |
| Fonds Scotia d'obligations | 0,10 % |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,10 % |
| Fonds Scotia de revenu à taux variable | 0,07 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,07 % |
| Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes | 0,30 % |
| Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé | 0,45 % |
| Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur | 0,30 % |
| Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total | 0,10 % |
| Fonds Scotia d'obligations à court terme | 0,10 % |
| Fonds équilibré | |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 0,10 % |
| Fonds Scotia revenu avantage | 0,10 % |
| Fonds d'actions canadiennes et américaines | |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 0,10 % |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes à faible capitalisation | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia d'actions canadiennes | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation | 0,70 % |
| Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers | 0,30 % |
| Fonds privé Scotia de dividendes américains | 0,30 % |
| Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 0,40 % |
| Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation | 0,55 % |
| Fonds d'actions internationales | |
| Fonds privé Scotia des marchés émergents | 0,70 % |
| Fonds privé Scotia international d'actions de base | 0,30 % |
| Fonds d'actions mondiales | |
| Fonds privé Scotia d'actions mondiales | 0,50 % |
| Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures | 0,50 % |
| Fonds privé Scotia d'actions mondiales à faible volatilité | 0,55 % |
| Fonds spécialisé | |
| Fonds Scotia de revenu à options | 0,10 % |
| <i>Parts de série T</i> | |
| Solutions Portefeuille | |
| <i>Portefeuilles Sélection Scotia</i> | |
| Portefeuille de revenu Sélection Scotia | 1,50 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 1,60 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 1,70 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 1,80 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 1,90 % |
| <i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i> | |
| Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | 1,75 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 1,85 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 1,95 % |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 2,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 2,15 % |
| <i>Portefeuilles INNOVA Scotia</i> | |
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 1,60 % |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 1,70 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 1,80 % |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 1,90 % |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 2,00 % |

Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | Frais de gestion annuels (%) |
|---|------------------------------|
| <i>Parts de série Prestige</i> | |
| Portefeuilles Scotia Aria | |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution | 1,20 % |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection | 1,20 % |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement | 1,20 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution | 1,40 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection | 1,40 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement | 1,40 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution | 1,60 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection | 1,60 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement | 1,60 % |
| <i>Parts de série Prestige TL</i> | |
| Portefeuilles Scotia Aria | |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection | 1,20 % |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement | 1,20 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection | 1,40 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement | 1,40 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection | 1,60 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement | 1,60 % |
| <i>Parts de série Prestige T</i> | |
| Portefeuilles Scotia Aria | |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection | 1,20 % |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement | 1,20 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection | 1,40 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement | 1,40 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection | 1,60 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement | 1,60 % |
| <i>Parts de série Prestige TH</i> | |
| Portefeuilles Scotia Aria | |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection | 1,20 % |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement | 1,20 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection | 1,40 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement | 1,40 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection | 1,60 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement | 1,60 % |
| Fonds qui investissent dans d'autres fonds | |
| Un fonds sous-jacent paie ses propres frais, lesquels s'ajoutent aux frais payables par un Fonds qui investit dans le fonds sous-jacent. | |
| Aucuns frais de gestion ni aucune prime d'incitation ne sont payables par un Fonds si le paiement de ces frais ou primes pourrait raisonnablement être perçu comme un paiement en double des frais payables par un fonds sous-jacent pour les mêmes services. | |
| Aucuns frais de vente ou de rachat ne sont payables par un Fonds lorsqu'il achète ou vend des titres d'un fonds sous-jacent géré par nous, par un membre de notre groupe ou par une personne ayant des liens avec nous ou si le paiement de ces frais pourrait raisonnablement être perçu comme un paiement en double des frais payables par un épargnant du Fonds. | |

Frais payables par les Fonds (suite)

Distributions sur frais de gestion

Afin de favoriser les très gros placements dans un Fonds et d'exiger des frais de gestion réels qui soient concurrentiels pour ces placements, le gestionnaire peut accepter de renoncer à une partie des frais de gestion qu'il serait par ailleurs en droit de recevoir d'un Fonds ou d'un porteur de parts relativement au placement d'un porteur de parts dans ce Fonds. Un montant correspondant au montant de cette renonciation peut être distribué au porteur de parts par le Fonds ou le gestionnaire, selon le cas (un tel montant est appelé une « distribution sur frais de gestion »). De cette façon, les distributions sur frais de gestion sont effectivement supportées par le gestionnaire et non par les Fonds ou le porteur de parts, car les Fonds ou le porteur de parts, selon le cas, paient des frais de gestion réduits. Les distributions sur frais de gestion sont calculées et créditées au porteur de parts intéressé chaque jour ouvrable et distribuées sur une base mensuelle, d'abord sur le revenu net et les gains en capital réalisés nets des Fonds pertinents, puis sur le capital. Toutes les distributions sur frais de gestion sont automatiquement réinvesties dans d'autres titres de la série pertinente d'un Fonds. Le paiement par le Fonds ou le gestionnaire, selon le cas, des distributions sur frais de gestion à un porteur de parts à l'égard d'un gros placement est entièrement négociable entre le gestionnaire, à titre de mandataire du Fonds, et le conseiller ou le professionnel en investissement inscrit du porteur de parts et est surtout basé sur la taille du placement dans le Fonds. Le gestionnaire confirme par écrit au conseiller ou au professionnel en investissement inscrit du porteur de parts les détails relatifs à toute distribution sur frais de gestion.

La distribution sur frais de gestion de 0,25 % payée par le Fonds du marché monétaire et le Fonds des bons du Trésor quand la valeur des titres du Fonds détenus dans un compte est d'au moins 100 000 \$ n'est pas facultative et elle sera appliquée automatiquement quand le placement d'un porteur de parts dans le Fonds atteindra ce seuil.

Frais administratifs fixes et frais d'exploitation

Frais d'exploitation

On impute à chaque série du Fonds Scotia des bons du Trésor, du Fonds Scotia du marché monétaire, du Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US et du Fonds privé Scotia de revenu à court terme (les « Fonds exclus »), ainsi qu'à la série F du Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre et du Fonds Scotia de croissance mondiale (les « séries exclues ») leurs propres frais et leur quote-part des frais du Fonds qui sont communs à toutes les séries. Les frais d'exploitation peuvent comprendre des frais juridiques et d'autres frais engagés pour se conformer aux politiques et aux exigences légales et réglementaires, des honoraires d'audit, des taxes et des impôts, de frais de courtage, des frais de communication avec les porteurs de parts et d'autres frais d'administration. Parmi les autres frais d'administration, notons les dépenses internes engagées et payées par le gestionnaire pour l'exploitation quotidienne des Fonds. Ces frais comprennent aussi les coûts liés aux activités du CEI (comme ceux liés à la tenue des réunions, aux primes d'assurance du CEI, ainsi que les frais des conseillers dont le CEI a retenu les services), les honoraires versés à chacun des membres du CEI et les frais raisonnables liés à l'exercice des fonctions de chacun en tant que membre du CEI. À l'heure actuelle, chaque membre du CEI a le droit de recevoir une provision de 35 000 \$ (47 500 \$ pour le président) par année, et des jetons de présence de 1 500 \$ par réunion. Chaque Fonds Scotia verse une quote-part de la rémunération totale versée au CEI chaque année et rembourse les membres du CEI des frais qu'ils ont engagés dans le cadre des services qu'ils rendent en tant que membres du CEI. La quote-part de la rémunération du CEI que chaque Fonds doit verser sera mentionnée dans les états financiers des Fonds. Nous pouvons choisir de prendre ces frais en charge.

Frais payables par les Fonds (suite)

Frais administratifs fixes

Le gestionnaire paie certains frais d'exploitation des Fonds, sauf les Fonds exclus et les séries exclues (les « Fonds FAF »). Ces frais comprennent les frais liés aux dépôts réglementaires et autres frais d'exploitation quotidiens, notamment les honoraires de l'agent chargé des transferts et de la tenue des registres, les frais de comptabilité et d'évaluation de fonds, les frais de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les frais d'administration, les frais bancaires, les frais liés à l'établissement et à la distribution des rapports annuels et semestriels, des prospectus, des notices annuelles, des aperçus du fonds et des états, les frais liés à la communication avec les épargnants et aux documents d'information continue. Le gestionnaire n'est pas tenu de payer d'autres frais, coûts ou honoraires, y compris ceux découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires liées aux frais et aux honoraires susmentionnés. En contrepartie, chaque Fonds FAF (sauf les séries exclues) verse au gestionnaire des frais administratifs fixes (les « frais administratifs fixes »). Ces frais peuvent varier par série de parts et par Fonds. Le gestionnaire peut, pour certaines années et dans certains cas, payer une partie des frais administratifs fixes d'une série ou d'autres frais du fonds. Les frais administratifs fixes et les autres frais du fonds sont pris en compte dans le ratio des frais de gestion de chaque série d'un Fonds FAF (sauf les séries exclues). Les frais administratifs fixes sont calculés et cumulés quotidiennement, et sont payables mensuellement. Les taux annuels maximaux des frais administratifs fixes, qui représentent un pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts de chaque Fonds FAF (sauf les séries exclues) sont les suivants :

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|---|
| <i>Parts de série A</i> | |
| Fonds de revenu | |
| Fonds Scotia d'obligations | 0,07 % |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,07 % |
| Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia | 0,10 % |
| Fonds Scotia d'obligations mondiales | 0,30 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,25 % |
| Fonds Scotia d'obligations en \$ US | 0,06 % |
| Fonds équilibrés | |
| Fonds Scotia de perspectives équilibrées | 0,11 % |
| Fonds Scotia canadien équilibré | 0,09 % |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 0,06 % |
| Fonds Scotia équilibré de dividendes | 0,08 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial | 0,15 % |
| Fonds Scotia revenu avantage | 0,07 % |
| Fonds Scotia équilibré en \$ US | 0,09 % |
| Fonds d'actions | |
| <i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i> | |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre | 0,11 % |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 0,06 % |
| Fonds Scotia de croissance canadienne | 0,13 % |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes à faible capitalisation | 0,26 % |
| Fonds Scotia des ressources | 0,16 % |
| Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre | 0,25 % |
| Fonds Scotia de dividendes américains | 0,24 % |
| Fonds Scotia de potentiel américain | 0,35 % |
| <i>Fonds d'actions internationales</i> | |
| Fonds Scotia européen | 0,35 % |
| Fonds Scotia d'actions internationales de valeur | 0,35 % |
| Fonds Scotia d'Amérique latine | 0,33 % |
| Fonds Scotia de la région du Pacifique | 0,35 % |
| <i>Fonds d'actions mondiales</i> | |
| Fonds Scotia de dividendes mondiaux | 0,12 % |
| Fonds Scotia de croissance mondiale | 0,25 % |
| Fonds Scotia de potentiel mondial | 0,35 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | 0,17 % |

Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|--|----------------------------------|
| Fonds indiciens | |
| Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | 0,06 % |
| Fonds Scotia indiciel canadien | 0,10 % |
| Fonds Scotia indiciel international | 0,32 % |
| Fonds Scotia indiciel Nasdaq | 0,23 % |
| Fonds Scotia indiciel américain | 0,17 % |
| Solutions Portefeuille | |
| <i>Portefeuilles Sélection Scotia</i> | |
| Portefeuille de revenu Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 0,07 % |
| <i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i> | |
| Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 0,05 % |
| <i>Portefeuilles INNOVA Scotia</i> | |
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 0,04 % |
| Portefeuilles Apogée | |
| Portefeuille équilibré Apogée | 0,08 % |
| <i>Parts de série D</i> | |
| Fonds équilibrés | |
| Fonds Scotia de perspectives équilibrées | 0,11 % |
| Fonds Scotia canadien équilibré | 0,09 % |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 0,06 % |
| Fonds Scotia équilibré de dividendes | 0,08 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial | 0,15 % |
| Fonds Scotia revenu avantage | 0,07 % |
| Fonds indiciens | |
| Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | 0,06 % |
| Fonds Scotia indiciel canadien | 0,10 % |
| Fonds Scotia indiciel international | 0,32 % |
| Fonds Scotia indiciel Nasdaq | 0,23 % |
| Fonds Scotia indiciel américain | 0,17 % |
| <i>Parts de série F</i> | |
| Fonds de revenu | |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,07 % |
| Fonds Scotia d'obligations mondiales | 0,30 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,25 % |
| Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur | 0,05 % |
| Fonds privé Scotia de revenu | 0,08 % |
| Fonds Scotia d'obligations en \$ US | 0,06 % |
| Fonds équilibrés | |
| Fonds Scotia de perspectives équilibrées | 0,11 % |
| Fonds Scotia canadien équilibré | 0,09 % |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 0,06 % |
| Fonds privé Scotia équilibré stratégique | 0,10 % |

Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|----------------------------------|
| Fonds d'actions | |
| <i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i> | |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 0,06 % |
| Fonds Scotia de croissance canadienne | 0,13 % |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes à faible capitalisation | 0,26 % |
| Fonds privé Scotia canadien de croissance | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia canadien de valeur | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia américain de valeur | 0,10 % |
| Fonds Scotia des ressources | 0,16 % |
| Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre | 0,25 % |
| Fonds Scotia de potentiel américain | 0,35 % |
| <i>Fonds d'actions internationales</i> | |
| Fonds Scotia européen | 0,35 % |
| Fonds Scotia d'actions internationales de valeur | 0,35 % |
| Fonds Scotia d'Amérique latine | 0,33 % |
| Fonds Scotia de la région du Pacifique | 0,35 % |
| Fonds privé Scotia des marchés émergents | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia d'actions internationales | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation | 0,10 % |
| <i>Fonds d'actions mondiales</i> | |
| Fonds Scotia de potentiel mondial | 0,35 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | 0,17 % |
| Fonds privé Scotia d'actions mondiales | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux | 0,10 % |
| Fonds indiciens | |
| <i>Fonds Scotia indiciel obligataire canadien</i> | |
| Fonds Scotia indiciel canadien | 0,06 % |
| Fonds Scotia indiciel international | 0,10 % |
| Fonds Scotia indiciel Nasdaq | 0,32 % |
| Fonds Scotia indiciel américain | 0,23 % |
| <i>Fonds Scotia indiciel américain</i> | |
| Solutions Portefeuille | |
| <i>Portefeuilles Sélection Scotia</i> | |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 0,07 % |
| <i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i> | |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 0,05 % |
| <i>Portefeuilles Apogée</i> | |
| Portefeuille équilibré Apogée | 0,08 % |

Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|----------------------------------|
| <i>Parts de série I</i> | |
| Fonds de revenu | |
| Fonds Scotia d'obligations | 0,02 % |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,02 % |
| Fonds Scotia de revenu à taux variable | 0,03 % |
| Fonds Scotia d'obligations mondiales | 0,07 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,25 % |
| Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ | 0,03 % |
| Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes | 0,02 % |
| Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes | 0,02 % |
| Fonds privé Scotia de créances mondiales | 0,04 % |
| Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur | 0,03 % |
| Fonds privé Scotia de revenu | 0,03 % |
| Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes | 0,02 % |
| Fonds Scotia d'obligations à court terme | 0,03 % |
| Fonds équilibrés | |
| Fonds Scotia équilibré de dividendes | 0,05 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial | 0,05 % |
| Fonds d'actions | |
| <i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i> | |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre | 0,06 % |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 0,02 % |
| Fonds Scotia de croissance canadienne | 0,04 % |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes à faible capitalisation | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations | 0,07 % |
| Fonds privé Scotia d'actions canadiennes | 0,02 % |
| Fonds privé Scotia canadien de croissance | 0,04 % |
| Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation | 0,08 % |
| Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation | 0,03 % |
| Fonds privé Scotia canadien de valeur | 0,05 % |
| Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales | 0,07 % |
| Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia de dividendes américains | 0,04 % |
| Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 0,07 % |
| Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia américain de valeur | 0,03 % |
| Fonds Scotia des ressources | 0,10 % |
| Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre | 0,07 % |
| Fonds Scotia de dividendes américains | 0,03 % |
| Fonds Scotia de potentiel américain | 0,10 % |
| <i>Fonds d'actions internationales</i> | |
| Fonds Scotia européen | 0,10 % |
| Fonds Scotia d'actions internationales de valeur | 0,07 % |
| Fonds Scotia d'Amérique latine | 0,10 % |
| Fonds Scotia de la région du Pacifique | 0,10 % |
| Fonds privé des marchés émergents | 0,07 % |
| Fonds privé Scotia d'actions internationales de base | 0,09 % |
| Fonds privé Scotia d'actions internationales | 0,04 % |
| Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation | 0,10 % |
| <i>Fonds d'actions mondiales</i> | |
| Fonds Scotia de dividendes mondiaux | 0,05 % |
| Fonds Scotia de croissance mondiale | 0,04 % |
| Fonds Scotia de potentiel mondial | 0,06 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | 0,09 % |
| Fonds privé Scotia d'actions mondiales | 0,04 % |
| Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux | 0,03 % |

Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|----------------------------------|
| Fonds indiciens | |
| Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | 0,03 % |
| Fonds Scotia indiciel canadien | 0,06 % |
| Fonds Scotia indiciel international | 0,09 % |
| Fonds Scotia indiciel américain | 0,07 % |
| Fonds spécialisé | |
| Fonds privé Scotia de revenu à options | 0,07 % |
| <i>Parts de série K</i> | |
| Fonds de revenu | |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,11 % |
| Fonds Scotia de revenu à taux variable | 0,11 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,25 % |
| Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes | 0,11 % |
| Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes | 0,20 % |
| Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur | 0,11 % |
| Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes | 0,11 % |
| Fonds Scotia d'obligations à court terme | 0,11 % |
| Fonds équilibré | |
| Fonds Scotia de revenu avantage | 0,15 % |
| Fonds d'actions canadiennes et américaines | |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 0,20 % |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes à faible capitalisation | 0,25 % |
| Fonds privé Scotia d'actions canadiennes | 0,20 % |
| Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains | 0,25 % |
| Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers | 0,25 % |
| Fonds privé Scotia de dividendes américains | 0,25 % |
| Fonds d'actions internationales | |
| Fonds privé Scotia d'actions internationales de base | 0,25 % |
| Fonds spécialisé | |
| Fonds privé Scotia de revenu à options | 0,25 % |
| <i>Parts de série M</i> | |
| Fonds de revenu | |
| Fonds Scotia d'obligations | 0,02 % |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,02 % |
| Fonds privé Scotia de revenu à taux variable | 0,05 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,25 % |
| Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes | 0,02 % |
| Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes | 0,03 % |
| Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé | 0,05 % |
| Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur | 0,03 % |
| Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes | 0,02 % |
| Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total | 0,02 % |
| Fonds Scotia d'obligations à court terme | 0,03 % |
| Fonds équilibré | |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 0,04 % |
| Fonds Scotia de revenu avantage | 0,04 % |

Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|----------------------------------|
| Fonds d'actions canadiennes et américaines | |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 0,02 % |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes à faible capitalisation | 0,23 % |
| Fonds privé Scotia d'actions canadiennes | 0,02 % |
| Fonds privé d'actions canadiennes à faible capitalisation | 0,15 % |
| Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains | 0,05 % |
| Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers | 0,06 % |
| Fonds privé Scotia de dividendes américains | 0,02 % |
| Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 0,02 % |
| Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation | 0,08 % |
| Fonds d'actions internationales | |
| Fonds privé Scotia d'actions mondiales | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia des marchés émergents | 0,09 % |
| Fonds privé Scotia d'actions internationales de base | 0,18 % |
| Fonds d'actions mondiales | |
| Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures | 0,10 % |
| Fonds privé Scotia d'actions mondiales à faible volatilité | 0,10 % |
| Fonds spécialisé | |
| Fonds privé Scotia de revenu à options | 0,10 % |
| <i>Parts de série T</i> | |
| Portefeuilles Sélection Scotia | |
| Portefeuille de revenu Sélection | 0,05 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 0,07 % |
| Portefeuilles Partenaires Scotia | |
| Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 0,05 % |
| Portefeuilles INNOVA Scotia | |
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 0,04 % |
| <i>Parts de série Apogée</i> | |
| Fonds de revenu | |
| Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ | 0,18 % |
| Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé | 0,18 % |
| Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur | 0,11 % |
| Fonds privé Scotia de revenu | 0,07 % |
| <i>Fonds équilibré</i> | |
| Fonds privé Scotia équilibré stratégique | 0,30 % |
| <i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i> | |
| Fonds privé Scotia canadien de croissance | 0,15 % |
| Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation | 0,24 % |
| Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation | 0,22 % |
| Fonds privé Scotia canadien de valeur | 0,15 % |
| Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 0,27 % |
| Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation | 0,49 % |
| Fonds privé Scotia américain de valeur | 0,21 % |

Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|----------------------------------|
| <i>Fonds d'actions internationales</i> | |
| Fonds privé des marchés émergents | 0,23 % |
| Fonds privé Scotia d'actions internationales | 0,24 % |
| Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation | 0,50 % |
| <i>Fonds d'actions mondiales</i> | |
| Fonds privé Scotia d'actions mondiales | 0,31 % |
| Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures | 0,25 % |
| Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux | 0,11 % |
| <i>Parts de série Prestige</i> | |
| Portefeuilles Scotia Aria | |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement | 0,10 % |
| <i>Parts de série Prestige TL</i> | |
| Portefeuilles Scotia Aria | |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement | 0,10 % |
| <i>Parts de série Prestige T</i> | |
| Portefeuilles Scotia Aria | |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement | 0,10 % |
| <i>Parts de série Prestige TH</i> | |
| Portefeuilles Scotia Aria | |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection | 0,10 % |
| Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement | 0,10 % |

Frais payables par les Fonds (suite)

Autres frais du Fonds

Chaque Fonds FAF (sauf les séries exclues) paie aussi directement certains frais d'exploitation, y compris les frais liés au CEI des Fonds, les frais liés à la conversion aux NIIF et les honoraires d'audit permanents associés à la conformité aux NIIF, les frais liés aux exigences gouvernementales ou réglementaires imposées à compter du 14 mai 2014, y compris la conformité aux règles canadiennes relatives à la notification des opérations sur dérivés de gré à gré, à la règle « Volcker » prévue dans la loi intitulée Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act et à d'autres règlements américains applicables, et les nouveaux types de frais, les frais non engagés avant le 14 mai 2014, y compris ceux liés aux services externes qui n'étaient habituellement pas imputés dans le secteur canadien de l'épargne collective au 14 mai 2014, les frais introduits après le 14 mai 2014 par une autorité en valeurs mobilières ou une autre instance gouvernementale et qui sont fondés sur l'actif ou d'autres critères des Fonds, les frais d'opérations, y compris les frais liés aux instruments dérivés, et les coûts d'emprunt (collectivement, les « autres frais du Fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS ou la TVH, selon le cas).

Le prix d'achat de l'ensemble des titres et autres biens acquis par les Fonds FAF ou pour leur compte (notamment les frais de courtage, les commissions et les frais de services payés dans le cadre de l'achat et de la vente de ces titres ou autres biens) est considéré être un coût en capital payé directement par les Fonds FAF, et, par conséquent, il n'est pas considéré comme faisant partie des frais d'exploitation des Fonds FAF payés par le gestionnaire.

Les autres frais du Fonds seront répartis entre les Fonds FAF, et chaque série d'un Fonds FAF (sauf les séries exclues) paie ses propres frais et sa quote-part des autres frais du Fonds communs à toutes les séries (sauf les séries exclues). À l'heure actuelle, chaque membre du CEI a le droit de recevoir une provision annuelle de 50 000 \$ (65 000 \$ pour le président) et des jetons de présence de 2 000 \$ par réunion. Chaque fonds d'investissement géré par le gestionnaire pour lequel un CEI a été établi verse une quote-part de la rémunération totale versée au CEI chaque année et rembourse les membres du CEI des frais qu'ils ont engagés dans le cadre des services qu'ils fournissent en tant que membres du CEI. La quote-part de la rémunération du CEI que chaque Fonds doit verser sera mentionnée dans les états financiers des Fonds. Le gestionnaire peut, au cours de certaines années et dans certains cas, payer une partie des frais administratifs fixes d'une série ou d'autres frais du Fonds. Les frais administratifs fixes et les autres frais du Fonds sont compris dans le ratio des frais de gestion de chaque série d'un Fonds FAF (sauf les séries exclues).

Ratio des frais de gestion

Chaque Fonds FAF (sauf les séries exclues) acquitte les frais suivants relatifs à son exploitation et à la conduite de ses activités : a) les frais de gestion versés au gestionnaire pour des services de gestion générale; b) les frais administratifs fixes payés au gestionnaire, et c) les autres frais du Fonds (y compris les taxes).

Chacun des Fonds exclus et chacune des séries exclues acquittent la totalité des frais relatifs à leur exploitation et à la conduite de leurs activités, y compris a) les frais de gestion versés au gestionnaire pour des services de gestion généraux; b) les frais d'exploitation comme les frais juridiques et autres frais engagés pour respecter les exigences légales et réglementaires ainsi que les politiques, les frais d'audit, les frais de garde, l'impôt, les frais de communication de l'information aux porteurs de parts ainsi que les autres frais d'administration; et c) toutes les taxes.

Les frais susmentionnés dans les deux paragraphes précédents sont exprimés annuellement selon chaque série des Fonds sous la forme d'un ratio annuel des frais de gestion (« RFG »), qui correspond au total des charges, y compris, s'il y a lieu, une quote-part des frais du fonds sous-jacent assumés indirectement par le Fonds, de chaque série du Fonds pour l'année exprimé en pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne du Fonds pour l'année, ce ratio étant calculé en conformité avec la législation applicable en matière de valeurs mobilières. Les coûts d'opérations de portefeuille et les coûts liés aux opérations sur instruments dérivés ne sont pas pris en compte dans le RFG.

Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Le Fonds Scotia hypothécaire de revenu verse à la Société d'hypothèques Scotia, filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia, une rémunération pour l'administration de toutes les créances hypothécaires qu'elle détient. Cette rémunération équivaut à un taux annualisé de $\frac{1}{2}$ de 1 % de la valeur liquidative moyenne des créances hypothécaires.

Frais payables directement par vous

| | |
|---|---|
| Frais d'acquisition | Aucuns |
| Frais de rachat | Aucuns |
| Honoraires pour compte à honoraires | Les parts de série F ne sont habituellement offertes qu'aux épargnantes titulaires d'un compte à honoraires auprès de courtiers autorisés. Les épargnantes de la série F peuvent se voir imputer des frais de conseil en placement par leur courtier. Le montant de ces frais se négocie entre vous et votre courtier. |
| Frais de gestion de la série I | Les frais de gestion de la série I d'un Fonds sont négociés et payés directement par l'épargnant et non par le Fonds. Les frais de gestion maximaux de la série I pouvant être payés pour un Fonds n'excéderont pas les frais de gestion des séries A ou Apogée du Fonds. Si le Fonds n'offre ni la série A ni la série Apogée, les frais de gestion n'excéderont pas 1,5 %. |
| Frais PPS | Les frais liés à la participation au PPS sont fondés sur la taille du placement, tel qu'énoncé dans la convention PPS de ScotiaMcLeod, et ils sont payés directement par l'épargnant, et non par le Fonds. |
| Frais de substitution | Aucuns |
| Frais d'opérations à court terme | Pour dissuader quiconque d'effectuer des opérations à court terme, un Fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % du montant des parts que vous vendez ou substituez, si vous vendez ou substituez des parts dans les 31 jours de leur achat. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme ». |
| Frais relatifs aux régimes enregistrés | Si vous investissez au moyen d'un régime enregistré offert par Placements Scotia Inc., alors des frais de retrait ou de transfert d'au plus 50 \$ peuvent s'appliquer. Si vous investissez au moyen d'un régime enregistré auprès d'un autre courtier de la Banque Scotia ou d'une autre institution financière, vous pouvez contacter votre courtier de cette institution pour savoir s'il vous impute des frais pour les régimes enregistrés. |
| Autres frais | <ul style="list-style-type: none">• Cotisations par prélèvements automatiques : aucuns• Programme de retraits automatiques : aucuns |

Incidence des frais d'acquisition

Les Fonds n'imputent aucun frais d'acquisition. Cela signifie que vous ne payez aucune commission de vente lorsque vous achetez, substituez ou vendez des parts de ces Fonds par l'intermédiaire de Placements Scotia Inc., de ScotiaMcLeod ou de Scotia iTRADE. Il se peut que vous ayez à payer un

courtage ou d'autres frais si vous achetez, substituez ou vendez des parts par l'intermédiaire d'autres courtiers.

Rémunération du courtier

Dans cette rubrique, nous expliquons la façon dont nous rémunérons les courtiers lorsque vous investissez dans des parts des séries A, D, T, Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH des Fonds.

Commission de suivi

Nous versons à Placements Scotia Inc., à ScotiaMcLeod ou à Scotia iTRADE et aux autres courtiers une commission de suivi sur les parts des séries A, D, T, Prestige, Prestige TL,

Prestige T et Prestige TH. Nous ne versons aucune commission de suivi sur les parts des séries F, I, K, M ou Apogée. Les frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement et, sous réserve de certaines conditions, sont fondés sur la valeur des parts des séries visées de chaque Fonds que les

épargnants détiennent, vendues par un courtier, aux taux annuels suivants :

| Fonds | Taux annuel maximal des commissions de suivi |
|--|---|
| Fonds Scotia indiciel obligataire canadien (série D) | |
| Fonds Scotia indiciel canadien (série D) | |
| Fonds Scotia indiciel international (série D) | |
| Fonds Scotia indiciel Nasdaq (série D) | |
| Fonds Scotia indiciel américain (série D) | Jusqu'à 0,10 % |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts de série D) | |
| Fonds Scotia revenu avantage (parts de série D) | |
| Fonds Scotia canadien équilibré (parts de série D) | |
| Fonds Scotia équilibré de dividendes (parts de série D) | |
| Fonds Scotia de perspectives équilibrées (parts de série D) | |
| Fonds Scotia équilibré mondial (parts de série D) | Jusqu'à 0,25 % |
| Fonds Scotia des bons du Trésor | |
| Fonds Scotia du marché monétaire (parts de série A) | |
| Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia | |
| Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US | Jusqu'à 0,50 % |
| Fonds Scotia de revenu canadien | |
| Fonds Scotia d'obligations | |
| Fonds Scotia indiciel obligataire canadien (série A) | |
| Fonds Scotia indiciel canadien (série A) | |
| Fonds Scotia indiciel international (série A) | |
| Fonds Scotia indiciel Nasdaq (série A) | |
| Fonds Scotia indiciel américain (série A) | Jusqu'à 0,55 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | Jusqu'à 0,625 % |
| Fonds Scotia d'obligations en \$ US | |
| Fonds Scotia d'obligations mondiales | Jusqu'à 0,75 % |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts de série A) | |
| Fonds Scotia canadien équilibré (parts de série A) | |
| Fonds Scotia revenu avantage (parts de série A) | |
| Fonds Scotia équilibré en \$ US | |
| Fonds Scotia équilibré de dividendes (parts de série A) | |
| Fonds Scotia équilibré mondial (parts de série A) | |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre | |
| Fonds Scotia de croissance canadienne | |
| Fonds Scotia de valeurs canadiennes à faible capitalisation | |
| Fonds Scotia des ressources | |
| Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre | |
| Fonds Scotia de dividendes mondiaux | |
| Fonds Scotia de croissance mondiale | |
| Fonds Scotia européen | |
| Fonds Scotia de la région du Pacifique | |
| Fonds Scotia de dividendes américains | |
| Fonds Scotia de potentiel américain | |
| Fonds Scotia d'actions internationales de valeur | |
| Fonds Scotia de potentiel mondial | |
| Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | |
| Portefeuille de revenu Sélection Scotia | |
| Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | |
| Portefeuilles Scotia Aria | |
| Portefeuilles INNOVA Scotia | Jusqu'à 1,00 % |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | Jusqu'à 1,10 % |
| Fonds Scotia de perspectives équilibrées (parts de série A) | Jusqu'à 1,125 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | |
| Fonds Scotia d'Amérique latine | Jusqu'à 1,25 % |
| Portefeuilles Apogée | Jusqu'à 1,30 % |

Il est possible que nous payons des commissions de suivi au courtier exécutant pour les parts que vous achetez ou déteznez par l'intermédiaire de votre compte à courtage réduit. Nous pouvons modifier ou annuler les modalités des commissions de suivi à notre gré et sans préavis.

Programme d'encouragement des ventes

Les membres de la Banque Scotia peuvent inclure la vente de parts des Fonds dans leur programme général d'encouragement. Ces programmes comportent plusieurs produits différents de la Banque Scotia. Nous pouvons offrir d'autres programmes d'encouragement, tant qu'ils sont approuvés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Ni les Fonds ni leurs porteurs de parts ne paient de frais pour les programmes d'encouragement.

Participation

La Banque de Nouvelle-Écosse est, directement ou indirectement, propriétaire exclusive de Placements Scotia Inc., de Scotia Capitaux Inc. (ce qui comprend ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE) et de MD Management Limited. Chacun des courtiers susmentionnés peut vendre des parts des Fonds.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Le coût des commissions de vente et de suivi et des programmes d'encouragement des ventes a été d'environ 46 % du total des frais de gestion que nous avons reçus de l'ensemble des Fonds Scotia au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Incidences fiscales pour les épargnants

La présente section constitue un résumé général des incidences, sur votre placement dans un Fonds, de l'impôt fédéral canadien sur le revenu. Nous supposons que vous :

- êtes un particulier (autre qu'une fiducie);
- êtes un résident du Canada;
- n'avez aucun lien de dépendance avec le Fonds; et
- détenez vos parts à titre d'immobilisation.

Il est présumé dans le présent sommaire que chaque Fonds sera considéré une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt à tous les moments importants. Pour des détails sur l'éventualité où un Fonds ne serait pas à l'avenir admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement », veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnantes – Imposition des Fonds » dans la notice annuelle des Fonds. La présente section n'est pas exhaustive et peut ne pas s'appliquer à votre situation personnelle. Vous avez tout intérêt à consulter un conseiller fiscal à ce sujet.

Parts détenues dans un compte non enregistré

Vous devez inclure, dans votre revenu chaque année, le revenu net et la partie imposable des gains en capital d'un Fonds qui vous sont payés ou payables au cours de l'année par le Fonds (y compris les distributions sur frais de gestion), que vous recevez ce montant en espèces ou en parts additionnelles du Fonds. Ces sommes sont imposées comme si vous les aviez gagnées directement et vous pouvez réclamer un crédit d'impôt s'appliquant à ce revenu. Le remboursement du capital n'est pas imposable dans vos mains et sert généralement à réduire le prix de base rajusté de vos parts du Fonds.

Le prix d'une part d'un Fonds peut inclure des revenus et (ou) des gains en capital que le Fonds a gagnés, sans les avoir encore réalisés ni distribués. Lorsque vous achetez des parts d'un Fonds avant une distribution, la somme que vous recevez à ce titre peut être imposable pour vous, même si le Fonds en a gagné le montant avant votre achat. Par exemple, le Fonds peut verser sa seule distribution, ou sa distribution la plus importante, en décembre. Si vous achetez des parts vers la fin de l'année, il se peut que vous deviez payer de l'impôt sur la quote-part qui vous revient des revenus et des gains en capital gagnés par le Fonds pendant toute l'année même si vous n'avez pas détenu les parts du Fonds pendant toute l'année.

Si un Fonds a un taux de rotation des titres en portefeuille élevé, il comptabilise les gains et les pertes aux fins fiscales plus souvent qu'un Fonds dont le taux de rotation est faible.

La disposition d'une part d'un Fonds, notamment au moyen d'un rachat de parts ou du remplacement de parts de ce Fonds par des parts d'un autre Fonds afin de payer les frais de souscription différés applicables, peut donner lieu à un gain ou à une perte en capital. Votre gain (ou perte) en capital correspond à la différence entre le produit de la cession (d'une façon générale, la contrepartie reçue à la cession, déduction faite des coûts de cession raisonnables tels que les frais de souscription différés) et votre prix de base rajusté de la part. Comme la redésignation de parts d'une série d'un Fonds en parts d'une autre série du même Fonds n'est pas considérée comme une disposition aux fins fiscales, vous ne pouvez enregistrer ni gain ni perte en capital à la suite d'une redésignation. Si vous faites redésigner des parts d'un Fonds, le coût des parts acquises au moment de la redésignation correspond au prix de base rajusté des parts de la série du Fonds redésignées immédiatement avant la redésignation. On établit la moyenne du coût de ces parts et du prix de base rajusté des autres parts de cette série du Fonds détenues ou que vous aurez ultérieurement acquises.

Vous devez calculer le prix de base rajusté de vos parts séparément pour chaque série de parts d'un Fonds que vous détenez. En règle générale, le prix de base rajusté total de vos parts d'une série d'un Fonds correspond à :

- la somme totale versée pour toutes vos parts de cette série du Fonds (y compris les frais d'acquisition versés);
- plus les distributions réinvesties (dont les distributions sur frais de gestion) dans des parts additionnelles de cette série du Fonds;
- moins la partie des distributions qui constitue un remboursement de capital quant aux parts de cette série du Fonds;
- moins le prix de base rajusté de toute part de cette série que vous avez déjà fait racheter ou que vous avez cédée.

Le prix de base rajusté de chacune de vos parts d'une série d'un Fonds correspond, en règle générale, au prix de base rajusté total de toutes les parts de cette série du Fonds que vous détenez au moment de la cession, divisé par le nombre total de parts de cette série du Fonds que vous détenez. Dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts serait autrement inférieur à zéro, le montant négatif sera réputé

être un gain en capital réalisé par le porteur de parts au cours de l'année et le prix de base rajusté de cette part pour celui-ci sera majoré du montant de ce gain en capital réputé. Vous devriez tenir une comptabilité détaillée du prix d'achat de vos parts et des distributions qui vous sont versées, afin de pouvoir calculer le prix de base rajusté de vos parts.

La moitié d'un gain en capital est incluse dans le revenu à titre de gain en capital imposable et la moitié d'une perte en capital est considérée comme une perte en capital qui est portée en diminution des gains en capital imposables pour l'année. En général, tout excédent de votre perte en capital déductible sur vos gains en capital imposables de l'année peut être reporté rétrospectivement sur un maximum de trois années d'imposition ou prospectivement pendant une période indéterminée et porté en diminution de vos gains en capital imposables d'autres années.

Lorsque vous cédez des parts d'un Fonds et que vous, votre conjoint ou toute autre personne ayant des liens avec vous (y compris une société sur laquelle vous exercez un contrôle) a acquis des parts du même Fonds dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent le jour où vous cédez vos parts (les nouvelles parts ainsi acquises étant considérées comme des « biens de remplacement »), votre perte en capital peut être réputée être une « perte apparente ». Dans ce cas, votre perte sera réputée être égale à zéro et le montant de votre perte sera plutôt ajouté au prix de base rajusté pour les parts qui sont des « biens de remplacement ».

Chaque année, avant le 15 mars, nous vous enverrons un feuillet fiscal où figurera le montant de chaque type de revenu et les remboursements de capital, que le Fonds vous a distribué. Vous pourriez être en mesure de réclamer tout crédit d'impôt qui s'applique à ce revenu.

Parts détenues dans un régime enregistré

Pourvu qu'un Fonds soit une « fiducie de fonds commun de placement » ou un « placement enregistré » pour les besoins de la Loi de l'impôt à tous les moments importants, les parts du Fonds seront des « placements admissibles » pour les régimes enregistrés. En vertu des propositions visant à modifier la Loi de l'impôt figurant dans le budget fédéral publié le 22 mars 2017, les règles relatives aux placements interdits s'appliqueront aussi, à compter du 22 mars 2017, à une fiducie régie par un REEE ou un REEI.

Pourvu que le rentier d'un REER ou d'un FERR ou le titulaire d'un CELI (i) n'ait pas de lien de dépendance avec un Fonds, ni (ii) ne détienne de « participation notable » (au sens de la Loi de l'impôt) dans le Fonds, les parts du

Fonds ne seront pas des placements interdits pour un REER, un FERR, un CELI, un REEE ou un REEI. Les règles relatives aux placements interdits s'appliqueront aussi à une fiducie régie par un REEE ou un REEI.

Les souscripteurs devraient consulter leurs conseillers fiscaux pour savoir si un placement dans le Fonds constituerait un placement interdit pour leur REER, leur FERR ou leur CELI.

Lorsque vous détenez des parts d'un Fonds dans un régime enregistré, vous ne verrez aucun impôt sur les distributions payées ou payables par le Fonds ni sur les gains en capital réalisés par suite du rachat ou de la substitution de parts détenues à l'intérieur du régime. Les sommes retirées des régimes enregistrés (sauf les CELI) peuvent être assujetties à l'impôt.

Veuillez consulter la notice annuelle des Fonds pour plus de renseignements sur les aspects fiscaux.

Taux de rotation des titres en portefeuille

Chaque Fonds publie son taux de rotation des titres en portefeuille dans son rapport de la direction sur le rendement du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille au cours d'une année est élevé, plus les frais d'opérations devant être payés par le Fonds au cours de l'année sont élevés, et plus il est probable que le Fonds réalisera des gains ou subira des pertes. Les distributions de revenu net ou la portion imposable des gains en capital nets réalisés que le Fonds vous a payée ou qui vous est payable par le Fonds, dans un compte non enregistré, doit être incluse dans le calcul de votre revenu aux fins fiscales pour cette année-là. Il n'y a pas nécessairement de corrélation entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Fonds Scotia indiciel international

LE FONDS SCOTIA INDICIEL INTERNATIONAL N'EST PAS PARRAINÉ, ENDOSSÉ, VENDU NI PROMU PAR MSCI INC, (« MSCI »), UN MEMBRE DE SON GROUPE, UN DES SES FOURNISSEURS D'INFORMATION NI AUCUN AUTRE TIERS ENGAGÉ DANS LA COMPILATION, LE CALCUL OU LA CRÉATION D'UN INDICE MSCI (ENSEMBLE, LES « PARTIES MSCI ») OU Y EST ASSOCIÉ. LES INDICES MSCI

SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE MSCI. MSCI ET LES NOMS DES INDICES MSCI SONT DES MARQUES DE SERVICE DE MSCI OU DES MEMBRES DE SON GROUPE ET ONT FAIT L'OBJET D'UNE LICENCE D'UTILISATION POUR CERTAINS BESOINS DU GESTIONNAIRE. AUCUNE DES PARTIES MSCI NE FAIT DE DÉCLARATION NI NE DONNE DE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, À L'ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DE CE FONDS NI À AUCUNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ EN CE QUI CONCERNE LA PERTINENCE D'INVESTIR DANS DES FONDS EN GÉNÉRAL OU DANS CE FONDS EN PARTICULIER OU LA CAPACITÉ D'UN INDICE MSCI DE SUIVRE LE RENDEMENT DES MARCHÉS BOURSIERS CORRESPONDANTS. MSCI OU LES MEMBRES DE SON GROUPE SONT LES CONCÉDANTS DE LICENCES DE CERTAINES MARQUES DE COMMERCE, MARQUES DE SERVICE ET NOMS COMMERCIAUX, DE MÊME QUE DES INDICES MSCI QUI SONT DÉTERMINÉS, COMPOSÉS ET CALCULÉS PAR MSCI SANS ÉGARD À CE FONDS NI À SON ÉMETTEUR OU À SES PROPRIÉTAIRES, NI À TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ. AUCUNE DES PARTIES MSCI N'A L'OBLIGATION DE TENIR COMPTE DES BESOINS DE L'ÉMETTEUR OU DES PROPRIÉTAIRES DE CE FONDS NI D'AUCUNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ EN CE QUI CONCERNE LA DÉTERMINATION, LA COMPOSITION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI. AUCUNE DES PARTIES MSCI N'EST RESPONSABLE DE LA DÉTERMINATION DE LA DATE DU PLACEMENT DES TITRES DE CE FONDS, DU PRIX D'ÉMISSION DE CES TITRES NI DE LA QUANTITÉ DE CES TITRES À ÊTRE ÉMISE, NI DE LA DÉTERMINATION OU DU CALCUL DE L'ÉQUATION OU DES CONDITIONS EN VERTU DESQUELLES CES TITRES SONT RACHETABLES NI N'A PARTICIPÉ À CES DÉTERMINATIONS. QUI PLUS EST, AUCUNE DES PARTIES MSCI N'A D'OBLIGATION NI DE RESPONSABILITÉ ENVERS L'ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DE CE FONDS, NI ENVERS TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, À

L'ÉGARD DE L'ADMINISTRATION, DE LA COMMERCIALISATION OU DU PLACEMENT DES TITRES DE CE FONDS.

MÊME SI MSCI OBTIENT DE L'INFORMATION AUX FINS D'INCLUSION OU D'UTILISATION DANS LE CALCUL DES INDICES MSCI AUPRÈS DE SOURCES JUGÉES FIABLES PAR MSCI, AUCUNE DES PARTIES MSCI NE FAIT DE DÉCLARATION NI DE DONNE DE GARANTIE QUANT À L'AUTHENTICITÉ, L'EXACTITUDE OU LE CARACTÈRE COMPLET DES INDICES MSCI NI DES DONNÉES QU'ILS COMPORTENT. AUCUNE DES PARTIES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS DEVANT ÊTRE OBTENUS PAR L'ÉMETTEUR DES TITRES DU FONDS, LES PROPRIÉTAIRES DU FONDS NI AUCUNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ PAR SUITE DE L'UTILISATION D'UN INDICE MSCI OU DE DONNÉES QU'IL COMPORTE. AUCUNE DES PARTIES MSCI N'ENCOURT QUELQUE RESPONSABILITÉ QUE CE SOIT DÉCOULANT D'ERREURS OU D'OMISSIONS DANS LES INDICES MSCI OU LES DONNÉES QU'ILS COMPORTENT OU DE LEUR INTERRUPTION OU RELATIVEMENT À CES INDICES OU À CES DONNÉES. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES MSCI NE DONNE QUELQUE GARANTIE QUE CE SOIT, EXPLICITE OU IMPLICITE, ET LES PARTIES MSCI DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MAR-CHANDE ET DE CONVENANCE À UNE FIN PARTICULIÈRE EN CE QUI A RESPECTIVEMENT TRAIT AUX INDICES MSCI ET AUX DONNÉES QU'ELLES COMPORTENT. SANS QUE SOIT LIMITÉ LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS LES PARTIES MSCI NE SONT RESPONSABLES DE QUELQUES DOMMAGES-INTÉRÊTS DIRECTS, INDIRECTS, PARTICULIERS, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS NI D'AUCUNS AUTRES DOMMAGES-INTÉRÊTS (Y COMPRIS UN MANQUE À GAGNER) MÊME SI ELLES SONT AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES-INTÉRÊTS.

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un organisme de

placement et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, l'aperçu du fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'informations, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans leur notice annuelle, leur dernier aperçu du fonds déposé, leurs derniers états financiers annuels et rapports financiers intermédiaires déposés et leurs derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1-800-387-5004 pour le service en français ou le 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou en le demandant à Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Vous trouverez aussi ces documents sur notre site Web à l'adresse www.fondscotia.com, www.banquescotia.com/fondsprivescotia ou www.banquescotia.com/portefeuillesapogee.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires d'information et les contrats importants, sur le site Internet www.sedar.com.

Fonds Scotia^{MD} Fonds privés Scotia^{MD} Portefeuilles Apogée

Prospectus simplifié

Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia du marché monétaire (parts des séries A, I, K et M)
Fonds privé Scotia de revenu à court terme (parts des séries Apogée et F)

Fonds Scotia des bons du Trésor (parts de série A)

Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US (parts des séries A et M)

Fonds de revenu

Fonds Scotia d'obligations (parts des séries A, I et M)

Fonds Scotia de revenu canadien (parts des séries A, F, I, K et M)

Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia (parts de série A)

Fonds Scotia de revenu à taux variable (parts des séries I, K et M)⁵

Fonds Scotia d'obligations mondiales (parts des séries A, F et I)

Fonds Scotia hypothécaire de revenu (parts des séries A, F, I, K et M)

Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ (parts des séries Apogée, F et I)

Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (parts des séries I, K et M)⁶

Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes (parts des séries I, K et M)

Fonds privé Scotia de créances mondiales (parts de série I)

Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé (parts des séries Apogée, F et M)

Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur (parts des séries Apogée, F, I, K et M)

Fonds privé Scotia de revenu (parts des séries Apogée, F et I)

Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (parts des séries I, K et M)

Fonds Scotia d'obligations à court terme (parts des séries I, K et M)²

Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total (parts de série M)

Fonds Scotia d'obligations en \$ US (parts des séries A et F)

Fonds équilibrés

Fonds Scotia de perspectives équilibrées (parts des séries A, D et F)

Fonds Scotia canadien équilibré (parts des séries A, D et F)

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts des séries A, D, F et M)

Fonds Scotia équilibré de dividendes (parts des séries A, D et I)

Fonds Scotia équilibré mondial (parts des séries A, D et I)

Fonds Scotia revenu avantage (parts des séries A, D, K et M)

Fonds privé Scotia équilibré stratégique (parts des séries Apogée et F)

Fonds Scotia équilibré en \$ US (parts de série A)

Fonds d'actions

Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre (parts des séries A, F et I)³

Fonds Scotia de dividendes canadiens (parts des séries A, F, I, K et M)

Fonds Scotia de croissance canadienne (parts des séries A, F et I)

Fonds Scotia de valeurs canadiennes à faible capitalisation (parts des séries A, F, I, K et M)

Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations (parts de série I)

Fonds privé Scotia d'actions canadiennes (parts des séries I, K et M)

Fonds privé Scotia canadien de croissance (parts des séries Apogée, F et I)

Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F et I)

Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)

Fonds privé Scotia canadien de valeur (parts des séries Apogée, F et I)

Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales (parts de série I)

Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains (parts des séries K et M)

Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers (parts des séries I, K et M)

Fonds privé Scotia de dividendes américains (parts des séries I, K et M)

Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)

Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)

et M)

Fonds privé Scotia américain de valeur (parts des séries Apogée, F et I)

Fonds Scotia des ressources (parts des séries A, F et I)

Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre (parts des séries A, F et I)⁴

Fonds Scotia de dividendes américains (parts des séries A et I)

Fonds Scotia de potentiel américain (parts des séries A, F et I)

¹ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds privé Scotia de revenu à taux variable.

² À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds privé Scotia d'obligations à court terme.

³ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia de valeurs canadiennes.

⁴ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia de valeurs américaines.

⁵ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions internationales.

⁶ À compter du 16 novembre 2018, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions mondiales.

MD Marques de commerce déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence.

MC Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence.

Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia européen (parts des séries A, F et I)

Fonds Scotia d'actions internationales de valeur (parts des séries A, F et I)⁵

Fonds Scotia d'Amérique latine (parts des séries A, F et I)

Fonds Scotia de la région du Pacifique (parts des séries A, F et I)

Fonds privé Scotia des marchés émergents (parts des séries Apogée, F, I et M)

Fonds privé Scotia international d'actions de base (parts des séries I, K et M)

Fonds privé Scotia d'actions internationales (parts des séries Apogée, F et I)

Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F et I)

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de dividendes mondiaux (parts des séries A et I)

Fonds Scotia de croissance mondiale (parts des séries A, F et I)

Fonds Scotia de potentiel mondial (parts des séries A, F et I)⁶

Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation (parts des séries A, F et I)

Fonds privé Scotia d'actions mondiales (parts des séries Apogée, F, I et M)

Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures (parts des séries Apogée, F et M)

Fonds privé Scotia d'actions mondiales à faible volatilité (parts de série M)

Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux (parts des séries Apogée, F et I)

Fonds indiciaux

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien (parts des séries A, D, F et I)

Fonds Scotia indiciel canadien (parts des séries A, D, F et I)

Fonds Scotia indiciel international (parts des séries A, D, F et I)

Fonds Scotia indiciel Nasdaq (parts des séries A, D et F)

Fonds Scotia indiciel américain (parts des séries A, D, F et I)

Fonds spécialisé

Fonds privé Scotia de revenu à options (parts des séries I, K et M)

Solutions Portefeuille

Portefeuilles Sélection Scotia^{MD}

Portefeuille de revenu Sélection Scotia (parts des séries A et T)

Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)

Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)

Portefeuille de croissance Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)

Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)

Portefeuilles Partenaires Scotia^{MD}

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia (parts des séries A et T)

Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)

Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)

Portefeuille de croissance Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)

Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)

Portefeuilles INNOVA Scotia^{MD}

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (parts des séries A et T)

Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (parts des séries A et T)

Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (parts des séries A et T)

Portefeuille de croissance INNOVA Scotia (parts des séries A et T)

Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia (parts des séries A et T)

Portefeuilles Scotia Aria^{MD}

Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution (parts de série Prestige)

Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)

Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)

Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution (parts de série Prestige)

Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)

Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)

Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution (parts de série Prestige)

Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)

Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)

Portefeuilles Apogée

Portefeuille équilibré Apogée (parts des séries A et F)